



**ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 14 MARS 2023 – 19 h**

**AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
MARCH 14, 2023 – 7:00 P.M.**

OUVERTURE / OPENING

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023 ET CELUI DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD FEBRUARY 7, 2023 AND THE EXTRAORDINARY SITTING HELD FEBRUARY 21, 2023**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Liste des comptes payés du 12 janvier 2023 au 6 février 2023 au montant de 1 107 363,46 \$ / List of accounts paid from January 12, 2023 to February 6, 2023 in the amount of \$1,107,363.46
 - b) Amendements budgétaires mensuels – Janvier 2023 / January 2023 monthly budget amendments
 - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 11 janvier 2023 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the January 11, 2023 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
 - d) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques du 16 janvier 2023 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.212 / Tabling of the Environmental, Sustainability and Climate Change Advisory Committee minutes of the January 16, 2023 Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.212.
 - e) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité sur la mobilité active et durable du 9 décembre et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.213 / Tabling of the Active and Sustainable Mobility minutes of the December 9 Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.213
- 6) **SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**
 - 6.1) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
 - a) Adoption du règlement numéro 1254-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1247-22 établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2023 / Adoption of by-law number 1254-23 – By-law amending specific provisions of by-law number 1247-22 establishing the 2023 tax rates and fees for various services
 - b) Adoption du règlement numéro 1256-23 – Règlement déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence / Adoption of by-law number 1256-23 – By-law delegating to officers of the Municipality the power to authorize expenditures and to enter into contracts accordingly

- c) Adoption du règlement numéro 1255-23 – Règlement d'emprunt numéro 1255-23 modifiant le règlement d'emprunt numéro 1233-21 afin d'augmenter la dépense en immobilisations et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 245 900,00 \$ pour la réalisation de la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village / Adoption of by-law number 1255-23 – Borrowing by-law number 1255-23 modifying borrowing by-law number 1233-21 to increase capital expenditures and loan for an additional amount of \$3 245 900.00 to upgrade the wastewater treatment plant for centre-village
- d) Adoption du règlement numéro 1259-23 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 511 300,00 \$ pour financer des dépenses reliées au réseau de traitement et de distribution d'eau potable du centre-village / Adoption of by-law number 1259-23 – Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan in the amount of \$511,300.00 to finance expenditures related to the drinking water treatment and distribution network for centre-village

6.2) **CONTRATS / CONTRACTS**

- a) Octroi du contrat pour l'implantation de la plateforme Pando de Blanko / Awarding of the contract for the implementation of the Pando platform from Blanko
- b) Octroi d'un contrat et paiement des dépenses pour l'achat d'un balai et d'un réservoir d'eau pour le tracteur articulé Multihog à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase of a sweeper and water tank for the Multihog articulated tractor from the working capital
- c) Octroi du contrat pour des travaux d'installation d'une fosse septique en béton / Awarding of the contract for the installation of a concrete septic tank
- d) Octroi du contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration du centre-village pour 2023 / Awarding of the contract for the emptying, transportation and disposal of sludge at the centre-village wastewater treatment plant for 2023
- e) Octroi du contrat pour des services de signalisation routière pour diverses intersections pour l'année 2023 / Awarding of the contract for traffic control services required for various intersections for 2023
- f) Octroi du contrat pour la fourniture de pierre concassée de type MG-20b / Awarding of the contract for the supply of type MG-20b crushed stone
- g) Octroi du contrat pour l'achat d'une niveleuse avec équipements / Awarding of the contract for the purchase of a grader with equipment
- h) Octroi du contrat pour la mise à niveau des compteurs d'eau / Awarding of the contract for water meter upgrades
- i) Octroi du contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour l'évaluation des besoins pour les pompes d'eau brute et de distribution d'eau potable / Awarding of the contract for professional engineering services for assessment of raw water and potable water distribution pumps
- j) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat d'une pompe submersible au poste de pompage d'eau brute à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase of a submersible pump for the raw water pumping station from the working capital
- k) Octroi du contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour une assistance technique pour les travaux de mise à niveau phase 1 de la station d'épuration du secteur centre-village / Awarding of the contract for professional engineering services for technical assistance for the phase 1 upgrade of the wastewater treatment plant for the centre-village sector
- l) Octroi du contrat pour les travaux de mise à niveau phase 1 de la station d'épuration du secteur centre-village / Awarding of the contract for the phase 1 upgrade of the wastewater treatment plant for the centre-village sector

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

- a) Mandat à Me Marc-Olivier Bisson - Procédures judiciaires – Lot 2 636 225 au cadastre du Québec – Numéro de matricule 6139-47-6376-0-000-0000 / Mandate to Me Marc-Olivier Bisson – Legal proceedings – Lot 2 636 225 of the Québec cadastre – Property number 6139-47-6376-0-000-0000
- b) Mandat pour la signature d'une transaction et quittance – Dossier de la Cour Supérieure numéro 550-17-008594-150 / Mandate for the signature of a transaction and discharge – Superior Court File number 550-17-008594-50

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Création du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels / Creation of the Access to Information and Privacy Committee
- b) Adoption du mandat du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels / Adoption of the mandate of the Access to Information and Privacy Committee
- c) Calendrier des fêtes et journées thématiques à souligner en 2023 / Calendar of celebrations and theme days to be highlighted in 2023
- d) Demande d'intervention auprès de l'Union des municipalités du Québec / Request to intervene with the *Union des municipalités du Québec*

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Démission de Madame Manon Lafontaine à titre d'assistante à la direction générale / Resignation of Mrs. Manon Lafontaine as Administrative Assistant

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Marge latérale – Bâtiment accessoire – 31, chemin Montrose – District électoral 3 / Minor exemption – Lateral setback – Accessory building – 31 chemin Montrose – Electoral district 3
- b) Dérogation mineure – Marge avant – Bâtiment principal – 272, Route 105 – District électoral 1 / Minor exemption – Front setback – Main building – 272 Route 105 – Electoral district 1
- c) Dérogation mineure – Marge latérale – Galerie couverte et patio – 45, chemin de Montpellier – District électoral 2 / Minor exemption – Lateral setback – Covered porch and patio – 45 chemin de Montpellier – Electoral district 2
- d) Dérogation mineure – Marge latérale – Trottoir – 327, chemin de la Rivière – District électoral 5 / Minor exemption – Lateral setback – Pathway – 327 chemin de la Rivière – Electoral district 5

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

- a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Enseignes rattachées – 9, chemin Cross Loop – District électoral 5 / Site planning and architectural integration program – Attached signs – 9 chemin Cross Loop – Electoral district 5
- b) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Résidence unifamiliale isolée – 416, chemin de la Randonnée – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Single detached family residence – 416 chemin de la Randonnée – Electoral district 2

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

7.4) PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING

- a) Premier projet de résolution – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Usage résidentiel unifamilial isolé – Lot 2 635 844 au cadastre du Québec – 146, chemin de la Mine – District électoral 6 / First draft resolution – Specific project of construction, modification or occupation of a building – Residential use for a single family residence – Lot 2 635 844 of the Québec cadastre – 146 chemin de la Mine – Electoral district 6

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Retrait du projet de règlement numéro 1250-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions modifiant la grille des spécifications de la zone REC-1 afin de permettre la sous-classe d'usage C3-2 / Withdrawal of the draft by-law number 1250-23 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Provisions amending the specifications grid of the REC-1 zone in order to allow the subclass use C3-2
- b) Adoption du règlement numéro 1257-23 – Règlement sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec / Adoption of by-law number 1257-23 – By-law concerning the municipal financial assistance program complementary to the AccèsLogis Québec program
- c) Adoption du second projet de règlement numéro 1251-23 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1215-22 relativement aux établissements d'hébergements / Adoption of the second draft by-law number 1251-23 – By-law amending the zoning by-law number 1215-22 with respect to accommodation establishments
- d) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1261-23 et avis de motion – Règlement concernant un projet-pilote pour autoriser les camions-cuisine de rue à l'extérieur des emprises de chemins / Presentation and tabling of the draft by-law number 1261-23 – By-law concerning a pilot project to authorize street food trucks outside road allowances
- e) Adoption du projet de règlement numéro 1261-23 – Règlement concernant un projet-pilote pour autoriser les camions-cuisine de rue à l'extérieur des emprises de chemins / Adoption of the draft by-law number 1261-23 – By-law concerning a pilot project to authorize street food trucks outside road allowances

7.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Projets 2023 présentés au Fonds vert / Green fund project proposals for 2023
- b) Demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de modifier le schéma d'aménagement afin de permettre la création d'une aire d'affectation multifonctionnelle dans le secteur Tenaga / Request to the MRC des Collines-de-l'Outaouais to modify the land use plan in order to allow the creation of a multifunctional use area in the Tenaga sector
- c) Demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de permettre la permutation d'une superficie des aires d'affectation *rurale de consolidation* pour remplacer une superficie de l'aire d'affectation *récréotouristique* applicable au lot 3 030 091 / Request to the MRC des Collines-de-l'Outaouais to allow the permutation of an area of the *Rural Consolidation Allocation Areas* to replace an area of the *Recreation and Tourism Allocation Area* applicable to lot 3 030 091

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

- a) Renouvellement du mandat d'un membre au comité consultatif des travaux publics et des infrastructures – Monsieur Robert Arnold / Renewal of the mandate of a member of the Public Works and Infrastructure Advisory Committee – Mr. Robert Arnold

9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

- a) Démission – Monsieur François Masse / Resignation – Mr. François Masse
- b) Démission – Monsieur Stephan Tremblay / Resignation – Mr. Stephan Tremblay
- c) Démission – Monsieur Marc-Antoine Poissant / Resignation – Mr. Marc-Antoine Poissant

11) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le procès-
verbal de la session ordinaire du 7 février 2023 ainsi que celui de la session
extraordinaire du 21 février 2023 soient et sont par la présente adoptés.

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 7 février 2023 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe et Directrice générale par intérim et Mme Roxane Millette, Agente aux communications.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 20 minutes.

CONVOCAATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

33-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter :

- 6.1 h) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1259-23 et avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 511 300,00 \$ pour financer des dépenses reliées au réseau de traitement et de distribution d'eau potable du centre-village
- 6.7 g) Démission de Madame Manon Marenger comme adjointe administrative et agente aux requêtes au service des travaux publics et des infrastructures
- 7.6 b) Demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de permettre l'usage d'un concessionnaire et d'un garage de réparation dans l'aire d'affectation multifonctionnelle contiguë à la route 105

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

33-23 (suite)

Retirer :

- 6.1 f) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1259-23 et avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 1 081 900,00 \$ pour financer des dépenses reliées au réseau de traitement et de distribution d'eau potable du centre-village
- 6.1 g) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1260-23 et avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant 787 500,00 \$ pour financer les services professionnels d'ingénierie nécessaires pour l'agrandissement de l'usine d'épuration des eaux usées du centre-village
- 7.1 b) Dérogation mineure – Marge latérale – Bâtiment accessoire – 31, chemin Montrose – District électoral 3
- 7.6 a) Demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de permettre la permutation d'une partie de l'aire d'affectation *rurale de consolidation* applicable au lot 6 517 942 pour remplacer une partie de l'aire d'affectation *récréotouristique* applicable au lot 3 030 093

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34-23

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 10 janvier 2023 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* Le conseiller Enrico Valente quitte son siège, il est 19 h 41.

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 6 DÉCEMBRE 2022 AU 11 JANVIER 2023 AU MONTANT DE 928 724.51 \$

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – DÉCEMBRE 2022

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 7 DÉCEMBRE 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DU 16 DÉCEMBRE 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.206

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.205

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ SUR LA MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE DU 17 NOVEMBRE 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.213

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1254-23 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 1247-22 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA
TARIFICATION DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2023**

Le conseiller Dominic Labrie présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1254-23 intitulé « Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1247-22 établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2023 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'ajouter la catégorie des immeubles forestiers ainsi que le taux de la taxe foncière pour le service de la dette du secteur Douglas pour la mise en place de conduites d'égout, d'aqueduc et pluviales pour 2023.

Dominic Labrie

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1256-23 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA
MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE
PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE**

La conseillère Kimberly Chan présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1256-23 intitulé « Règlement déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le règlement afin de mettre à jour la liste des fonctionnaires autorisés.

Kimberly Chan

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

35-23

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1253-23 –
RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 089 400,00 \$
POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2023**

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour la réalisation de divers projets d'investissement prévus pour 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté et déposé lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Règlement numéro 1253-23 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 2 089 400,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2023 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1258-23 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ DES
RESSOURCES HUMAINES**

La conseillère Cybèle Wilson présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1258-23 intitulé « Règlement concernant l'établissement du comité des ressources humaines » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de mettre en place un comité des ressources humaines et d'établir la composition, les pouvoirs, les devoirs et les règles de régie interne du comité.

Cybèle Wilson

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1255-23 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1255-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 1233-21 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE EN
IMMOBILISATIONS ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL
DE 3 245 900,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DE LA
STATION D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE**

La conseillère Kimberly Chan présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1255-23 intitulé « Règlement d'emprunt numéro 1255-23 modifiant le règlement d'emprunt numéro 1233-21 afin d'augmenter la dépense en immobilisations et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 245 900,00 \$ pour la réalisation de la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village » sera présenté pour adoption.

Kimberly Chan

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1259-23 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 511 300,00 \$
POUR FINANCER DES DÉPENSES RELIÉES AU RÉSEAU DE
TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU CENTRE-
VILLAGE**

La conseillère Cybèle Wilson présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1259-23 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 511 300,00 \$ pour financer des dépenses reliées au réseau de traitement et de distribution d'eau potable du centre-village » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour la réalisation de divers projets en lien avec le réseau de traitement et de distribution d'eau potable du centre-village.

Cybèle Wilson

36-23

**OCTROI D'UN CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT
D'UNE PELLE À NEIGE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'une pelle à neige a été approuvé et un montant net de 12 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

36-23 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix pour l'achat de la pelle auprès de la compagnie Remorquage 105 Towing Ltd (Ryan's Garage);

ATTENDU QUE la compagnie Remorquage 105 Towing Ltd (Ryan's Garage) a soumis un prix de 15 772,49 \$, incluant les taxes, pour la pelle à neige ce qui représente un montant net de 14 402,38 \$, soit un dépassement budgétaire de 2 402,38 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Remorquage 105 Towing Ltd (Ryan's Garage) est conforme et recommandé par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE l'achat de la pelle à neige incluant le dépassement budgétaire sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une pelle à neige au montant de 15 772,49 \$, incluant les taxes, à la compagnie Remorquage 105 Towing Ltd (Ryan's Garage).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 14 402,38 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipement – Transport).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37-23

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EMPLOI D'ÉTÉ CANADA » POUR UN POSTE DE COORDONNATEUR(TRICE) POUR LA CIEC EN 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé la continuité du projet de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) dans le cadre de l'année fiscale 2023;

ATTENDU QUE le Ministère de l'emploi et du développement social Canada peut subventionner une partie du salaire d'un(e) coordonnateur(trice) de groupe dans le cadre de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) par l'intermédiaire de son programme « Emplois d'été Canada » (EÉC);

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

37-23 (suite)

ATTENDU QU'IL est opportun de présenter une demande de subvention dans cadre du programme « Fonds étudiant solidarité travail du Québec II » pour la saison 2023;

ATTENDU QUE la période de présentation des demandes pour le programme EÉC 2023 se déroulera du 30 novembre 2022 au 12 janvier 2023 et qu'une résolution entérinée par le conseil municipal doit accompagner cette demande rétroactivement;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire désire présenter une demande pour couvrir le salaire d'un(e) coordonnateur(trice) de groupe pour un horaire de travail de 35 h par semaine pour un total de 12 semaines;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea s'engage, par l'entremise de son représentant, à défrayer tous les coûts supplémentaires en sus de la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans le cas où l'initiative mentionnée ci-haut soit subventionnée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil appuie la demande de subvention dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada » pour un poste de coordonnateur(trice) de groupe pour la CIEC et accepte les termes associés avec la demande de subvention pour la saison 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire suivant : 01-381-71-030 (Transfert Canada – Activités récréatives).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38-23

MANDAT POUR L'ACHAT DU LOT 4 790 305 AU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QU'UNE offre d'achat a été signée avec les propriétaires du lot 4 790 305 au cadastre du Québec le 16 juin 2022, suite à l'adoption de la résolution 149-22 datée du 3 mai 2022;

ATTENDU QUE la vente était conditionnelle au résultat d'une étude environnementale phase 1 et que cette étude a été réalisée et est favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil autorise de procéder à l'achat du lot 4 790 305 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, pour la somme de 700 000,00 \$ plus taxes représentant une dépense nette de 734 912,50 \$.

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

38-23 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser les dépenses liées à la transaction estimées à 10 000,00 \$ plus taxes représentant une dépense nette de 10 498,75 \$.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que ces dépenses en immobilisations seront payées à même l'excédent affecté afin de respecter la politique sur la gestion de la dette à long terme et des excédents accumulés pour l'année 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une affectation de 745 411,25 \$ du poste budgétaire 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Exercice suivant) au poste budgétaire d'affectation 23-810-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater Me Megan Throop, notaire, pour la préparation de tous les documents légaux à cet effet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

39-23

MAINTIEN DU STATUT D'ORGANISME BILINGUE EN VERTU DE LA CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

ATTENDU QU'UN avis a été reçu le 12 décembre 2022 par l'Office québécois de la langue française (ci-après « Office ») à l'effet que la Municipalité de Chelsea ne remplirait plus la condition exigée par l'article 29.1 de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après « Charte »), c'est-à-dire que plus de la moitié des résidentes et résidents de son territoire sont de langue maternelle anglaise;

ATTENDU QUE selon les données démologiques recueillies lors du recensement 2021 de Statistique Canada, 47,8 % des résidentes et résidents de la municipalité ont déclaré avoir l'anglais comme langue maternelle;

ATTENDU QUE suivant l'article 29.2 de la Charte, la reconnaissance obtenue par la municipalité lui sera retirée, du seul effet de la loi, à l'échéance d'un délai de 120 jours à compter de la réception de l'avis transmis par l'Office;

ATTENDU QUE cette reconnaissance est toutefois maintenue si la municipalité adopte, avant cette échéance, une résolution à cette fin et en avise l'Office, sans délai;

ATTENDU QUE qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Chelsea de conserver son statut d'organisme reconnu;

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

39-23 (suite)

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le Maire Pierre Guénard, appuyé à l'unanimité et résolu que le conseil municipal confirme son intention de maintenir le statut de la Municipalité de Chelsea à titre d'organisme reconnu par la *Charte de la langue française*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à l'Office québécois de la langue française, sans délai.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* Le conseiller Enrico Valente reprend son siège, il est 19 h 57.

40-23

SERVICES PROFESSIONNELS POUR OBTENIR LES SERVICES FINANCIERS, DE PRÉVENTION ET DE GESTION POUR LES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (MUT00119 et MUT00780) (ci-après les Mutuelles), en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

ATTENDU QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi annuellement par l'UMQ en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 août de l'année du dépôt;

ATTENDU QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

ATTENDU QUE l'UMQ la Municipalité a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir des services professionnels, via un premier appel d'offres de services financiers et dans un deuxième appel d'offres des services de prévention et de gestion;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

40-23 (suite)

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2023;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que la Municipalité confirme son adhésion à titre de membre à l'une ou l'autre des Mutuelles déterminé par l'UMQ.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels de services financiers et de services de prévention et de gestion et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans avec deux options de renouvellement annuelle pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les adjudicataires à qui les contrats seront adjugés.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41-23

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE MODIFIER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR PERMETTRE AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES DE CONTINUER À PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS SUR LEUR TERRITOIRE

ATTENDU QUE la Ville de Mascouche contestait un jugement rendu par la Cour d'appel du Québec lui ordonnant de verser une compensation financière à une citoyenne, dans une affaire, selon la Cour, d'expropriation déguisée;

ATTENDU QUE la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel faite par la Ville de Mascouche;

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

41-23 (suite)

ATTENDU QUE les propriétaires ont fait l'achat d'un lot boisé de 10 hectares en 1976, et à l'époque, 30% du terrain était zoné « conservation » alors que 70% était zoné « résidentiel »;

ATTENDU QUE 32 ans plus tard, les propriétaires s'informent auprès de la Ville de son potentiel d'utilisation et apprennent que le zonage a été modifié, 2 ans auparavant, rendant leur terrain zoné entièrement « conservation » et intentent une poursuite pour expropriation déguisée;

ATTENDU QUE le refus du plus haut tribunal au pays fait en sorte que la décision de la Cour d'appel va servir de jurisprudence dans des affaires semblables à l'avenir;

ATTENDU QUE cette décision, lourde de conséquences, risque d'affecter la protection des milieux humides et ramène en arrière de 20 ans dans un contexte d'urgence climatique et de crise de la biodiversité;

ATTENDU QUE le maintien de cette décision confirme que les règlements servant à protéger des milieux naturels d'intérêt peuvent exposer les villes et municipalités à devoir indemniser les propriétaires privés qui perdent la possibilité de faire un développement résidentiel sur leur terrain;

ATTENDU QUE ce jugement illustre donc l'importance de revoir rapidement le cadre légal pour assurer une meilleure protection juridique des municipalités et des villes lorsqu'elles utilisent leurs pouvoirs d'urbanisme pour favoriser la protection des milieux naturels;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de clarifier l'intention du législateur en matière d'expropriation déguisée pour assurer l'uniformité et la prévisibilité du droit au Québec et au Canada;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que la que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'apporter des corrections au cadre légal pour permettre aux municipalités et aux villes de poursuivre leurs objectifs de protection de l'environnement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec dans les meilleurs délais, ainsi qu'aux députés Sophie Chatel et Robert Bussière.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42-23

EMBAUCHE DE MADAME ANNICK CHAUVÉ AU POSTE DE TECHNICIENNE EN GESTION DOCUMENTAIRE

ATTENDU QUE le 3 janvier 2023, la Municipalité affichait un poste permanent de technicien en gestion documentaire;

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

42-23 (suite)

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu la candidature interne de Madame Annick Chauve;

ATTENDU QUE Madame Chauve occupe le poste de technicienne en gestion documentaire depuis le 24 mai 2016 à titre d'employée contractuelle et qu'elle satisfait aux exigences du poste,

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Annick Chauve pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale par intérim, Me Sheena Ngalle Miano, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Annick Chauve soit embauchée à titre de technicienne en gestion documentaire à compter du 17 janvier 2023 rémunérée selon la grille salariale des employés cols blancs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43-23

EMBAUCHE DE MONSIEUR GABRIEL DAMPHOUSSE AU POSTE D'AGENT AUX PERMIS ET INSPECTIONS

ATTENDU QUE le 3 janvier 2023, la Municipalité affichait un poste permanent d'agent aux permis et inspections;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu la candidature interne de Monsieur Gabriel Damphousse;

ATTENDU QUE Monsieur Damphousse occupe le poste d'agent aux permis et inspections depuis le 19 avril 2022 avec un statut d'employé temporaire et qu'il satisfait aux exigences du poste;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Gabriel Damphousse pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service de l'urbanisme et du développement durable, Monsieur Nicolas Falardeau, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Gabriel Damphousse soit embauché à titre d'agent aux permis et inspections à compter du 17 janvier 2023 rémunéré selon la grille salariale des employés cols blancs.

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

43-23 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

44-23

EMBAUCHE DE MONSIEUR LUC DAoust AU POSTE DE TECHNICIEN EN BÂTIMENT

ATTENDU QUE le 3 janvier 2023, la Municipalité affichait un poste permanent de technicien en bâtiment;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu la candidature interne de Monsieur Luc Daoust;

ATTENDU QUE Monsieur Daoust occupe le poste de technicien en bâtiment depuis le 19 avril 2022 avec un statut d'employé temporaire et qu'il satisfait aux exigences du poste;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Luc Daoust pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service des travaux publics et des infrastructures, Monsieur Frédéric Rioux, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Luc Daoust soit embauché à titre de technicien en bâtiment à compter du 17 janvier 2023 rémunéré selon la grille salariale des employés cols bleus.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

45-23

EMBAUCHE DE MADAME ANNIE ROULEAU AU POSTE DE COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE, DU SPORT ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le 28 novembre 2022, la Municipalité affichait un poste permanent de coordonnateur au service des loisirs du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

45-23 (suite)

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Annie Rouleau pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, Monsieur Ronald Rojas, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Annie Rouleau soit embauchée à titre de coordonnatrice au service des loisirs du sport, de la culture et de la vie communautaire à compter du 23 janvier 2023 rémunérée selon la grille salariale des employés cadres avec une période probatoire de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

46-23

PERMANENCE DE MADAME STÉPHANIE DESFORGES À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE par le biais de la résolution 263-22, la Municipalité embauchait Madame Stéphanie Desforges à titre d'adjointe administrative au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire en date du 7 septembre 2022;

ATTENDU QUE l'évaluation déposée par le Directeur du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, Monsieur Ronald Rojas est favorable et qu'il recommande la permanence de Madame Desforges;

ATTENDU QUE la Directrice générale par intérim recommande au conseil d'octroyer le statut d'employé permanent à Madame Desforges en date du 6 mars 2023 puisqu'elle rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale par intérim, Me Sheena Ngalle Miano, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Stéphanie Desforges soit confirmée à titre d'employée permanente comme adjointe administrative au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire et qu'elle jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés cols blancs de la municipalité en date du 6 mars 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

47-23

NOMINATION DE MONSIEUR DEREK CLAIROUX AU POSTE D'OPÉRATEUR-CHAUFFEUR CLASSE A

ATTENDU QUE le 3 janvier 2023, la Municipalité affichait un poste d'opérateur-chauffeur classe A;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reçu la candidature interne de Monsieur Derek Clairoux;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Clairoux pour combler le poste en titre puisqu'il satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service des travaux publics et des infrastructures, Monsieur Frédéric Rioux, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Derek Clairoux soit nommé au poste d'opérateur-chauffeur classe A à compter du 30 janvier 2023 rémunéré selon la grille salariale des employés cols bleus en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

48-23

DÉMISSION DE MADAME MANON MARENGER COMME ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET AGENTE AUX REQUÊTES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE le 30 janvier 2023, la Municipalité recevait la lettre de démission de Madame Manon Marenger, effective le 10 février 2023 après 30 années de service;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu d'accepter la démission de Madame Manon Marenger et de la remercier pour son travail et son dévouement au sein du service des travaux publics et des infrastructures.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

49-23

DÉROGATION MINEURE – MARGE AVANT – BÂTIMENT ACCESSOIRE - 3, CHEMIN DAVIDSON – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 385 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 3, chemin Davidson a présenté à la Municipalité une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0,3 m de la ligne avant de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 janvier 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 janvier 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et indiquant que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 031 385 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 3, chemin Davidson, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0,3 m de la ligne avant de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50-23

DÉROGATION MINEURE – MARGES AVANT ET LATÉRALE – ABRI D'AUTO ET ESCALIER – 148, CHEMIN DE LA RIVIÈRE – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 740 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 148, chemin de la Rivière, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser un abri d'auto à 0 m de la ligne avant du terrain et à 2 m de la ligne latérale de propriété, plutôt que 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage 1215-22;

ATTENDU QUE la demande vise aussi à régulariser un escalier situé à 1,5 m de la ligne latérale de terrain, plutôt qu'à 4,5 m;

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

50-23 (suite)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 janvier 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 janvier 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 031 740 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 148, chemin de la Rivière, afin de permettre la construction d'un abri d'auto à 0 m de la ligne avant du terrain et à 2 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, et afin de régulariser un escalier situé à 1,5 m de la ligne latérale de terrain, plutôt qu'à 4,5 m tel que stipulé au règlement de zonage 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* Le conseiller Enrico Valente quitte son siège, il est 20 h 17.

51-23

DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE – 97, CHEMIN DE KINGSMERE – DISTRICT ÉLECTORAL 6

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 414 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 97, chemin de Kingsmere, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché de 95 m², plutôt que 75 m², tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 janvier 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 janvier 2023, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

51-23 (suite)

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 414 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 97, chemin de Kingsmere, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire détaché de 95 m², plutôt que 75 m², tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

52-23

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 189, CHEMIN JEAN-PAUL- LEMIEUX – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 164 201 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 189, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de modification à un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE l'architecture et le gabarit du modèle proposé, de même que les matériaux qui seront utilisés, sont similaires aux résidences unifamiliales isolées présentes dans le projet;

ATTENDU QUE la résidence unifamiliale proposée est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 11 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, conformément :

- à la demande numéro 2022-20061;
- au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Hubert Carpentier, dossier 110796, minute 15560, daté du 4 octobre 2021 et révisé le 1^{er} décembre 2022;

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

52-23 (suite)

- aux plans d'architecture préparés par A. Alajouri, datés du 20 novembre 2022 et révisés le 30 novembre 2022, projet 22-001-189JPL, 10 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

53-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1249-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1219-22 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA *LOI SUR LES INGÉNIEURS* ET AUX TARIFS APPLICABLES AUX DEMANDES DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES, DE PERMIS ET CERTIFICATS, DE PIIA ET AUX DÉPÔTS DE GARANTIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement sur les permis et certificats portant le numéro 1219-22 le 31 août 2022;

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats portant le numéro 1219-22 est entré en vigueur le 25 octobre 2022;

ATTENDU QUE la *Loi sur les ingénieurs* (L.R.Q. c. I-9) a été modifiée et que le règlement fait référence à des dispositions obsolètes de cette *Loi* ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux permis et certificats afin d'augmenter les tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie afin de les indexer d'au moins 5%, aidant ainsi la municipalité à payer les frais acquittés et qui sont fortement indexés depuis les deux dernières années;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Règlement numéro 1249-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats – Dispositions relatives à la *Loi sur les ingénieurs* et aux tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

54-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 680-06 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SYSTÈMES SEPTIQUES AVEC TRAITEMENT TERTIAIRE COMPORTANT UN REJET DANS L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement établissant un programme de suivi environnemental applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement ainsi qu'une tarification relative à ce suivi;

ATTENDU QUE le règlement numéro 680-06 établissant la tarification et le suivi environnemental applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement a été adopté le 11 septembre 2006 et est entré en vigueur le 27 septembre 2006;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier la tarification imposée, compte-tenu de la hausse des prix de ses fournisseurs;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Règlement numéro 1252-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 680-06 établissant la tarification applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

55-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1244-23 – RÈGLEMENT SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES IMMEUBLES

ATTENDU QUE le conseil peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 67 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), réglementer le numérotage des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'UN bon numérotage des immeubles facilite l'intervention des services d'urgence régionaux et municipaux;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, pour des raisons de sécurité et d'intérêt public de régir la numérotation civique des immeubles;

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

55-23 (suite)

ATTENDU QU'IL y a lieu d'adopter un règlement sur la numérotation civique qui s'adapte à la réalité des nouvelles constructions de Chelsea, alors que le règlement en vigueur est plus applicable aux constructions isolées sur de grands lots en milieu rural;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et remplacer le règlement numéro 648-05 « Règlement concernant la numérotation des immeubles de la Municipalité de Chelsea ainsi que la tarification applicable », tel que modifié par tous ses amendements, par le « Règlement numéro 1244-23 – Règlement sur la numérotation civique des immeubles »;

ATTENDU QUE lors de la session du conseil municipal du 10 janvier 2023, l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Règlement numéro 1244-23 – Règlement sur la numérotation civique des immeubles », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

56-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-23 – RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 640-05 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'IL n'y a plus de zones PAE sur le plan de zonage joint à ce nouveau règlement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 640-05 était applicable aux zones PAE uniquement;

ATTENDU QUE lors de la session du conseil municipal du 10 janvier 2023, l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 25 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Règlement numéro 1248-23 – Règlement abrogeant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble », soit et est par la présente adopté.

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

56-23 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

57-23

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE REC-1 AFIN DE PERMETTRE LA SOUS-CLASSE D'USAGE C3-2

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'UNE demande de modification de zonage a été effectuée afin de permettre des salles de réception dans la zone REC-1, ce qui nécessite d'ajouter la sous-classe d'usage « C3-2 – Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers » à la grille des spécifications de la zone;

ATTENDU QUE cet usage était effectué dans le bâtiment avant la pandémie;

ATTENDU QUE cet usage était autorisé à cet emplacement sous le règlement de zonage numéro 636-05, puisqu'il s'agissait d'un usage récréatif;

ATTENDU QUE le règlement actuel catégorise l'usage salle de réception comme un usage commercial, cet usage aurait dû être ajouté à la grille dans la nouvelle réglementation, puisque les usages autorisés sous le règlement numéro 636-05 devaient être reconduits dans la nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la session ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

57-23 (suite)

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 25 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Second projet de règlement numéro 1250-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1250-23 – Dispositions modifiant la grille des spécifications de la zone REC-1 afin de permettre la sous-classe d'usage C3-2 », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1257-23 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

La conseillère Rita Jain présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1257-23 – Règlement sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement de mettre en œuvre un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes. Ce programme sera applicable, entre autres, dans le cadre du projet de résidence pour personnes âgées à Farm Point.

Rita Jain

58-23

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1257-23 – RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU QU'EN vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

58-23 (suite)

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE, lors de la séance du conseil municipal du 7 février 2023, l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Projet de règlement numéro 1257-23 – Règlement sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

59-23

DEMANDE À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS DE PERMETTRE L'USAGE D'UN CONCESSIONNAIRE ET D'UN GARAGE DE RÉPARATION DANS L'AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE CONTIGÜE À LA ROUTE 105

ATTENDU QUE le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE le lot 6 316 424 au cadastre du Québec, également connu comme le 47 route 105, est situé dans une aire d'affectation multifonctionnelle selon le plan des affectations du sol du SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le nouveau plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea prévoit également une aire d'affectation multifonctionnelle ainsi qu'une zone industrielle à cet endroit, en concordance au SAD révisé;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 6 316 424 au cadastre du Québec, également connu comme le 47 route 105, ont approché la Municipalité et proposent d'aménager à cette adresse un concessionnaire automobile et des activités associées aux groupes d'usages suivants :

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

59-23 (suite)

- C4-3 Établissements de vente au détail de véhicules automobiles neufs où les activités de location de véhicules et de revente de véhicules usagés ne sont qu'accessoires à la vente (concessionnaire);
- C4-6 Établissements de vente de pièces et accessoires d'automobiles neufs, avec ou sans installation en usage accessoire au concessionnaire ou en usage principal;
- C4-7 Établissements de mécanique, de réparation et d'esthétisme automobile en usage accessoire au concessionnaire ou en usage principal;
- C4-1 Établissements de vente au détail ou de location de roulottes, caravanes, motorisées, bateaux ou autres véhicules récréatifs, neufs ou usagés où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 6 316 424 au cadastre du Québec, également connue comme le 47 route 105, soulignent que cette aire d'affectation multifonctionnelle est particulière, puisqu'elle est contiguë au territoire urbanisé de la Ville de Gatineau, que la Route 105 est le prolongement du boulevard Saint-Joseph et où, on y retrouve un regroupement de plusieurs concessionnaires automobiles bien établis;

ATTENDU QUE le conseil constate que ces usages ne sont ni conformes au SAD révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ni au nouveau règlement de zonage numéro 1215-22 de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le conseil juge toutefois que cette aire d'affectation multifonctionnelle est particulière, puisqu'elle est située dans un milieu déjà urbanisé de la Municipalité, sur une route à portée régionale, qu'elle est contiguë au territoire urbanisé de la Ville de Gatineau et qu'elle consiste de l'une des portes d'entrée principales de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil propose à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son SAD de manière à permettre au 47, route 105 un concessionnaire automobile et des activités associées aux groupes d'usages suivants :

- C4-3 Établissements de vente au détail de véhicules automobiles neufs où les activités de location de véhicules et de revente de véhicules usagés ne sont qu'accessoires à la vente (concessionnaire);
- C4-6 Établissements de vente de pièces et accessoires d'automobiles neufs, avec ou sans installation en usage accessoire au concessionnaire ou en usage principal;
- C4-7 Établissements de mécanique, de réparation et d'esthétisme automobile en usage accessoire au concessionnaire ou en usage principal;
- C4-1 Établissements de vente au détail ou de location de roulottes, caravanes, motorisées, bateaux ou autres véhicules récréatifs, neufs ou usagés où les activités de réparation et de mécanique ne sont qu'accessoires à la vente;

ATTENDU QUE toute modification au SAD, le cas échéant, sera suivie de l'adoption par la Municipalité d'un plan d'urbanisme et d'un règlement de zonage révisés en concordance avec les amendements apportés au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

SESSION ORDINAIRE – 7 FÉVRIER 2023

59-23 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil propose à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son schéma d'aménagement et de développement de manière à permette un concessionnaire automobile et ses usages associés sur le lot 6 316 424 au cadastre du Québec, propriété connue comme le 47 route 105.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

M. le Maire demande le vote car l'usage d'un concessionnaire a un rayonnement régional alors que le Schéma demande que les usages dans cette zone soient à rayonnement local seulement :

POUR :

CONTRE :

- Dominic Labrie
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Rita Jain
- Kimberly Chan

REJETÉE À L'UNANIMITÉ

60-23

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim

Pierre Guénard
Maire

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 21 février 2023 à 7 h 45 à la bibliothèque de Chelsea au 100, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe et Directrice générale par intérim et Mme Maude Prud'homme-Séguin, Responsable des communications.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 6 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

61-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Ajouter :

- 4.1 d) Nomination de Me Sheena Ngalle Miano à titre de Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 FÉVRIER 2023

62-23

PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE DE COMPENSATION POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE par la résolution numéro 249-21, le conseil a autorisé la firme CIMA+ s.e.n.c. à soumettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) une demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet de réfection du chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande d'autorisation soumise le 8 novembre 2021, des travaux de drainage et de canalisation, de remblai et de déblai ou d'aménagement du sol sont nécessaires et affectent des milieux humides et hydriques sur une superficie de 1 663 m²;

ATTENDU QUE l'article 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* permet d'exiger le paiement d'une contribution financière à tout demandeur dont le projet porte atteinte aux milieux humides et hydriques au sens de l'article 46.0.2 de la même loi;

ATTENDUE QUE le montant de la contribution financière est fixé par le *Règlement modifiant principalement le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques et d'autres dispositions réglementaires*;

ATTENDU QUE le montant de la contribution financière liée au projet de réfection du chemin de la Rivière est de 35 706,89 \$;

ATTENDU QUE la contribution financière sera financée par le règlement d'emprunt numéro 1173-20;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu d'autoriser le paiement de la contribution financière au montant de 35 706,89 \$ à titre de compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques pour le projet de réfection du chemin de la Rivière.

IL ÉGALEMENT PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1173-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 FÉVRIER 2023

63-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1258-23 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de mettre en place et d'établir la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne du comité des ressources humaines;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session régulière du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le « Règlement numéro 1258-23 – Règlement concernant l'établissement du comité des ressources humaines » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

64-23

MANDAT À DHC AVOCATS

ATTENDU QUE le 7 décembre 2021, par la résolution numéro 426-21, le conseil a unanimement mandaté Me Paul Wayland, avocat et associé directeur de la firme DHC Avocats, de prendre tous les recours judiciaires appropriés devant la Cour fédérale dans le dossier en litige avec la Commission de la capitale nationale (CCN) à l'égard du paiement en remplacement d'impôts et la valeur des propriétés de la CCN;

ATTENDU QUE les sommes dues par la Commission de la capitale nationale n'ont toujours pas été payées dans leur intégralité à ce jour;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a déposé un avis de demande de contrôle judiciaire en vertu des articles 18 et 18.1 de la *Loi sur les Cours fédérales* en date du 16 décembre 2021;

ATTENDU QUE la Cour fédérale a rejeté la demande de contrôle judiciaire de la Municipalité dans son intégralité par le biais du jugement rendu le 23 janvier 2023, dossier numéro T-1909-21, numéro de référence 2023 CV 103, à l'égard d'une décision du premier dirigeant de la Commission de la capitale nationale datée du 19 novembre 2021 relativement au montant total à verser à titre de paiement en remplacement d'impôts (PERI) pour le rôle triennal 2018 à 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea maintient sa position et considère que ses demandes vis-à-vis la valeur des propriétés fiscales de la Commission de la capitale nationale sur son territoire sont justifiées et fondées;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 FÉVRIER 2023

64-23 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil mandate Me Paul Wayland, avocat et associé directeur de la firme DHC Avocats, de faire appel du jugement rendu de la Cour fédérale en date du 23 janvier 2023, dossier numéro T-1909-21, numéro de référence 2023 CV 103, dans le litige avec la Commission de la capitale nationale concernant les paiements en remplacement d'impôts concernant des propriétés de la Commission de la capitale nationale situées dans le Parc de la Gatineau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65-23

NOMINATION DE ME SHEENA NGALLE MIANO À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QU'À la suite du départ du Directeur général et Secrétaire-trésorier, Me Sheena Ngalle Miano assume le rôle de Directrice générale par intérim depuis le 6 décembre 2022;

ATTENDU QU'IL y a lieu de combler le poste de Directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) et que Me Miano est prête à assumer ce rôle;

ATTENDU QUE le conseil recommande sa nomination au poste cité en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que Me Sheena Ngalle Miano soit nommée Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chelsea et que son salaire soit ajusté en fonction de la grille salariale des employés cadres, et ce, à compter de la date des présentes avec une période d'essai de six (6) mois rétroactive à son entrée en poste par intérim soit le 6 décembre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 21 FÉVRIER 2023

66-23

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim

Pierre Guénard
Maire

**5) DÉPÔT DE DOCUMENTS /
TABLING OF DOCUMENTS**

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Sommaire par service

	365 515.32 \$
Administration Générale	151 255.32 \$
COMMUNICATIONS	3 112.72 \$
Entretien	101 003.95 \$
Environnement et Urbanisme	11 617.50 \$
Loisirs et Culture	67 398.12 \$
Ressources Humaines	379.08 \$
Sécurité Publique	20 661.82 \$
Travaux Publics et Infrastructure	368 283.00 \$
	1 089 226.83 \$

MasterCard - Décembre 2022 + 18 136.63

Total des paiements du 12-01-23 au 06-02-23
1 107 363,46 \$

0. 0
0
1,089,226.83 +
18,136.63 +
1,107,363.46 *+

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28756	2023-02-02	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86738	Appel de service; eau usée \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	-1 298.93 \$	-1 298.93 \$
						-1 298.93 \$	-1 298.93 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28729	2023-01-16	2963-2072 Quebec Inc.	Janvier 2023	Contrat collecte matières résiduelles - Janvier à juillet 2023 \ Contrat collecte ordures - Janvier à juillet 2023	02-451-10-446	22 583.97 \$	64 376.43 \$
				Contrat collecte recyclage - Janvier à juillet 2023	02-452-10-446	18 587.63 \$	
				Contrat collecte compostage - Janvier à juillet 2023	02-452-35-446	20 695.50 \$	
				Contrat collecte ecombrants - Janvier à juillet 2023	02-452-90-446	2 509.33 \$	
28730	2023-01-16	4192338 CANADA INC (ASCENSEUR REGIONAL)	472560	Contrat d'entretien 2022 ascenseurs hôtel de ville et Centre Meredith \ Contrat d'entretien 2022 ascenseurs hôtel de ville	02-130-00-522	459.90 \$	459.90 \$
28731	2023-01-16	CORE INDUSTRIAL GASES SMITH FALLS INC	3019925	Location bonbonnes de gases \ Huile, graisse	02-330-00-633	21.86 \$	21.86 \$
28732	2023-01-16	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	1154022	Location refroidisseurs eau - Janvier à décembre 2023 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2023	02-220-00-517	77.72 \$	273.40 \$
				Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2023	02-130-00-517	116.58 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2023	02-701-20-517	39.55 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2023	02-701-20-517	39.55 \$	
28733	2023-01-16	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	550280	Fournitures de bureau - Direction générale \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-120-00-670	269.56 \$	269.56 \$
28734	2023-01-16	FQM Assurances	8655	Avenant assurance - Chargeu frontal \ Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	02-320-00-425	741.74 \$	1 527.09 \$
				Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	02-330-00-425	741.75 \$	
			8654	Avenant assurance - balai \ Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	02-320-00-425	21.80 \$	
				Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	02-330-00-425	21.80 \$	
28735	2023-01-16	GLS	30103105	Frais envoi de colis divers services \ Fret et messagerie	02-220-00-322	13.63 \$	31.13 \$
				Fret et messagerie	02-330-00-322	8.75 \$	
				Fret et messagerie	02-330-00-322	8.75 \$	
28736	2023-01-16	INLIBRO	2023-003	Koha hébergement + soutien et certificat SSL \ Koha hébergement + soutien et certificat SSL	02-702-30-494	7 573.01 \$	7 573.01 \$
28737	2023-01-16	Jean-François Bureau	D2021-00762	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
28738	2023-01-16	JOHN SELWYN & SHERYL WHILEY SELWYN	16 SELWYN	Remboursement program vidange septique 2021-2022 \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	302.00 \$	302.00 \$
28739	2023-01-16	JOHN SELWYN & SHERYL WHILEY SLEWYN	15 SELWYN	Remboursement program vidange septique 2021-2022 \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	302.00 \$	302.00 \$
28740	2023-01-16	La Verendrye Construction	D2020-00853	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	28 000.00 \$
			D2020-00983	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00276	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00275	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00854	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Page 3 sur 23

Imprimé le 6 février 2023 par Laura Rendle Hobbs

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			D2020-00310	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-01049	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00412	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00278	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00359	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00358	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00476	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00357	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-01050	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
28741	2023-01-16	Location Lou-Pro Inc.	FC107-1	Crédit - Facture payé en double \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	-57.43 \$	11.96 \$
			197664	Bouton d'amorceau + huile à mélange \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	30.41 \$	
			198494	Joint torique - pompe Honda \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-701-30-526	38.98 \$	
28742	2023-01-16	LYNE PATRY	29 MILL	Remboursement trop payé \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	500.00 \$	500.00 \$
28743	2023-01-16	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC	Examen OPA JR	Examen OPA - \ Associations et abonnements	02-413-30-494	121.00 \$	121.00 \$
28744	2023-01-16	MUSIQUE SUR MESURE S.E.N.C.	Versement 2023	Si aujourd'hui pour demain - projet éphémère 2022-2023 \ Versement 2023	02-702-90-499	1 437.19 \$	1 437.19 \$
28745	2023-01-16	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	975110	CAM120; Capteur niveau lave-glace \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	21.81 \$	464.08 \$
			974954	CAM120; Reservoir lave-glace \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	88.49 \$	
			975138	CAM120; Pièce mécanique (control arm + ball joint) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	260.95 \$	
			975430	Crédit réf facture 974662; retour de pièces CAM120 \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-99.98 \$	
			973964	CAM104; Filtre de transmission \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	37.69 \$	
			974662	CAM120; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	99.98 \$	
			974303	CAM123; Filtre à air \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	55.14 \$	
28746	2023-01-16	Rabaiscampus.Com	125225239	Revue HG 2023 \ Revue HG 2023	02-702-30-729	381.42 \$	381.42 \$
28747	2023-01-16	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201172054	Compose dust away - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	37.32 \$	163.13 \$
			201171639	Boulon hex \ Articles de quincaillerie	02-390-00-641	11.14 \$	
			201171728	Galisateur \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	9.95 \$	
			201171761	Lame couteau \ Pièces et accessoires autres -	02-413-30-649	9.19 \$	
			201171777	Arrêt de portes - LCCHOL \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	11.49 \$	
			201171778	Scellant portes et fenêtres - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	68.92 \$	
			200071810	Butoir de porte - Caserne \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	7.79 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			201171988	Adhésif - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	7.33 \$	
28748	2023-01-16	SKI A L'ECOLE/SKI AT SCHOOL	SKI A LECOLE 2	Contribution organisme 2023 \ Contribution Organisme 2023	02-701-20-999	3 000.00 \$	3 000.00 \$
28749	2023-01-16	Spca de L'Outaouais	Janvier 2023	Contrat pour contrôle animalier 2023 \ Contrat pour contrôle animalier 2023	02-290-05-459	2 713.31 \$	2 713.31 \$
28750	2023-01-16	Ssq - Groupe Financier	928197	Assurance collective \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	24.93 \$	17 071.27 \$
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	24.91 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	558.74 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 108.59 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	335.24 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	189.54 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	488.21 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-330-00-280	3 125.15 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 615.96 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	261.95 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-490-00-280	149.44 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	872.16 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	353.75 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	300.61 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	7 662.09 \$	
28751	2023-01-16	Tonik Web Studio	6968	Frais hébergement site web \ Frais annuel hébergement site web	02-141-00-347	344.93 \$	344.93 \$
28752	2023-01-16	VIPOND FIRE PROTECTION	323622	Appel de service - pompe à feu Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	569.13 \$	569.13 \$
28754	2023-01-19	4036409 Canada Inc Gestion Danis & Frères	10025	Voyages de branches 23 et 24 nov/2022 \ Disposition de matériaux secs	02-453-00-446	597.87 \$	597.87 \$
28755	2023-01-19	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	074803	Contrat opération et entretien des usines - Juillet à décembre 2022 \ Opération usines EU Farm Point - Juillet à décembre 2022	02-414-20-444	1 349.29 \$	16 864.10 \$
				Opération usines EU Centre-Village - Juillet à décembre 2022	02-414-30-444	7 314.76 \$	
				Opération usines EP Centre-Village - Juillet à décembre 2022	02-412-30-444	8 200.05 \$	
28756	2023-01-19	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86738	Appel de service; eau usée \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	1 298.93 \$	1 298.93 \$
28757	2023-01-19	Clermont Leonie	2079	Design graohique pour publication noel magique \ Publications	02-701-20-345	60.94 \$	60.94 \$
28758	2023-01-19	CN2I, Cooperative nationale de l'information independante	104186	Publication appel d'offres \ Publicité et information - journaux et revues	02-320-00-341	178.21 \$	534.63 \$
				Publicité et information - journaux et revues	02-330-00-341	178.21 \$	
				Publicité et information - journaux et revues	02-390-00-341	178.21 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28759	2023-01-19	Construction DJL, Agence Wakefield	18078792A	Achat 45 tonnes criblure pierre - Borne sèche \ 45 tonnes criblure pierre - Borne sèche Farm Point	23-030-00-721	208.10 \$	418.69 \$
			18078792B	Criblure REG1115-19.03 \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	210.59 \$	
28760	2023-01-19	CONSULT'EAU	23325	Installation piquets pour tertiars Bionest et autres	\ Contrat entretien 02-470-00-459	229.95 \$	229.95 \$
28761	2023-01-19	COUILLARD CONSTRUCTION	7A	OC-01, OC-02, OC-03 et OC-04 / Réfection ch. du Lac-Meech \ OC-02 / Modification pellicule des panneaux signalisation	23-040-00-721	1 223.74 \$	189 831.07 \$
			7B	ODC-06 / Prime bitume - Réfection ch. du Lac-Meech \ ODC-06 / Prime bitume - Réfection ch. du Lac-Meech	23-040-00-721	2 853.91 \$	
			7C	Décompte 7 - Refection chemin du Lac-Meech \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-203.88 \$	
			7D	Décompte 7 - Réfection chemin du Lac-Meech \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	185 957.30 \$	
28762	2023-01-19	Douglas Morrison Ltee	7571	Graisse \ Huile, graisse	02-330-00-633	154.99 \$	1 556.80 \$
			7566	DEF pour diesel \ Diesel	02-330-02-631	1 401.81 \$	
28763	2023-01-19	Eclair Plomberie & Chauffage Ltée	34222	Inspection des dispositif anti-renflouement \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	1 310.72 \$	4 915.20 \$
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	655.36 \$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-413-30-522	1 310.72 \$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	1 310.72 \$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	327.68 \$	
28764	2023-01-19	EPURSOL	0000103547	Vidange de fosse - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-415-30-522	4 311.56 \$	4 311.56 \$
28765	2023-01-19	Equipements Recreatifs Jambette Inc	33759	Achat glissoire parc Southridge \ Achat glissoire parc Southridge	02-701-50-721	4 291.86 \$	4 291.86 \$
28766	2023-01-19	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	Decembre 2022	Frais de gestion Centre Meredith - Décembre 2022 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-105 435.16 \$	102 315.41 \$
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-4 754.56 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-9 358.78 \$	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	119 548.50 \$	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	105 435.16 \$	
			15%HYDRO DEC	15% Électricité Centre Meredith - Décembre 2022 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-3 119.75 \$	
28767	2023-01-19	GLS	25204110	Frais transport de colis \ Fret et messagerie	02-330-00-322	69.12 \$	69.12 \$
28768	2023-01-19	H2LAB INC	83241	Analyse échantillonnage d'eau \ Honoraires prof. - scientifiques et génie	02-320-00-411	3 219.99 \$	3 219.99 \$
28769	2023-01-19	HOSKIN SCIENTIFIQUE LTÉE	PSIH146215	pièces de remplacement pour sondes \ pièces de remplacement pour sondes	02-470-00-725	112.22 \$	66.22 \$
			CST1004333	Crédit; trop payé \ Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-470-00-725	-46.00 \$	
28770	2023-01-19	J.R. BRISSON EQUIP. Ltee.	SWO002945-1	Appel de service; codes erreur sur véhicule \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	431.16 \$	431.16 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Débit direct
 Traitements de crédit Dépôts

Du : 2023-01-12
 Au : 2023-02-06

Page 6 sur 23

Imprimé le 6 février 2023 par Laura Rendle Hobbs

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28771	2023-01-19	LES EQUIPEMENTS LAPIERRE	461732	Nettoyage membranes usine \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	5 387.73 \$	13 099.49 \$
			461728	Nettoyage de membranes pour usine \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	7 711.76 \$	
28772	2023-01-19	LOW DOWN TO HULL AND BACK NEWS	26482	Pleine page pub - Budget 2023 \ Pleine page pub - Budget 2023	02-141-00-341	999.13 \$	999.13 \$
28773	2023-01-19	Martech Inc.	196824	Poteau pour enseignes \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	99.16 \$	198.32 \$
			196823	Poteau pour enseignes \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	99.16 \$	
28774	2023-01-19	MAZOUT G. BELANGER INC.	01555980	Diesel 3237.2L \ Diesel	02-220-02-631	340.06 \$	44 321.77 \$
				Diesel	02-320-02-631	3 118.71 \$	
				Diesel	02-330-02-631	3 362.93 \$	
				Diesel	02-390-02-631	277.58 \$	
			01556358	Essence 477.9L \ Essence	02-220-01-631	68.44 \$	
				Essence	02-320-01-631	117.87 \$	
				Essence	02-330-01-631	223.83 \$	
				Essence	02-390-01-631	332.23 \$	
				Essence	02-490-01-631	7.85 \$	
				Essence	02-610-01-631	8.63 \$	
				Essence	02-470-01-631	4.04 \$	
				Essence	02-470-01-631	4.04 \$	
			01557241	Diesel 2524.9L \ Diesel	02-220-02-631	276.01 \$	
				Diesel	02-320-02-631	2 531.31 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 729.54 \$	
				Diesel	02-390-02-631	225.31 \$	
			01557242	Essence 2139.6L \ Essence	02-220-01-631	301.18 \$	
				Essence	02-320-01-631	518.76 \$	
				Essence	02-330-01-631	985.14 \$	
				Essence	02-390-01-631	1 462.26 \$	
				Essence	02-490-01-631	34.58 \$	
				Essence	02-610-01-631	37.94 \$	
			01560077	Diesel 660.5L \ Diesel	02-220-02-631	69.21 \$	
				Diesel	02-320-02-631	634.83 \$	
Diesel	02-330-02-631	684.53 \$					
Diesel	02-390-02-631	56.50 \$					
01560078	Essence 492L \ Essence	02-220-01-631	68.57 \$				
	Essence	02-320-01-631	118.11 \$				

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Essence	02-330-01-631	224.29 \$	
				Essence	02-390-01-631	332.92 \$	
				Essence	02-490-01-631	7.87 \$	
				Essence	02-610-01-631	8.64 \$	
				Essence	02-470-01-631	4.04 \$	
			01560801	Diesel 3657.4L \ Diesel	02-220-02-631	385.50 \$	
				Diesel	02-320-02-631	3 535.55 \$	
				Diesel	02-330-02-631	3 812.40 \$	
				Diesel	02-390-02-631	314.69 \$	
			01560802	Essence 642.6L \ Essence	02-220-01-631	92.05 \$	
				Essence	02-320-01-631	158.53 \$	
				Essence	02-330-01-631	301.07 \$	
				Essence	02-390-01-631	446.89 \$	
				Essence	02-490-01-631	10.57 \$	
				Essence	02-610-01-631	11.60 \$	
				Essence	02-470-01-631	5.46 \$	
			01562365	Diesel 1892.2L \ Diesel	02-220-02-631	202.52 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 857.35 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 002.80 \$	
				Diesel	02-390-02-631	165.31 \$	
			01562540	Essence 481.6L \ Essence	02-220-01-631	69.30 \$	
				Essence	02-320-01-631	119.38 \$	
				Essence	02-330-01-631	226.70 \$	
				Essence	02-390-01-631	336.49 \$	
				Essence	02-490-01-631	7.96 \$	
				Essence	02-610-01-631	8.73 \$	
				Essence	02-490-01-631	4.10 \$	
			01562541	Diesel 1333.8L \ Diesel	02-220-02-631	181.57 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 665.28 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 795.68 \$	
				Diesel	02-390-02-631	148.22 \$	
			01550219	Diesel 700.7L \ Diesel	02-220-02-631	71.42 \$	
				Diesel	02-320-02-631	655.06 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Diesel	02-330-02-631	706.36 \$	
				Diesel	02-390-02-631	58.31 \$	
			01558756	Essence 641.1L \ Essence	02-220-01-631	89.32 \$	
				Essence	02-320-01-631	153.85 \$	
				Essence	02-330-01-631	292.16 \$	
				Essence	02-390-01-631	433.65 \$	
				Essence	02-490-01-631	10.26 \$	
				Essence	02-610-01-631	11.26 \$	
				Essence	02-470-01-631	5.25 \$	
			01558757	Diesel 1606.4L \ Diesel	02-220-02-631	167.99 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 540.71 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 661.36 \$	
				Diesel	02-390-02-631	137.13 \$	
			01556659	Mazout chauffage 665.5L \ Huile à chauffage	02-220-00-632	1 270.47 \$	
28775	2023-01-19	MRC des Collines de l'Outaouais	2022-000403	Intérêt régl. 183-13, 194-13 et 234.16 \ Quotes-parts MRC - Barrage Hollow Glen	02-460-00-951	348.88 \$	1 277.10 \$
				Intérêts dette LT MRC- Radios incendie	02-921-01-850	257.63 \$	
			2022-000399	CARRA P24, P25 & P26; \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	670.59 \$	
28776	2023-01-19	Ottawa Wear Part	462	Quincaillerie pour lames de déneigement \ Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-330-04-525	460.32 \$	460.32 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-32.59 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-330-04-525	32.59 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-40.63 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	20.31 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-330-04-525	20.32 \$	
28777	2023-01-19	Pièces de camions JMC	058056	Pièces mécaniques (valve, linkage kit) \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	168.63 \$	227.52 \$
			058393	Pièce mécanique (blade guide kit) \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	58.89 \$	
28778	2023-01-19	Ray A. Thompson Trucking Ltd.	4857	Transport pelle \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	586.37 \$	4 576.00 \$
			4856	Location et transport de pelle - bris d'aqueduc \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-413-30-522	3 989.63 \$	
28779	2023-01-19	REVENU QUEBEC	IMP1002942	Panneaux MTQ \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	412.39 \$	412.39 \$
28780	2023-01-19	Riobec Securite Inc.	359330	Bottes Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	86.94 \$	173.89 \$
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	86.95 \$	
28781	2023-01-19	RPGL AVOCATS BARRISTERS	22467	Frais vente pour taxes 2022 - divers dossiers \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	4 016.83 \$	8 935.52 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Page 9 sur 23

Imprimé le 6 février 2023 par Laura Rendle Hobbs

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			22357	Frais juridiques dossier 12298-147 (550-17-011555-206) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	159.82 \$	
			22359	Frais juridiques dossier 12298-181 (R-508851631-001) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	1 750.20 \$	
			22355	Frais juridiques dossier 12298-055 (550-17-010960-191) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	632.36 \$	
			22018	Frais juridiques dossier 12298-160 (550-22-020395-214) \ Facture 22018	02-610-00-412	1 514.34 \$	
			22019	frais juridiques dossier 12298-176 (550-17-012662-225) \ Facture 22019	02-610-00-412	861.97 \$	
28782	2023-01-19	Ryan's Garage	18038	Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	108.91 \$	108.91 \$
28783	2023-01-19	Wurth Canada Limited	25177000	Film wurth \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	197.60 \$	197.60 \$
28784	2023-01-19	XÉROX CANADA LTEE	F60095478	Copies 28/11 au 26/12/2022 \ Entretien et réparation -Armeublement/équip. bureau	02-141-00-527	40.20 \$	40.20 \$
28785	2023-01-19	ALEXANDRE POITEVIN-BELIVEAU	D2021-01289	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
28786	2023-01-19	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0290827 01	CAM123; Boyau hydraulique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	29.46 \$	78.51 \$
			0290846 01	Peinture, pinceau et poignée de porte \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	49.05 \$	
28787	2023-01-19	Construction DJL, Agence Wakefield	18000969	20 tonnes asphalte \ 20 tonnes asphalte	02-330-00-625	556.02 \$	556.02 \$
28788	2023-01-19	Erwin mobile repair	850	CAM119 & CAM127; Réparations mécaniques \ Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	362.17 \$	603.62 \$
				Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	241.45 \$	
28789	2023-01-19	GENIUM 360	00017841	Formation - Inspetion et diagnostic installations spetiques \ Services de formation	02-490-00-454	534.63 \$	534.63 \$
28790	2023-01-19	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	56630	CAM120; Alignment \ Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	126.42 \$	126.42 \$
28791	2023-01-19	INTER OUTAOUAIS	307346G	CAM130; pièces divers (filtres) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	322.47 \$	322.47 \$
			307351G	IN/OUT CAM122; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	39.16 \$	
			CM307351G	IN/OUT CAM122; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-39.16 \$	
28792	2023-01-19	MAZOUT G. BELANGER INC.	01564400	Essence 1007.4L \ Essence	02-220-01-631	94.43 \$	5 715.33 \$
				Essence	02-320-01-631	302.46 \$	
				Essence	02-330-01-631	454.99 \$	
				Essence	02-390-01-631	684.46 \$	
				Essence	02-490-01-631	8.06 \$	
				Essence	02-610-01-631	11.56 \$	
				Essence	02-470-01-631	12.78 \$	
			01564399	Diesel 1668.6L \ Diesel	02-220-02-631	137.39 \$	
				Diesel	02-320-02-631	2 200.54 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 553.37 \$	
				Diesel	02-390-02-631	255.29 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28793	2023-01-19	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	976044	Petit outils divers \ Petits outils	02-320-00-643	29.78 \$	29.78 \$
28794	2023-01-19	Pièces de camions JMC	059148	Mudflap pour les 10 roues \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	97.85 \$	97.85 \$
28795	2023-01-19	Riobec Securite Inc.	359579	hoodies environnement \ hoodies environnement	02-470-00-650	130.01 \$	130.01 \$
28796	2023-01-19	SEL WINDSOR LTEE	5300622539	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	4 837.31 \$	24 442.82 \$
			5300622242	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	9 553.09 \$	
			5300623636	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	10 052.42 \$	
28797	2023-01-19	Services de sécurité ADT CANADA INC.	30758572	Télésurveillance 28/01 au 27/04/2023 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	79.16 \$	79.16 \$
28798	2023-01-19	VAPOREL EAU PURE	87411	Bouteille d'eau + nettoyage de machine \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	52.00 \$	162.62 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	52.00 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	29.32 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	29.30 \$	
28799	2023-01-25	ABC MECANIQUE	1016250	CAM122; Pièces mécaniques (noix, bague, adaptateur, douille, etc) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	79.00 \$	335.83 \$
			1016190	CAM122; Boyau hydraulique et pièces connexes \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	256.83 \$	
28800	2023-01-25	AEBI SCHMIDT CANADA INC	0090208	CAM103; Pièce mécanique (shaft 'Y') \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	510.10 \$	510.10 \$
28801	2023-01-25	Boulons Eclairs	029275	Boulons et tarreaux pour pelle \ Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-330-04-525	78.03 \$	78.03 \$
28802	2023-01-25	Clermont Leonie	3007	Design graphique - budget 2023 \ Services techniques autres	02-141-01-459	350.39 \$	350.39 \$
28803	2023-01-25	DUPONT & DUPONT FORD	FD43076	Boulons et tarreaux pour inventaire \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	23.20 \$	23.20 \$
28804	2023-01-25	Eclair Plomberie & Chauffage Ltée	39609	Apple de service - Dégrieurs + lignes EU \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	1 034.78 \$	1 034.78 \$
28805	2023-01-25	Equipements Stinson (Quebec) inc	INV56149	Pérmière de sécurité pour bouche égout \ Entretien Réparation - réseau pluvial	02-415-31-522	281.69 \$	281.69 \$
28806	2023-01-25	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	559686	Commande du 12 janvier 2022 \ Fourniture de bureau	02-610-00-670	231.44 \$	231.44 \$
28807	2023-01-25	Francis Canada Truck Center Inc.	X100322281:01	CAM126, 136, 103; Pièces mécaniques diverses \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	145.19 \$	649.64 \$
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	57.21 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	92.30 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-20.86 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	20.86 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-26.01 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	13.00 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	13.01 \$	
			X100322385:01	CAM127; Pièces mécaniques (système échappement) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	354.94 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-25.13 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	25.13 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-31.33 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	15.66 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	15.67 \$	
28808	2023-01-25	FRED WERRELL	0454381	Repas \ Aliments, boissons	02-330-00-610	5.00 \$	5.00 \$
28809	2023-01-25	GATINEAU LOPPET	ORGANISME 23	Contribution Loppet \ Contribution Loppet	02-701-20-970	3 000.00 \$	3 000.00 \$
28810	2023-01-25	GLS	30204275	Frais d'envoi colis \ Fret et messagerie	02-330-00-322	30.07 \$	30.07 \$
28811	2023-01-25	INTER OUTAOUAIS	307472G	CAM130; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	6.31 \$	6.31 \$
28812	2023-01-25	La Maison de la Famille L'Étincelle	ORGANISME 23	Contribution Maison de la famille l'Étincelle \ Contribution Maison de la famille l'Étincelle	02-701-20-999	3 000.00 \$	3 000.00 \$
28813	2023-01-25	Laboratoire Micro B	14236	Analyse d'eau (#102853) \ Services techniques	02-414-30-444	61.52 \$	123.04 \$
			14291	Analyse d'eau (#102879) \ Services techniques	02-414-30-444	61.52 \$	
28814	2023-01-25	LaFab sur Mill	Plaisirs d'hive	Contribution aux artistes pour Plaisirs d'hiver \ Contribution aux artistes pour Plaisirs d'hiver 2023	02-701-70-499	300.00 \$	300.00 \$
28815	2023-01-25	LE GRENIER DES COLLINES	ORGANISME 23	Contribution Grenier des Collines \ Contribution Grenier des Collines	02-701-20-970	2 500.00 \$	2 500.00 \$
28816	2023-01-25	Marie-Eve Dubois	0450	Service de graphiste promos Plaisirs d'hiver \ Service de graphiste promos Plaisirs d'hiver	02-701-70-345	186.84 \$	186.84 \$
28817	2023-01-25	Martin & Levesque Inc.	2172316	Vêtements pompier \ Vetements, chaussures et accessoires	02-220-00-650	82.67 \$	82.67 \$
28818	2023-01-25	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	695158	Épinette pour cotés boîte CAM119 \ Bois	02-320-00-624	130.91 \$	130.91 \$
28819	2023-01-25	MAZOUT G. BELANGER INC.	01567349	Diesel 1800.9L \ Diesel	02-220-02-631	158.08 \$	14 349.38 \$
				Diesel	02-320-02-631	1 963.86 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 099.22 \$	
				Diesel	02-390-02-631	265.59 \$	
			01566918	Diesel 397.2L \ Diesel	02-220-02-631	35.41 \$	
				Diesel	02-320-02-631	440.04 \$	
				Diesel	02-330-02-631	470.37 \$	
				Diesel	02-390-02-631	59.51 \$	
			01566919	Diesel 1757.3L \ Diesel	02-220-02-631	156.69 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 946.82 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 081.01 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Diesel	02-390-02-631	263.30 \$	
			01565940	Diesel 1754.9L \ Diesel	02-220-02-631	155.34 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 930.04 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 063.08 \$	
				Diesel	02-390-02-631	261.02 \$	
28820	2023-01-25	Metalium inc	RPGAT-119798	CAM123; fer pour réparation \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	125.90 \$	125.90 \$
28821	2023-01-25	NOUVELLE LUNE	ORGANISME 23	Contribution patinoire centre village \ Contribution patinoire centre village	02-701-30-991	3 000.00 \$	3 000.00 \$
28822	2023-01-25	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	980570	EZE slide \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	34.05 \$	508.16 \$
			979517	FEU014; Clamp pour silencieux \ Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	02-220-03-525	11.68 \$	
			979515	FEU014; Pièces pour système échappement \ Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	02-220-03-525	24.42 \$	
			979614	PIÈCES POUR RÉPARATION 4X4 - UNITÉ 131 \ PIÈCES POUR RÉPARATION 4X4 - UNITÉ 131	02-220-03-525	438.01 \$	
28823	2023-01-25	RAYMOND BRUNET	D2022-00458	Cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
28824	2023-01-25	RE-BEL LETTRAGE ET DESIGN	2023-22	4x affiches 40x60 Alupanel Plaisirs d'hiver \ 4x affiches alupanel 40x60 Plaisirs d'hiver	02-701-70-345	1 280.25 \$	1 280.25 \$
28825	2023-01-25	Riobec Securite Inc.	359561	Protection auditif (B. Fournier) \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	133.49 \$	133.49 \$
28826	2023-01-25	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201172461	Souder ens. propane \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	54.03 \$	105.08 \$
			201172313	Lubrifiant + clé maison \ Pièces et accessoires - Autres	02-701-27-649	24.63 \$	
			201172371	Scellant \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	26.42 \$	
28827	2023-01-25	SEL WINDSOR LTEE	5300625322	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	9 876.74 \$	9 876.74 \$
28828	2023-01-25	TABLE AUTONOME DES AÎNÉÉS DES COLLINES	ORGANISME 23	Contribution Table autonome des aînés \ Contribution Table autonome des aînés	02-701-20-970	7 500.00 \$	7 500.00 \$
28829	2023-01-25	ZORAN SUBOTIC	D2019-00743	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$
28830	2023-01-25	2963-2072 Quebec Inc.	14147	Collecte commerce - Décembre 2022 \ Contrat de cueillette / Déchets domestique	02-451-10-446	281.69 \$	763.15 \$
				Contrat de cueillette / Matières recyclables	02-452-10-446	481.46 \$	
28831	2023-01-25	Action Chelsea For Respect Of The Environnement	2023-1	Réparation par ACRE - Barrage de castor \ Services techniques autres -	02-470-02-459	886.59 \$	886.59 \$
28832	2023-01-25	Centre de Gestion de L'Equipement Roulant	A000231032	LOCATION DE VÉHICULES INCENDIE - DECEMBRE 2022 \ LOCATION UNITÉ 231 - FEU004	02-220-00-515	2 777.97 \$	12 115.24 \$
				LOCATION UNITÉ 533 - FEU009	02-220-00-515	3 174.14 \$	
				LOCATION UNITÉ 233 - FEU010	02-220-00-515	2 777.92 \$	
				LOCATION UNITÉ 431 - FEU013	02-220-00-515	3 385.21 \$	
28833	2023-01-25	Clermont Leonie	3005	Design graphique; Affiche sentier secteur Musie \ Publications	02-701-50-345	76.17 \$	396.09 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			3006	Design graphique - Budget 2023 \ Services techniques autres	02-141-01-459	319.92 \$	
28834	2023-01-25	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	536750	Commande du 19 déc 2022 \ Service finances	02-130-00-670	45.51 \$	229.45 \$
				Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	183.94 \$	
28835	2023-01-25	LAMARCHE ELECTRIQUE QC INC	3849	Travaux électrique - réseau éclairage public \ Ent. & rép. - reseau d'eclairage	02-340-00-521	5 548.31 \$	5 548.31 \$
28836	2023-01-25	MICHEL HEBERT	Sentiers 11/23	Dépenses pour aménagement de sentiers \ Articles de quincaillerie	02-701-50-641	44.80 \$	44.80 \$
28837	2023-01-25	Municipalite de Cantley	2022-000073	ENTRAIDE INTER-MUNICIPALE- \ ENTRAIDE	02-220-00-442	1 739.25 \$	1 739.25 \$
28838	2023-01-25	Pompaction inc.	POMPA-FV1376	Clapet anti-retour silencieux \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	3 245.43 \$	3 245.43 \$
28839	2023-01-25	Portes Interprovincial Inc.	29567	Réparation porte - garage municipal \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	447.02 \$	447.02 \$
28840	2023-01-25	Tetra Tech qi inc	60794656	Services professionnels pour mise niveau station épuration C-V \ Services profes. pour mise niveau station épuration C-V	23-050-00-721	15 958.53 \$	15 958.53 \$
28841	2023-01-25	GENEVIEVE BOLDUC	007198	Remboursement achat pantalons - selon la convention \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	91.93 \$	91.93 \$
28842	2023-02-02	Bionest	SV357989	Échantillonnage \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	574.88 \$	574.88 \$
28843	2023-02-02	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0290687 01	Adapteur Réseua EP (Mill) \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-413-30-522	48.25 \$	48.25 \$
28844	2023-02-02	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86738	Appel de service; eau usée \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	1 298.93 \$	1 298.93 \$
28845	2023-02-02	CAPREA EXPERTS IMMOBILIERS INC	22-02417	Mandat évaluation agréée pour terrain \ Mandat évaluation agréée pour terrain	02-130-00-419	5 748.75 \$	5 748.75 \$
28846	2023-02-02	DAGO LOPEZ	REPAS DEC22	Repas déneigement (27 et 28 dec 2022) \ Aliments, boissons	02-330-00-610	29.85 \$	29.85 \$
28847	2023-02-02	DAN SEGUIN	REPAS DEC DS	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	16.09 \$	16.09 \$
28848	2023-02-02	ERIC CHARBONNEAU	REPAS DEC EC	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	12.45 \$	12.45 \$
28849	2023-02-02	LA MAISON DU PEINTRE	0401078050	Fourniture divers pour entretient CM (silicone, pinceau, éponge, etc) \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	150.61 \$	423.60 \$
			0401078051	Fourniture pour réparation douches CM \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	272.99 \$	
28850	2023-02-02	LACROIX & ASSOCIÉS INC	2021A	Services professionnels d'audit externe pour 2022 \ Services professionnels d'audit externe pour 2022	02-130-00-413	16 671.38 \$	21 500.33 \$
			2021B	Audit états financiers 2021 + frais supplémentaires \ Honoraires prof. - Compt. et vérification	02-130-00-413	4 828.95 \$	
28851	2023-02-02	Leah Hanson	COUCHES REV.	Projet couches lavables (révision) \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	32.71 \$	32.71 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-32.71 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	32.71 \$	
28852	2023-02-02	LEE (MONARCH WAYSTATION) KHUMA	#2 FINAL	Payment final - Monarch waystation - Projet fonds vert \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	1 832.62 \$	1 832.62 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-1 832.62 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	1 832.62 \$	
28853	2023-02-02	LES SERVICES EXP INC.	636541	Surveillance 2021 - Refection chemin du Lac-Meech \ Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	17 913.11 \$	14 417.87 \$
			699595	Crédit facture 636541; Surveillance 2021 - Refection Lac-Meech \ Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	-3 495.24 \$	
28854	2023-02-02	Librairie Renaud-Bray inc.	FA28926623	Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	305.87 \$	305.87 \$
28855	2023-02-02	MABAREX	015724	Visite pour mise en service du 2e SMBR \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	1 657.94 \$	1 657.94 \$
28856	2023-02-02	MARTIN MONTREUIL	REPAS DEC MM	Repas deneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	16.09 \$	16.09 \$
28857	2023-02-02	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	692932	CAM133; Scellant \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	32.73 \$	106.65 \$
			692212	LLCFAP; Bois pour barricade fenêtre \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	41.18 \$	
			692192	LCCFAP; piles + ampoules \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	32.74 \$	
28858	2023-02-02	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	754871	Licenses divers 2022 à 2027 (Microsoft, Veem, VMware, Fortinet) \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	538.77 \$	23 318.08 \$
				Frais payé d'avance (02-130-00-494)	58-291-10-000	15 624.41 \$	
				Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	201.21 \$	
				Frais payés d'avance (02-130-00-494)	58-291-10-000	1 006.03 \$	
				Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	151.00 \$	
				Frais payés d'avance (02-130-00-494)	58-291-10-000	755.00 \$	
				Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	63.01 \$	
				Frais payés d'avance (02-130-00-494)	58-291-10-000	724.57 \$	
				Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	347.27 \$	
				Frais payés d'avance (02-130-00-494)	58-291-10-000	3 906.81 \$	
28859	2023-02-02	PHILIPPE SYLVESTRE	REPAS DEC PS	Repas Deneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	16.09 \$	16.09 \$
28860	2023-02-02	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	972167	Crédit facture 971140; Retour de pièces \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	-29.85 \$	28.36 \$
			970131	CAM133; Filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	58.21 \$	
28861	2023-02-02	Service Routier Ben Inc.	1065186	CAM116; Installation de pneus \ Ent. et réparation véhicules	02-390-01-525	114.98 \$	114.98 \$
28862	2023-02-02	Spc de L'Outaouais	476365	Enlèvement carcasse de chevreuil- ch. Rivière \ Services techniques Autres - SPCA	02-290-05-459	125.00 \$	125.00 \$
28863	2023-02-02	2963-2072 Quebec Inc.	FÉVRIER 2023	Contrat collecte matières résiduelles - Janvier à juillet 2023 \ Contrat collecte ordures - Janvier à juillet 2023	02-451-10-446	22 583.96 \$	64 376.42 \$
				Contrat collecte recyclage - Janvier à juillet 2023	02-452-10-446	18 587.63 \$	
				Contrat collecte compostage - Janvier à juillet 2023	02-452-35-446	20 695.50 \$	
				Contrat collecte ecombrants - Janvier à juillet 2023	02-452-90-446	2 509.33 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28864	2023-02-02	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	FÉVRIER 2023	Contrat déneigement secteur Hollow Glen 2022-2023/Fév. à nov. 2023 \ Contrat déneigement secteur Hollow Glen/Déc. & janvier	02-330-00-443	10 124.42 \$	10 124.42 \$
28865	2023-02-02	AEBI SCHMIDT CANADA INC	0090356	CAM119; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	45.94 \$	45.94 \$
28866	2023-02-02	ALAIN LEGROS	REPAS JAN AL	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	22.95 \$	22.95 \$
28867	2023-02-02	BARETTE BERNARD - ENERFLAMME INC	159382	Appel de service CVCA Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	241.45 \$	241.45 \$
28868	2023-02-02	BENSON AUTO PARTS	41660049	Petit outil (Drill Doctor) \ Petits outils	02-320-00-643	339.18 \$	339.18 \$
28869	2023-02-02	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0290760 01 0291141 01 0291054 01	Réseau EP (Mill) \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains BACK14; Pièces mécaniques (boyau hydraulique) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques VOL970; Boyau hydraulique + pièces connexes \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-413-30-522 02-330-03-525 02-330-03-525	8.72 \$ 46.09 \$ 346.39 \$	401.20 \$
28870	2023-02-02	Boulons Eclairs	029274	Boulons et tarreaux pour usine poste de suppression \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	9.56 \$	9.56 \$
28871	2023-02-02	CHIKARA CHELSEA	D2023-00048	Remboursement Trop Payé permis d'affaires \ Certificat d'autorisation	01-241-00-008	78.00 \$	78.00 \$
28872	2023-02-02	CLARK-KAVANAGH HOMES INC	7975	Achat d'une dégeleuse à ponceaux \ Achat d'une dégeleuse à ponceaux TPS intrants RT0001 Machinerie, outillage & équip. - Transport TVQ exigible TQ0001 TVQ intrants TQ0001 Machinerie, outillage & équip. - Transport	23-040-00-725 54-134-92-000 23-040-00-725 55-133-92-000 54-135-92-000 23-040-00-725	24 261.10 \$ -1 717.60 \$ 1 717.60 \$ -2 141.63 \$ 1 070.81 \$ 1 070.82 \$	24 261.10 \$
28873	2023-02-02	Commtech	87464 87461 87463 87462	Copies 28/12/2022 au 27/01/2023 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau Copies 28/12/2022 au 27/01/2023 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau Copies 28/12/2022 au 27/01/2023 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau Copies 28/12/2022 au 27/01/2023 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527 02-120-00-527 02-130-00-527 02-701-10-527 02-220-00-527	277.91 \$ 90.15 \$ 60.10 \$ 12.57 \$ 198.07 \$	638.80 \$
28874	2023-02-02	CONSULT'EAU	23419	Analyse retour conformité FP \ Services techniques - Test d'eau	02-701-20-444	235.71 \$	235.71 \$
28875	2023-02-02	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	156444	Location refroidisseurs eau - Janvier à décembre 2023 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2023 Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2023 Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2023 Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2023	02-220-00-517 02-130-00-517 02-701-20-517 02-701-20-517	77.72 \$ 116.58 \$ 39.55 \$ 39.55 \$	273.40 \$
28876	2023-02-02	EPURSOL	0000103814	Usine EU - Vidange chambres des vannes - 1x/mois - (Janv-Sept) \ Vidange chambres des vannes - 1x/mois - (Janv-Sept)	02-415-30-522	5 071.44 \$	9 406.27 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			0000103847	Usine EU - Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars) \ Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars)	02-415-30-522	1 176.19 \$	
			0000103810	Usine EU - Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars) \ Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars)	02-415-30-522	862.31 \$	
			0000103893	Usine EU - Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars) \ Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars)	02-415-30-522	1 238.28 \$	
			0000103937	Usine EU - Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars) \ Vidange de fosse - 1x/semaine - Boues septiques (Janv-Mars)	02-415-30-522	1 058.05 \$	
28877	2023-02-02	FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC	Fond Bio. 2023	Contribution 2023 - Fonds des municipalité pour la Biodiversité \ Affectation - Fonds biodiversité	03-510-10-001	3 703.00 \$	3 703.00 \$
28878	2023-02-02	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	580934	Commande du 23 janv 2023 \ Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	15.17 \$	15.17 \$
28879	2023-02-02	Futech Hitech Inc.	FC80069188	Fusible \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	15.22 \$	15.22 \$
28880	2023-02-02	GESTION JUSTIN MEUNIER INC	31 JANVIER 202	Contrat déneigement chemin poste pompage eau brute/Janv. à fév. 2023 \ Contrat déneigement ch. poste pompage - Partie municipale	02-330-00-443	1 143.72 \$	1 767.74 \$
				Déneigement ch. poste pompage-Partie	02-330-00-443	624.02 \$	
28881	2023-02-02	GESTION K CPA INC	1275	Honoraire professionnel - Lynn Kearney Comptabilité \ Honoraires prof. autres	02-130-00-419	773.21 \$	773.21 \$
28882	2023-02-02	GLS	30304355	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-330-00-322	16.22 \$	154.74 \$
				Fret et messagerie	02-220-00-322	122.30 \$	
				Fret et messagerie	02-330-00-322	16.22 \$	
28883	2023-02-02	GRAND & TOY	T676041	Papier 8 1/2X11 et 8 1/2X14 \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	549.58 \$	549.58 \$
28884	2023-02-02	INNOVATIVE SURFACE SOLUTIONS	INV60363	1 palette de cold patch \ 1 palette de cold patch	02-330-00-625	1 311.40 \$	1 311.40 \$
28885	2023-02-02	INTER OUTAOUAIS	307841G	CAM135, 136; Ressorts \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	160.30 \$	712.44 \$
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	160.31 \$	
			307840G	CAM136; Ressort, flange, boulon, tarreau \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	359.37 \$	
			307856G	CAM119; Pièces mécaniques (connecteur, prise, etc) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	32.46 \$	
28886	2023-02-02	J.A. Larue Inc.	1000070359	Kit d'arrêt d'urgence pour souffleuse à neige détachable \ Kit d'arrêt d'urgence pour souffleuse à neige détachable	02-330-00-725	1 718.88 \$	1 718.88 \$
28887	2023-02-02	JOHN-DAVID MCFAUL	Remb Alloc. A	Remboursement Allocations	02-130-00-143	5 000.00 \$	10 000.00 \$
			Remb Alloc. B	Remboursement Allocations	02-130-00-143	5 000.00 \$	
28888	2023-02-02	JRT AUTOMATISATION INC.	389119	Appel de service - train membranaire \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	172.46 \$	172.46 \$
28889	2023-02-02	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC	9019222632	Alun - 7.91Kg \ Alun - 7.91Kg	02-414-30-635	7 230.14 \$	7 230.14 \$
28890	2023-02-02	Laboratoire Micro B	14394	Analyse D'eau (#103049) \ Services techniques	02-412-30-444	117.28 \$	178.80 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			14337	Analyse chimique #102975 \ Services techniques	02-414-30-444	61.52 \$	
28891	2023-02-02	LAFARGE CANADA INC.	717459776	Dépôts de neige - 40x \ Dépôts de neige - 40x	02-330-00-443	1 960.09 \$	3 920.18 \$
			717420607	Dépôts de neige - 40x \ Dépôts de neige - 40x	02-330-00-443	1 960.09 \$	
28892	2023-02-02	Lafleur de la Capitale QUEBEC INC	FÉVRIER 2023	Contrat balisage Voie Verte Chelsea 2022-2023 - Janvier à mars 2023 \ Contrat balisage Voie Verte Chelsea 2022-2023 - Décembre 202	02-701-50-447	13 969.46 \$	13 969.46 \$
28893	2023-02-02	Lauriault Electricue	4780	Appel de service - Garage municipal \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	255.82 \$	2 199.59 \$
			4712	CM - Remplacer ventilateur d'évacuation de la salle des serveurs \ Remplacer ventilateur d'évacuation de la salle des serveurs	02-701-27-522	1 687.95 \$	
			4746	Appel de service Centre Meredith - Aout circuit \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	255.82 \$	
28894	2023-02-02	LES DEVELOPPEMENTS RUISSEAU CHELSEA INC.	JANVIER 2023	Loyer location bureau loisirs \ Location bureau loisirs	02-701-10-511	919.80 \$	1 839.60 \$
			FÉVRIER 2023	Loyer location bureau loisirs \ Location bureau loisirs	02-701-10-511	919.80 \$	
28895	2023-02-02	LOCATION BATTLEFIELD	C40023708	Crédit facture 340023708 \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	-182.22 \$	2 370.23 \$
			340024300	Location boyau - Borne sèche FP \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	735.30 \$	
			C40024300	Crédit facture 340024300 \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	-735.30 \$	
			340025240	Remplacement d'une plaque vibrante \ Remplacement d'une plaque vibrante	02-320-00-725	2 552.45 \$	
28896	2023-02-02	Location Lou-Pro Inc.	199235	Rparation petit outil (pompe) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	99.85 \$	194.02 \$
			198849	Réparation petit outil (pompe) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	94.17 \$	
28897	2023-02-02	Loisir Sport Outaouais	132789	Contribution entete des arenas LSO \ Contribution entente des arenas LSO	02-701-30-970	10 000.00 \$	10 000.00 \$
28898	2023-02-02	MACHINERIES FORGET	381456	CAM136; Attache 3 points \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	295.28 \$	295.28 \$
28899	2023-02-02	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	695889	CAM109; Bois pour cote pelle \ Bois	02-320-00-624	110.10 \$	853.46 \$
			695219	Bois et quincaillerie \ Bois	02-320-00-624	599.78 \$	
				Quincaillerie	02-320-00-641	143.58 \$	
28900	2023-02-02	MAZOUT G. BELANGER INC.	01570174	Diesel 2914.6L \ Diesel	02-220-02-631	246.96 \$	9 232.95 \$
				Diesel	02-320-02-631	3 068.34 \$	
				Diesel	02-330-02-631	3 279.83 \$	
				Diesel	02-390-02-631	414.95 \$	
			01567655	Essence 1345.5L \ Essence	02-220-01-631	132.98 \$	
				Essence	02-320-01-631	413.03 \$	
				Essence	02-330-01-631	647.74 \$	
				Essence	02-390-01-631	986.15 \$	
				Essence	02-490-01-631	10.70 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Essence	02-610-01-631	15.34 \$	
				Essence	02-470-01-631	16.93 \$	
28901	2023-02-02	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	755569	Docking station + portable \ Ameub., équip. bureau info. & comm.-Administration	23-020-00-726	3 415.68 \$	3 415.68 \$
				Affect. activités d'investissement -administration	03-310-04-000	3 118.97 \$	
				Affectations activités de fonctionnement	23-610-00-000	-3 118.97 \$	
28902	2023-02-02	Noël + Associés	0000054392	Frais juridiques dossier 23226002 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-320-00-412	1 332.26 \$	3 010.90 \$
			0000054389	Frais juridiques dossier 23226003 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	1 678.64 \$	
28903	2023-02-02	Ottawa Wear Part	501	CAM121 - WESTERN SPREADER CHAIN (8' BOX) \ WESTERN SPREADER CHAIN (8' BOX)	02-330-03-525	1 029.06 \$	1 029.06 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-72.85 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	72.85 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-90.84 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	45.42 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	45.42 \$	
28904	2023-02-02	OVERDRIVE	H-0092459	Licence Overdrive + crédit \ Licence Overdrive	02-702-30-494	3 000.00 \$	6 000.00 \$
				Crédit pour achat livres	02-702-30-729	3 000.00 \$	
28905	2023-02-02	PARAGRAPH	220653	Livres ang \ Livre ang	02-702-30-729	191.96 \$	191.96 \$
28906	2023-02-02	PG SOLUTIONS INC	STD51411	Appel de service - Taxation 2023 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	109.23 \$	109.23 \$
28907	2023-02-02	Pompaction inc.	POMPA-SL0038	Appel d'urgence - Location de 2 pompes \ Poste de pompage Padden	02-415-30-516	1 002.58 \$	4 079.45 \$
				Prise d'eau brute	02-413-30-516	2 809.99 \$	
				Assurances	02-415-30-516	64.06 \$	
				Assurances	02-413-30-516	202.82 \$	
28908	2023-02-02	REGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES	2023-000002	Quote-part 2023 - Transcollines (1er Versement) \ Contributions organismes-TransColline + Adapté	02-370-01-970	79 623.17 \$	79 623.17 \$
28909	2023-02-02	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201172826	Clé \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	7.91 \$	7.91 \$
28910	2023-02-02	Ryan's Garage	20320	CAM121; Pièce pour pelle mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	257.49 \$	257.49 \$
28911	2023-02-02	SANI-TEC	208156	Articles ménagers (Janv - Sept) \ Articles ménagers (Janv - Sept)	02-390-00-660	2 722.53 \$	2 907.24 \$
			208128	Articles ménagers (Janv - Sept) \ Articles ménagers (Janv - Sept)	02-390-00-660	56.28 \$	
			208327	Articles ménagers (Janv - Sept) \ Articles ménagers (Janv - Sept)	02-390-00-660	128.43 \$	
28912	2023-02-02	SEL WINDSOR LTEE	5300628377	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	4 932.42 \$	24 708.33 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			5300626989	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	15 094.47 \$	
			5300628000	1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 1 300 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	4 681.44 \$	
28913	2023-02-02	Services de sécurité ADT CANADA INC.	31048958	Télésurveillance 09/02 au 08/05/2023 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-20-522	129.73 \$	208.89 \$
			31068127	Télésurveillance 13/02 au 12/05/2023 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	79.16 \$	
28914	2023-02-02	Simco Communications	5845	Impression sommaire budget 2023 et mise en enveloppe cptes taxes annuelles \ Impr. sommaire budget 2023 et mise enveloppe cptes taxes	02-130-00-459	4 077.91 \$	8 689.10 \$
			5846	Affranchissements enveloppes comptes de taxe 2023 \ Affranchissements enveloppes comptes de taxe 2023	02-130-00-321	4 611.19 \$	
28915	2023-02-02	Spca de L'Outaouais	FÉVRIER 2023	Contrat pour contrôle animalier 2023 \ Contrat pour contrôle animalier 2023	02-290-05-459	2 713.31 \$	2 713.31 \$
28916	2023-02-02	Ssq - Groupe Financier	933755	Assurances collectives - Février 2023 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	636.29 \$	17 526.76 \$
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	763.73 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	335.24 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	189.54 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	488.21 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-320-00-280	3 125.15 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 829.01 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	261.95 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-490-00-280	149.44 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	988.61 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	384.86 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	300.61 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	8 024.28 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	24.93 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	24.91 \$	
28917	2023-02-02	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-318709	Cordon D'étoupe - Réseau EP (Mill) \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-413-30-522	365.35 \$	365.35 \$
28918	2023-02-02	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	JANVIER 2023	Cotisation syndicale - Janvier 2023 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	4 157.67 \$	4 157.67 \$
28919	2023-02-02	TRANE CANADA ULC	313259029	Contrat entretien Chillier Centre Meredith - Janvier à Mars 2023 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	2 556.76 \$	2 556.76 \$
28920	2023-02-02	ULINE	11616698	Aspirateur baril industriel \ Aspirateur baril industriel	02-390-00-725	1 219.88 \$	1 318.68 \$
				Biens durables - machineries, outillage & équip	02-390-00-725	98.80 \$	
28921	2023-02-02	XEROX CANADA LTEE	J60119818	Crédit pour copies dernière période + frais d'enlèvement équipement \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	-14.74 \$	387.67 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-141-00-517	402.41 \$	
						1 083 646.38 \$	1 083 646.38 \$

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
JAN/FEV 2023	VIDEOTRON LTEE - INTERET CENTRE COMM. HOLLOW GLEN (60019)	2023-01-13	Internet HG + Téléphone HDV 819-827-1124 (13/01 au 12/02/2023) \ Communication - Téléphonie	02-130-00-331	150.88 \$	649.65 \$
			Communication - Téléphonie	02-120-00-331	23.20 \$	
			Communication - Téléphonie	02-141-00-331	34.81 \$	
			Communication - Téléphonie	02-160-00-331	11.62 \$	
			Communication - Téléphonie	02-220-00-331	58.04 \$	
			Communication - Téléphonie	02-320-00-331	46.43 \$	
			Communication - Téléphonie	02-330-00-331	46.43 \$	
			Communication - Téléphonie	02-390-00-331	34.82 \$	
			Communication - Téléphonie	02-470-00-331	23.21 \$	
			Communication - Téléphonie	02-610-00-331	92.86 \$	
			Communication - Téléphonie	02-701-10-331	46.43 \$	
			Communication - Téléphonie	02-702-30-331	46.43 \$	
			Communication - internet	02-220-00-335	13.80 \$	
			Communication - internet	02-702-30-335	6.90 \$	
			Communication - internet	02-701-20-335	13.79 \$	
637002905976A	HYDRO QUEBEC - GARAGE MUNICIPAL (119 SCOTT)	2023-01-13	Électricité 01/01 au 12/01/2023 \ Électricité	02-320-00-681	529.35 \$	529.35 \$
651402614061B	HYDRO QUEBEC - TERRAIN SOCCER 1 (237)	2023-01-12	Électricité 01/01 au 10/01/2023 \ Électricité	02-701-50-681	14.81 \$	14.81 \$
JANVIER 2023	Postage By Phone / Pitney Bowes	2023-01-16	Recharge timbreuse - Janvier 2023 \ Frais de poste	02-130-00-321	2 000.00 \$	2 000.00 \$
01683963230119	BELL CANADA - STATION DE POMPAGE FP, ST-CLEMENT (459-8654)	2023-01-19	Téléphone 19/1 au 18/02/2023 \ Téléphone 2023	02-415-20-331	89.18 \$	89.18 \$
010683945230119	BELL CANADA - USINE DE TRAITEMENT FP (459-3836)	2023-01-19	Téléphone 19/1 au 18/2/2023 \ Téléphone 2023	02-414-20-331	89.18 \$	89.18 \$
010683957230119	BELL CANADA - STATION POMPAGE FP CH. RIVIÈRE (459-2237)	2023-01-19	Téléphone 19/1 au 18/2/2023 \ Téléphone 2023	02-415-20-331	89.18 \$	89.18 \$
00033664423119	BELL CANADA - CHALET DE SERVICE FP (459-1499)	2023-01-19	Téléphone 19/1 au 18/2/2023 \ Téléphone 2023	02-701-30-331	89.18 \$	89.18 \$
000334322230119	BELL CANADA - CENTRE COMMUNAUTAIRE FP (459-1172)	2023-01-19	Téléphone 19/1 au 18/2/2023 \ Téléphone 2023	02-701-20-331	253.13 \$	253.13 \$
629802663995B	HYDRO QUEBEC - USINE EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (735)	2023-01-16	Électricité 1/1 au 13/1/2023 \ Électricité	02-412-30-681	2 777.79 \$	2 777.79 \$
614502881045B	HYDRO QUEBEC - BARRAGE HOLLOW GLEN	2023-01-18	Électricité 1/1 au 16/1/2023 \ Électricité	02-460-00-681	10.67 \$	10.67 \$
621702682830B	HYDRO QUEBEC - CHALET DE SERVICE HG 12 CH. DU PARC	2023-01-18	Électricité 1/1 au 17/1/2023 \ Électricité	02-701-50-681	287.26 \$	287.26 \$
					6 879.38 \$	6 879.38 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Liste des paiements du 12-01-2023 au 06-02-2023

Sommaire

Chèques	1 083 646.38 \$
Chèques annulés	-1 298.93 \$
Débit direct	6 879.38 \$
	<hr/>
	1 089 226.83 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2023-01-12
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2023-02-06

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 1
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations du lot :

Description du lot : Mastercard - Novembre/Decembre 2022
 Statut du lot : En cours

Créé le : 2023-01-17 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
 Autorisé le : Par:
 Mis à jour le : Par:

Sommaire des résultats

Sommaire général de la facturation

Nombre total de transactions : 101

Type de transaction	<u>Facturation</u>	<u>Correction</u>	<u>Renversement</u>
Nombre	101	0	0
Type de facturation	<u>Facture</u>	<u>Note de crédit</u>	
Nombre	101	0	
Montant avant taxes:	16 370.61 \$		
Montant de TPS :	643.36 \$		
Montant de TVQ :	1 122.66 \$		
Montant total :	<u>18 136.63 \$</u>	Montant Factures	18 136.63 \$
		Montant Retenues	0.00 \$

Sommaire comptable de la facturation

<u>Nom du fonds</u>	<u>Année</u>	<u>Période</u>
Fonds des activités financières	2022	12

<u>Numéro du poste comptable</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	19.00 \$	0.00 \$
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	970.02 \$	0.00 \$
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	11.00 \$	0.00 \$
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 \$	0.00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	327.85 \$	0.00 \$
02-141-00-321	Frais de poste	489.32 \$	0.00 \$
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	56.32 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Décembre
Référence du lot : Mastercard 12
Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 2
Date : 2023-02-03
Heure : 15:14:53
Numéro de lot : 2200
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-141-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	18.87 \$	0.00 \$
02-160-00-493	Réceptions	2 720.62 \$	0.00 \$
02-160-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	222.53 \$	0.00 \$
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.	10.08 \$	0.00 \$
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	298.07 \$	0.00 \$
02-220-01-339	Communication autres - pagettes, radio, etc.	52.49 \$	0.00 \$
02-220-03-525	Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	35.27 \$	0.00 \$
02-320-00-610	Aliments, café, eau, etc.	20.36 \$	0.00 \$
02-320-00-999	Autres	478.25 \$	0.00 \$
02-330-00-610	Aliments, boissons	802.61 \$	0.00 \$
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	509.82 \$	0.00 \$
02-330-01-331	Communication - Cellulaire	15.16 \$	0.00 \$
02-390-00-610	Aliments, café, eau, etc.	80.08 \$	0.00 \$
02-390-00-624	Bois	450.71 \$	0.00 \$
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	83.97 \$	0.00 \$
02-390-00-660	Articles de nettoyage	29.83 \$	0.00 \$
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	11.53 \$	0.00 \$
02-414-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	163.27 \$	0.00 \$
02-414-30-643	Petits outils	41.98 \$	0.00 \$
02-470-00-345	Publicité et information - publications	18.90 \$	0.00 \$
02-490-00-454	Services de formation	488.19 \$	0.00 \$
02-610-00-610	Aliments, café, eau, etc.	4.00 \$	0.00 \$
02-701-10-345	Publicité et information - publications	217.05 \$	0.00 \$
02-701-10-971	Contributions autres organismes - Transferts	1 500.00 \$	0.00 \$
02-701-20-345	Publications	489.32 \$	0.00 \$
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	234.08 \$	0.00 \$
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	690.47 \$	0.00 \$
02-701-20-639	Matériaux - Autres	34.03 \$	0.00 \$
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	234.66 \$	0.00 \$
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	431.98 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Décembre
Référence du lot : Mastercard 12
Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 3
Date : 2023-02-03
Heure : 15:14:53
Numéro de lot : 2200
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-701-30-643	Petits outils	237.21 \$	0.00 \$
02-701-50-621	Pierre, concasse, gravier	245.00 \$	0.00 \$
02-701-50-624	Bois	2 146.78 \$	0.00 \$
02-701-50-641	Articles de quincaillerie	10.94 \$	0.00 \$
02-701-50-643	Petits outils	598.52 \$	0.00 \$
02-702-30-321	Frais de poste	261.03 \$	0.00 \$
02-702-30-454	Services de formation	8.40 \$	0.00 \$
02-702-30-493	Réceptions	725.00 \$	0.00 \$
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	32.81 \$	0.00 \$
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	203.31 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	599.26 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	21.60 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	554.01 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	43.09 \$	0.00 \$
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	0.00 \$	301.81 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	18 136.63 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	28.06 \$
58-291-10-000	Frais payés d'avance	496.85 \$	0.00 \$
Total Fonds des activités financières - Année : 2022, période : 12		18 466.50 \$	18 466.50 \$
Grand Total		18 466.50 \$	18 466.50 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 4
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 43	Description facture : Repas conseil		
No fournisseur : IBIS1	Nom : 6735240 canada inc Chelsea Pub et Biscotti	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 469		No commande :	
Date facture : 2022-12-06	Date due : 2022-12-06	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
210.68 \$	4.90 \$	9.78 \$	225.36 \$	0.00 \$	225.36 \$	215.57 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	210.68	\$ 0.00	4.90	\$ 0.00	9.78	\$ 225.36	\$	215.57 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	215.57 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.90 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.89 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	225.36 \$
Total - Année : 2022, période : 12		225.36 \$	225.36 \$
Grand Total		225.36 \$	225.36 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 5
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 61	Description facture : CARTES CADEAUX		
No fournisseur : 1BIS1	Nom : 6735240 canada inc Chelsea Pub et Biscotti	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 471		No commande :	
Date facture : 2022-12-09	Date due : 2022-12-09		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
375.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 375.00	\$ 0.00	\$ 375.00	\$ 375.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-493	Réceptions	335.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 335.00	\$	335.00 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%						Proj S-proj. : Activité : OT : Équip. :
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	40.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 40.00	\$	40.00 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%						Proj S-proj. : Activité : OT : Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	40.00 \$	0.00 \$
02-702-30-493	Réceptions	335.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	375.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		375.00 \$	375.00 \$
Grand Total		375.00 \$	375.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 6
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 9		Description facture : Repas conseil		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur : INATI		Nom : 9759620 CANADA INC (NATURALLY VERO)		No commande :											
No facture : 14		Date due : 2022-11-28		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-11-28		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
104.16 \$		2.09 \$		4.16 \$		110.41 \$		0.00 \$		110.41 \$		106.24 \$		0.00 \$	

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	104.16	\$ 0.00	2.09	\$ 0.00	4.16	\$ 110.41	\$	106.24		
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	106.24 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.09 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.08 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	110.41 \$
Total - Année : 2022, période : 12		110.41 \$	110.41 \$
Grand Total		110.41 \$	110.41 \$

No transaction : 49		Description facture : Pièces quincaillerie diverses (valves, fitting, etc)		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur : IACKL1		Nom : Acklands Grainger Inc.		No commande :			
No facture : 1466328557		Date due : 2022-12-06		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date facture : 2022-12-06		Date due retenue :					
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :					
Modalité de paiement : Immédiatement							
Mode de paiement : Cartes de crédit							

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 7
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
78.34	\$ 3.92	\$ 7.81	\$ 90.07	\$ 0.00	\$ 90.07	\$ 82.24	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	78.34	\$ 5.00	3.92	\$ 9.98	7.81	\$ 90.07	\$	82.24
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	82.24 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.92 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.91 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	90.07 \$
Total - Année : 2022, période : 12		90.07 \$	90.07 \$
Grand Total		90.07 \$	90.07 \$

No transaction : 45 Description facture : Sonette pour réception
 No fournisseur : 1AMAZ2 Nom : Amazon Corporate
 No facture : 8117830 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-14 Date due : 2022-12-14 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
18.99	\$ 0.95	\$ 1.89	\$ 21.83	\$ 0.00	\$ 21.83	\$ 19.93	\$ 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 8
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	18.99	\$ 5.00	0.95	\$ 9.98	1.89	\$ 21.83	\$	19.93
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	19.93 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.95 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.95 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	21.83 \$
Total - Année : 2022, période : 12		21.83 \$	21.83 \$
Grand Total		21.83 \$	21.83 \$

No transaction : 86 Description facture : Décorations pour fête de noel
 No fournisseur : 1AMAZ2 Nom : Amazon Corporate
 No facture : CA21Q0RYUTAI Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-15 Date due : 2022-11-15 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
43.97	\$ 2.20	\$ 4.39	\$ 50.56	\$ 0.00	\$ 50.56	\$ 46.16	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-493	Réceptions	43.97	\$ 5.00	2.20	\$ 9.98	4.39	\$ 50.56	\$	46.16
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 9
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	46.16 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.20 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.20 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	50.56 \$
Total - Année : 2022, période : 12		50.56 \$	50.56 \$
Grand Total		50.56 \$	50.56 \$

No transaction : 95 Description facture : boitier pour cellulaire
 No fournisseur : 1AMAZ2 Nom : Amazon Corporate
 No facture : CA2YY3QR6ZYI Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-30 Date due : 2022-11-30 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
14.44 \$	0.72 \$	1.44 \$	16.60 \$	0.00 \$	16.60 \$	15.16 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-01-331	Communication - Cellulaire	14.44	\$ 5.00	0.72	\$ 9.98	1.44	\$ 16.60	\$	15.16 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 10
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-330-01-331	Communication - Cellulaire	15.16 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.72 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.72 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	16.60 \$
Total - Année : 2022, période : 12		16.60 \$	16.60 \$
Grand Total		16.60 \$	16.60 \$

No transaction : 52 **Description facture** : Cable chargeur pour téléphones cellulaire
No fournisseur : **Nom** : APPLE.COM
No facture : W1022126068 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-12-06 **Date due** : 2022-12-06 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
50.00 \$	2.50 \$	4.99 \$	57.49 \$	0.00 \$	57.49 \$	52.49 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-01-339	Communication autres - pagettes, radio, etc.	50.00	\$ 5.00	2.50	\$ 9.98	4.99	\$ 57.49	\$	52.49 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-01-339	Communication autres - pagettes, radio, etc.	52.49 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.50 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	57.49 \$
Total - Année : 2022, période : 12		57.49 \$	57.49 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 11
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

57.49 \$ 57.49 \$

No transaction : 71 Description facture : Petit outils - adaptateur
 No fournisseur : Nom : ATLAS TOOLS AND MACHINERY
 No facture : 206496 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-28 Date due : 2022-11-28 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
35.06 \$	1.75 \$	0.00 \$	36.81 \$	0.00 \$	36.81 \$	35.06 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-50-643	Petits outils	35.06	\$ 5.00	1.75	\$ 0.00	0.00	\$ 36.81	\$	35.06 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-50-643	Petits outils	35.06 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.75 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	36.81 \$
Total - Année : 2022, période : 12		36.81 \$	36.81 \$
Grand Total		36.81 \$	36.81 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 12
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 41	Description facture : Repas conseil		
No fournisseur : 1MANCI	Nom : BAR MANCHESTER		
No facture : 15 nov 2022		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-11-15	Date due : 2022-11-15	No commande :	
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
210.77 \$	4.25 \$	8.47 \$	223.49 \$	0.00 \$	223.49 \$	215.00 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	210.77	\$ 0.00	4.25	\$ 0.00	8.47	\$ 223.49	\$	215.00 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	215.00 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.25 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.24 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	223.49 \$
Total - Année : 2022, période : 12		223.49 \$	223.49 \$
Grand Total		223.49 \$	223.49 \$

No transaction : 25	Description facture : Repas déneigement		
No fournisseur : 1BAR3	Nom : BAR SPORTIF LE PICHET D'OR		
No facture : 260942		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-12-12	Date due : 2022-12-12	No commande :	
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 13
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
171.01	\$ 3.97	\$ 7.93	\$ 182.91	\$ 0.00	\$ 182.91	\$ 174.97	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	171.01	\$ 0.00	3.97	\$ 0.00	7.93	\$ 182.91	\$	174.97
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	174.97 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.97 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.97 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	182.91 \$
Total - Année : 2022, période : 12		182.91 \$	182.91 \$
Grand Total		182.91 \$	182.91 \$

No transaction : 50	Description facture : Piles pour APIRA	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1BEO2	Nom : Batterie Expert Outaouais G.	No commande :	
No facture : 221128-25	Date due : 2022-11-28	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-11-28	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
155.52	\$ 7.78	\$ 15.51	\$ 178.81	\$ 0.00	\$ 178.81	\$ 163.27	\$ 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 14
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	155.52	\$ 5.00	7.78	\$ 9.98	15.51	\$ 178.81	\$	163.27
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	163.27 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.78 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.76 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	178.81 \$
Total - Année : 2022, période : 12		178.81 \$	178.81 \$
Grand Total		178.81 \$	178.81 \$

No transaction : 26 Description facture : Repas déneigement
 No fournisseur : 1BNY1 Nom : BENNY&CO
 No facture : 5440 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-11 Date due : 2022-12-11 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
73.37	\$ 1.70	\$ 3.40	\$ 78.47	\$ 0.00	\$ 78.47	\$ 75.07	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	73.37	\$ 0.00	1.70	\$ 0.00	3.40	\$ 78.47	\$	75.07
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions ~

Page : 15
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	75.07 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.70 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.70 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	78.47 \$
Total - Année : 2022, période : 12		78.47 \$	78.47 \$
Grand Total		78.47 \$	78.47 \$

No transaction : 72 Description facture : ARTICLES QUINCAILLERIE - LOG BOSS
 No fournisseur : Nom : CANADIAN LOG HOME SUPPLY
 No facture : 7267 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-24 Date due : 2022-11-24 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
563.46 \$	28.18 \$	0.00 \$	591.64 \$	0.00 \$	591.64 \$	563.46 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-50-643	Petits outils	563.46	\$ 0.00	28.18	\$ 0.00	0.00	\$ 591.64	\$	563.46 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 16
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-701-50-643	Petits outils	563.46 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	28.18 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	591.64 \$
Total - Année : 2022, période : 12		591.64 \$	591.64 \$
Grand Total		591.64 \$	591.64 \$

No transaction : 3 **Description facture** : Pelles à neige
No fournisseur : ICAN2 **Nom** : CANADIAN TIRE #176
No facture : 23 (12/02/2022) **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-12-02 **Date due** : 2022-12-02 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
225.94 \$	11.30 \$	22.54 \$	259.78 \$	0.00 \$	259.78 \$	237.21 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-30-643	Petits outils	225.94	\$ 5.00	11.30	\$ 9.98	22.54	\$ 259.78	\$	237.21 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-30-643	Petits outils	237.21 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	11.30 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	11.27 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	259.78 \$
Total - Année : 2022, période : 12		259.78 \$	259.78 \$
Grand Total		259.78 \$	259.78 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 17
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 4	Description facture : Lumières CCFP + balais à neige pour camions	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1CAN2	Nom : CANADIAN TIRE #176	No commande :	
No facture : 34 (12/01/2022)	Date due : 2022-12-01	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-12-01	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
302.94 \$	15.15 \$	30.22 \$	348.31 \$	0.00 \$	348.31 \$	318.05 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	222.96	5.00	11.15	9.98	22.24	256.35		234.08
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité :		OT :		Équip. :	
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	79.98	5.00	4.00	9.98	7.98	91.96		83.97
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	83.97 \$	0.00 \$
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	234.08 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	15.15 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	15.11 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	348.31 \$
Total - Année : 2022, période : 12		348.31 \$	348.31 \$
Grand Total		348.31 \$	348.31 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 18
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 7 Description facture : Thermostat + autre articles pour entretien batiment
 No fournisseur : 1CAN2 Nom : CANADIAN TIRE #176
 No facture : 56 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-15 Date due : 2022-11-15 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
53.98	\$ 2.70	\$ 5.38	\$ 62.06	\$ 0.00	\$ 62.06	\$ 54.52	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	42.99	\$ 5.00	2.15	\$ 9.98	4.29	\$ 49.43	\$	42.99
C. Act. :	Centre Meredith		% Com. : 100.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	10.99	\$ 5.00	0.55	\$ 0.00	1.09	\$ 12.63	\$	11.53
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	11.53 \$	0.00 \$
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	42.99 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.55 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	2.15 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.55 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	4.29 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	62.06 \$
Total - Année : 2022, période : 12		62.06 \$	62.06 \$
Grand Total		62.06 \$	62.06 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 19
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 8	Description facture : Clé, prise et ventilateur	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1CAN2	Nom : CANADIAN TIRE #176	No commande :	
No facture : 47		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-11-17	Date due : 2022-11-17		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
207.97	\$ 10.40	\$ 20.75	\$ 239.12	\$ 0.00	\$ 239.12	\$ 209.96	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-414-30-643	Petits outils	39.99	\$ 5.00	2.00	\$ 9.98	3.99	\$ 45.98		41.98
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	167.98	\$ 5.00	8.40	\$ 9.98	16.76	\$ 193.14		167.98
C. Act. :	Centre Meredith		% Com. : 100.00%						

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-414-30-643	Petits outils	41.98 \$	0.00 \$
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	167.98 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.00 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	8.40 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.00 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	16.76 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	239.12 \$
Total - Année : 2022, période : 12		239.12 \$	239.12 \$
Grand Total		239.12 \$	239.12 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 21
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
-22.98	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ -22.98	\$ 0.00	\$ -22.98	\$ -22.98	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	-22.98	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -22.98	\$	-22.98
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	0.00 \$	22.98 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	22.98 \$	0.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		22.98 \$	22.98 \$
Grand Total		22.98 \$	22.98 \$

No transaction : 67 Description facture : Lumière de Noel + minuterie pour lumières - Noel magique
 No fournisseur : 1CAN2 Nom : CANADIAN TIRE #176
 No facture : 87 (11/23/2022) Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-23 Date due : 2022-11-23 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
58.94	\$ 2.95	\$ 5.88	\$ 67.77	\$ 0.00	\$ 67.77	\$ 61.88	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 22
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	58.94	\$ 5.00	2.95	\$ 9.98	5.88	\$ 67.77	\$ 61.88	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : VIE004		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	61.88 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.95 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.94 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	67.77 \$
Total - Année : 2022, période : 12		67.77 \$	67.77 \$
Grand Total		67.77 \$	67.77 \$

No transaction : 68	Description facture : lumière à glaçon - noel magique	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1CAN2	Nom : CANADIAN TIRE #176	No commande :	
No facture : 180	Date due : 2022-11-24	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-11-24	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
29.99 \$	1.50 \$	2.99 \$	34.48 \$	0.00 \$	34.48 \$	31.48 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	29.99	\$ 5.00	1.50	\$ 9.98	2.99	\$ 34.48	\$	31.48 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : VIE004		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 23
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	31.48 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.50 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	34.48 \$
Total - Année : 2022, période : 12		34.48 \$	34.48 \$
Grand Total		34.48 \$	34.48 \$

No transaction : 2 Description facture : Sacs aspirateur
 No fournisseur : 1CHAP2 Nom : Chapman
 No facture : 220000104633 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-01 Date due : 2022-12-01 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
15.90 \$	0.80 \$	1.59 \$	18.29 \$	0.00 \$	18.29 \$	16.69 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-660	Articles de nettoyage	15.90	5.00	0.80	9.98	1.59	18.29		16.69
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%		Activité :			OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-660	Articles de nettoyage	16.69 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.80 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.80 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 24
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	18.29 \$
Total - Année : 2022, période : 12		18.29 \$	18.29 \$
Grand Total		18.29 \$	18.29 \$

No transaction : 39	Description facture : Lait et crème pour caserne		
No fournisseur : 1FRES1	Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 00408236		No commande :	
Date facture : 2022-11-22	Date due : 2022-11-22		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
10.08 \$	0.00 \$	0.00 \$	10.08 \$	0.00 \$	10.08 \$	10.08 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.	10.08	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	10.08 \$		10.08 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.	10.08 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	10.08 \$
Total - Année : 2022, période : 12		10.08 \$	10.08 \$
Grand Total		10.08 \$	10.08 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 25
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 48	Description facture : Brevages pour conseil		Type de transaction : Facturation
No fournisseur : 1FRES1	Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.		Type de facturation : Facture
No facture : 00408231			
Date facture : 2022-11-22	Date due : 2022-11-22		No commande :
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

	Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
	45.08	\$ 1.05	\$ 2.09	\$ 48.22	\$ 0.00	\$ 48.22	\$ 46.12	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	45.08	\$ 0.00	1.05	\$ 0.00	2.09	\$ 48.22	\$	46.12
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :			Activité :	OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	46.12 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.05 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.05 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	48.22 \$
Total - Année : 2022, période : 12		48.22 \$	48.22 \$
Grand Total		48.22 \$	48.22 \$

No transaction : 66	Description facture : breuvages noel magique		Type de transaction : Facturation
No fournisseur : 1FRES1	Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.		Type de facturation : Facture
No facture : 00831069			
Date facture : 2022-12-01	Date due : 2022-12-01		No commande :
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 26
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
22.14	\$ 0.44	\$ 0.88	\$ 23.46	\$ 0.00	\$ 23.46	\$ 22.58	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	22.14	\$ 0.00	0.44	\$ 0.00	0.88	\$ 23.46	\$	22.58
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : VIE004		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	22.58 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.44 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.44 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	23.46 \$
Total - Année : 2022, période : 12		23.46 \$	23.46 \$
Grand Total		23.46 \$	23.46 \$

No transaction : 94 Description facture : Brevages pour fête de noel
 No fournisseur : 1FRES1 Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.
 No facture : U372667588
 Date facture : 2022-11-25 Date due : 2022-11-25 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
6.30	\$ 0.32	\$ 0.63	\$ 7.25	\$ 0.00	\$ 7.25	\$ 6.61	\$ 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 27
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-493	Réceptions	6.30	\$ 5.00	0.32	\$ 9.98	0.63	\$ 7.25	\$	6.61
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	6.61 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.32 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.32 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	7.25 \$
Total - Année : 2022, période : 12		7.25 \$	7.25 \$
Grand Total		7.25 \$	7.25 \$

No transaction : 19 Description facture : collation pour fête de noel
 No fournisseur : 1CET1 Nom : Club entrepôt #8222
 No facture : 822201231122916 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-23 Date due : 2022-11-23 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
107.10	\$ 3.05	\$ 6.08	\$ 116.23	\$ 0.00	\$ 116.23	\$ 110.14	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-493	Réceptions	107.10	\$ 0.00	3.05	\$ 0.00	6.08	\$ 116.23	\$	110.14
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 28
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	110.14 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.05 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.04 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	116.23 \$
Total - Année : 2022, période : 12		116.23 \$	116.23 \$
Grand Total		116.23 \$	116.23 \$

No transaction : 65 Description facture : bonbons pour noel magique
 No fournisseur : 1CET1 Nom : Club entrepôt #8222
 No facture : 82220222122910 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-22 Date due : 2022-11-22 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
142.39 \$	3.31 \$	6.60 \$	152.30 \$	0.00 \$	152.30 \$	145.69 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	142.39	\$ 0.00	3.31	\$ 0.00	6.60	152.30 \$		145.69 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :				Activité : VIE004				OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 29
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	145.69 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.31 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.30 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	152.30 \$
Total - Année : 2022, période : 12		152.30 \$	152.30 \$
Grand Total		152.30 \$	152.30 \$

No transaction : 97 **Description facture** : Abonnement revue BCP Cooks (6 mois)
No fournisseur : lcook2 **Nom** : COOKS ILLUSTRATED
No facture : COOKS 2023 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-12-13 **Date due** : 2022-12-13 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
23.18 \$	1.16 \$	2.31 \$	26.65 \$	0.00 \$	26.65 \$	24.33 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	23.18	\$ 5.00	1.16	\$ 9.98	2.31	\$ 26.65	\$	24.33 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	24.33 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.16 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.16 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	26.65 \$
Total - Année : 2022, période : 12		26.65 \$	26.65 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 30
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total	26.65 \$	26.65 \$
--------------------	-----------------	-----------------

No transaction : 14	Description facture : Repas déniement	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1CORAI	Nom : CORA	No commande :	
No facture : 7	Date due : 2022-11-16	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-11-16	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
82.96 \$	1.66 \$	3.31 \$	87.93 \$	0.00 \$	87.93 \$	84.61 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	82.96	\$ 0.00	1.66	\$ 0.00	3.31	\$ 87.93	\$	84.61 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					Activité : OT : Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	84.61 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.66 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.66 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	87.93 \$
Total - Année : 2022, période : 12		87.93 \$	87.93 \$
Grand Total		87.93 \$	87.93 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 31
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 16	Description facture : Crème pour garage	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1depa2	Nom : Dépanneur M & R	No commande :	
No facture : 444508		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-11-22	Date due : 2022-11-22		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
12.38 \$	0.00 \$	0.00 \$	12.38 \$	0.00 \$	12.38 \$	12.38 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	12.38	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 12.38	\$	12.38 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	12.38 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	12.38 \$
Total - Année : 2022, période : 12		12.38 \$	12.38 \$
Grand Total		12.38 \$	12.38 \$

No transaction : 17	Description facture : Crème pour garage	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1depa2	Nom : Dépanneur M & R	No commande :	
No facture : 444333		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-11-21	Date due : 2022-11-21		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
7.98 \$	0.00 \$	0.00 \$	7.98 \$	0.00 \$	7.98 \$	7.98 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 32
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-610	Aliments, café, eau, etc.	7.98	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 7.98	\$	7.98 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, café, eau, etc.	7.98 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	7.98 \$
Total - Année : 2022, période : 12		7.98 \$	7.98 \$
Grand Total		7.98 \$	7.98 \$

No transaction : 18 Description facture : Glace pour CCUDD
 No fournisseur : 1depa2 Nom : Dépanneur M & R
 No facture : 449928 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-07 Date due : 2022-12-07 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
4.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 4.00	\$ 0.00	\$ 4.00	\$ 4.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-610-00-610	Aliments, café, eau, etc.	4.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 4.00	\$	4.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 33
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-610-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	4.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	4.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		4.00 \$	4.00 \$
Grand Total		4.00 \$	4.00 \$

No transaction : 93 Description facture : Foins
 No fournisseur : 1depa2 Nom : Dépanneur M & R
 No facture : 271041 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-13 Date due : 2022-12-13 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
245.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 245.00	\$ 0.00	\$ 245.00	\$ 245.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-50-621	Pierre, concasse, gravier	245.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 245.00	\$	245.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-50-621	Pierre, concasse, gravier	245.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	245.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 34
 Date : 2023-02-02
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Total - Année : 2022, période : 12

245.00 \$ 245.00 \$

Grand Total

245.00 \$ 245.00 \$

No transaction : 21 Description facture : Articles divers pour fête de noel
 No fournisseur : IDOL1 Nom : DOLLARAMA
 No facture : 7013 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-25 Date due : 2022-11-25 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.58	\$ 1.03	\$ 2.05	\$ 23.66	\$ 0.00	\$ 23.66	\$ 21.60	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-493	Réceptions	20.58	\$ 5.00	1.03	\$ 9.98	2.05	\$ 23.66	\$	21.60
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	21.60 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.03 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.03 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	23.66 \$
Total - Année : 2022, période : 12		<u>23.66 \$</u>	<u>23.66 \$</u>
Grand Total		<u>23.66 \$</u>	<u>23.66 \$</u>

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 35
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 75	Description facture : Décoration de noel + matériel de biblio		
No fournisseur : 1DOL1	Nom : DOLLARAMA	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 1495		No commande :	
Date facture : 2022-11-22	Date due : 2022-11-22		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
31.25	\$ 1.56	\$ 3.12	\$ 35.93	\$ 0.00	\$ 35.93	\$ 32.81	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	31.25	\$ 5.00	1.56	\$ 9.98	3.12	\$ 35.93	\$	32.81
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité :		OT :		Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	32.81 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.56 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.56 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	35.93 \$
Total - Année : 2022, période : 12		35.93 \$	35.93 \$
Grand Total		35.93 \$	35.93 \$

No transaction : 98	Description facture : Abonnement magazine Biosphère 2023		
No fournisseur : 1fcfal	Nom : FEDERATION CANADIENNE DE LA FAUNE	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : CWFA 2023		No commande :	
Date facture : 2022-12-09	Date due : 2022-12-09		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 36
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
46.97	\$ 2.35	\$ 4.68	\$ 54.00	\$ 0.00	\$ 54.00	\$ 49.31	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	46.97	\$ 5.00	2.35	\$ 9.98	4.68	\$ 54.00	\$	49.31
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	49.31 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.35 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.34 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	54.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		54.00 \$	54.00 \$
Grand Total		54.00 \$	54.00 \$

No transaction : 99	Description facture : Abonnement magazine Canadian Wildlife 2023	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1fcfal	Nom : FEDERATION CANADIENNE DE LA FAUNE	No commande :	
No facture : CWFB 2023	Date due : 2022-12-09	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-12-09	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
46.97	\$ 2.35	\$ 4.68	\$ 54.00	\$ 0.00	\$ 54.00	\$ 49.31	\$ 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 37
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	46.97	\$ 5.00	2.35	\$ 9.98	4.68	\$ 54.00	\$	49.31
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	49.31 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.35 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.34 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	54.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		54.00 \$	54.00 \$
Grand Total		54.00 \$	54.00 \$

No transaction : 100 Description facture : Abonnement magazine Wild for kids 2023
 No fournisseur : 1fcfal Nom : FEDERATION CANADIENNE DE LA FAUNE
 No facture : CWFC 2023 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-09 Date due : 2022-12-09 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
38.27	\$ 1.91	\$ 3.82	\$ 44.00	\$ 0.00	\$ 44.00	\$ 40.18	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	38.27	\$ 5.00	1.91	\$ 9.98	3.82	\$ 44.00	\$	40.18
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 38
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	40.18 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.91 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.91 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	44.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		44.00 \$	44.00 \$
Grand Total		44.00 \$	44.00 \$

No transaction : 101 Description facture : Abonnement magazine Faunetastique 2023
 No fournisseur : 1fcfal Nom : FEDERATION CANADIENNE DE LA FAUNE
 No facture : CWF2023 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-09 Date due : 2022-12-09 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
38.27 \$	1.91 \$	3.82 \$	44.00 \$	0.00 \$	44.00 \$	40.18 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	38.27	5.00	1.91	9.98	3.82	44.00		40.18
C. Act. : Avec gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :									
					Activité :			OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 39
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	40.18 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.91 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.91 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	44.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		44.00 \$	44.00 \$
Grand Total		44.00 \$	44.00 \$

No transaction : 31 Description facture : Repas déneigement
 No fournisseur : Nom : Five guys Burgers & Fries
 No facture : 453073 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-24 Date due : 2022-11-24 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
56.10 \$	1.30 \$	2.60 \$	60.00 \$	0.00 \$	60.00 \$	57.40 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	56.10	\$ 0.00	1.30	\$ 0.00	2.60	\$ 60.00	\$	57.40 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	57.40 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.30 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.30 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	60.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		60.00 \$	60.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 40
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

60.00 \$ 60.00 \$

No transaction : 87 Description facture : Formation - Installation septique
 No fournisseur : 1GENII Nom : GENIUM 360
 No facture : 00017582 CRÉDIT Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-21 Date due : 2022-11-21 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
465.00	\$ 23.25	\$ 46.38	\$ 534.63	\$ 0.00	\$ 534.63	\$ 488.19	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-490-00-454	Services de formation	465.00	\$ 5.00	23.25	\$ 9.98	46.38	\$ 534.63	\$	488.19
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-490-00-454	Services de formation	488.19 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	23.25 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	23.19 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	534.63 \$
Total - Année : 2022, période : 12		534.63 \$	534.63 \$
Grand Total		534.63 \$	534.63 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 41
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 20 Description facture : Cartes cadeaux pour fête de Noel
 No fournisseur : 1FGS2 Nom : GEORGES FARAH
 No facture : 106309 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-23 Date due : 2022-11-23 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
40.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 40.00	\$ 0.00	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	40.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 40.00	\$	40.00
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	40.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	40.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		40.00 \$	40.00 \$
Grand Total		40.00 \$	40.00 \$

No transaction : 24 Description facture : Materiel divers pour TP
 No fournisseur : 1HOME2 Nom : Home Depot
 No facture : 68573 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-13 Date due : 2022-12-13 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
355.53	\$ 17.78	\$ 35.46	\$ 408.77	\$ 0.00	\$ 408.77	\$ 373.26	\$ 0.00

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 42
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-999	Autres	355.53	\$ 5.00	17.78	\$ 9.98	35.46	\$ 408.77	\$	373.26
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-999	Autres	373.26 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	17.78 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	17.73 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	408.77 \$
Total - Année : 2022, période : 12		408.77 \$	408.77 \$
Grand Total		408.77 \$	408.77 \$

No transaction : 40 Description facture : FEU003; pièce mécanique (lamp)
 No fournisseur : 11NOU1 Nom : INTER OUTAOUAIS
 No facture : 306111G (16NOV) Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-16 Date due : 2022-11-16 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
33.60	\$ 1.68	\$ 3.35	\$ 38.63	\$ 0.00	\$ 38.63	\$ 35.27	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 43
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-220-03-525	Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	33.60	\$ 5.00	1.68	\$ 9.98	3.35	\$ 38.63	\$ 35.27	\$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	FEU003	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-03-525	Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	35.27 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.68 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.68 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	38.63 \$
Total - Année : 2022, période : 12		38.63 \$	38.63 \$
Grand Total		38.63 \$	38.63 \$

No transaction : 79	Description facture : Achat cahier notes	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1JEC1	Nom : JEAN COUTU	No commande : 13137	
No facture : 304299	Date due : 2022-11-21	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-11-21	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
17.98	\$ 0.90	\$ 1.79	\$ 20.67	\$ 0.00	\$ 20.67	\$ 18.87	\$ 18.87

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Achat cahier notes	1	Unité	17.98	Unité	17.98	\$ 0.90	\$ 1.79	\$ 20.67
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	17.98	\$ 5.00	0.90	\$ 9.98	1.79	\$ 20.67	\$ 18.87	\$ 18.87
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj. S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 44
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	18.87 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.90 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.90 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	20.67 \$
Total - Année : 2022, période : 12		20.67 \$	20.67 \$
Grand Total		20.67 \$	20.67 \$

No transaction : 59 Description facture : CARTES CADEAUX
 No fournisseur : Nom : KUNSTADT SPORTS
 No facture : CHE12383R01 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-09 Date due : 2022-12-09 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
375.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	375.00 \$	0.00 \$	375.00 \$	375.00 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-10-971	Contributions autres organismes - Transferts	375.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	375.00 \$		375.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :				Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-10-971	Contributions autres organismes - Transferts	375.00 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 45
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	375.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		375.00 \$	375.00 \$
Grand Total		375.00 \$	375.00 \$

No transaction : 29 **Description facture** : Repas déneigement
No fournisseur : 1LABU1 **Nom** : LA BUENA
No facture : 84 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-11-25 **Date due** : 2022-11-25 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
236.42 \$	5.50 \$	10.97 \$	252.89 \$	0.00 \$	252.89 \$	241.90 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	236.42	\$ 0.00	5.50	\$ 0.00	10.97	\$ 252.89	\$	241.90 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	241.90 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	252.89 \$
Total - Année : 2022, période : 12		252.89 \$	252.89 \$
Grand Total		252.89 \$	252.89 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 46
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 32 Description facture : Repas déneigement
 No fournisseur : 1LABU1 Nom : LA BUENA
 No facture : 505651 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-23 Date due : 2022-11-23 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
94.86 \$	1.90 \$	3.80 \$	100.56 \$	0.00 \$	100.56 \$	96.76 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	94.86	\$ 0.00	1.90	\$ 0.00	3.80	\$ 100.56	\$	96.76 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	96.76 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.90 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.90 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	100.56 \$
Total - Année : 2022, période : 12		100.56 \$	100.56 \$
Grand Total		100.56 \$	100.56 \$

No transaction : 57 Description facture : CARTES CADEAUX
 No fournisseur : Nom : LA TRAPPE A FROMAGE
 No facture : FX1JVP4P-1 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-09 Date due : 2022-12-09 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 47
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
375.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	375.00 \$	0.00 \$	375.00 \$	375.00 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-10-971	Contributions autres organismes - Transferts	375.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 375.00	\$	375.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-10-971	Contributions autres organismes - Transferts	375.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	375.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		375.00 \$	375.00 \$
Grand Total		375.00 \$	375.00 \$

No transaction : 63 Description facture : Café - Noel magique
 No fournisseur : Nom : LA TRAPPE A FROMAGE
 No facture : GEAN1YHP-1 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-02 Date due : 2022-12-02 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
10.35 \$	0.52 \$	1.03 \$	11.90 \$	0.00 \$	11.90 \$	10.86 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 48
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	10.35	\$ 5.00	0.52	\$ 9.98	1.03	\$ 11.90	\$ 10.86	
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : VIE004		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	10.86 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.52 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.52 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	11.90 \$
Total - Année : 2022, période : 12		11.90 \$	11.90 \$
Grand Total		11.90 \$	11.90 \$

No transaction : 60	Description facture : CARTES CADEAUX	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1PAL1	Nom : LE PALMIER	No commande :	
No facture : 165592	Date due : 2022-12-09	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-12-09	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
390.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 390.00	\$ 0.00	\$ 390.00	\$ 390.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-493	Réceptions	390.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 390.00	\$	390.00
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 49
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-493	Réceptions	390.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	390.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		390.00 \$	390.00 \$
Grand Total		390.00 \$	390.00 \$

No transaction : 27 **Description facture** : Boite électrique pour sentier
No fournisseur : 1LUM3 **Nom** : LUMEN
No facture : 26012686-00 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-12-02 **Date due** : 2022-12-02 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
10.42	\$ 0.52	\$ 1.04	\$ 11.98	\$ 0.00	\$ 11.98	\$ 10.94	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-50-641	Articles de quincaillerie	10.42	\$ 5.00	0.52	\$ 9.98	1.04	\$ 11.98	\$	10.94
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité : LPSSENTIER	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-50-641	Articles de quincaillerie	10.94 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.52 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.52 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	11.98 \$
Total - Année : 2022, période : 12		11.98 \$	11.98 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 50
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

11.98 \$ **11.98 \$**

No transaction : 28		Description facture : Lampe pluo pour usine					
No fournisseur : 1LUM3		Nom : LUMEN					
No facture : 25962984-00		Type de transaction : Facturation					
Date facture : 2022-11-24		Date due : 2022-11-24					
Retenue sur contrat : Non		Date due retenue :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Date de paiement :					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
155.52 \$	7.78 \$	15.51 \$	178.81 \$	0.00 \$	178.81 \$	163.27 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-414-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	155.52	\$ 5.00	7.78	\$ 9.98	15.51	\$ 178.81	\$	163.27 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-414-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	163.27 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.78 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.76 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	178.81 \$
Total - Année : 2022, période : 12		178.81 \$	178.81 \$
Grand Total		178.81 \$	178.81 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 52
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
100.00	\$ 5.00	\$ 9.98	\$ 114.98	\$ 0.00	\$ 114.98	\$ 104.99	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-999	Autres	100.00	\$ 5.00	5.00	\$ 9.98	9.98	\$ 114.98	\$	104.99
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-999	Autres	104.99 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.99 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	114.98 \$
Total - Année : 2022, période : 12		114.98 \$	114.98 \$
Grand Total		114.98 \$	114.98 \$

No transaction : 33 Description facture : Attaches-câbles
 No fournisseur : 1MDF1 Nom : Magasin du fermier
 No facture : 13553 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-14 Date due : 2022-12-14 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
9.99	\$ 0.50	\$ 1.00	\$ 11.49	\$ 0.00	\$ 11.49	\$ 10.49	\$ 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 54
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	56.32 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.68 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.68 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	61.68 \$
Total - Année : 2022, période : 12		61.68 \$	61.68 \$
Grand Total		61.68 \$	61.68 \$

No transaction : 92 Description facture : Densheid pour Centre Meredith
 No fournisseur : IMATE1 Nom : MATERIAUX DE CONSTRUCTION D.L. INC.
 No facture : FAC-47215 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-31 Date due : 2022-12-31 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
189.79 \$	9.49 \$	18.93 \$	218.21 \$	0.00 \$	218.21 \$	189.79 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	189.79	5.00	9.49	9.98	18.93	218.21		189.79
C. Act. : Centre Meredith % Com. : 100.00% Proj S-proj. :				Activité :			OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 55
 Date : 2023-02-02
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	189.79 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	9.49 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	18.93 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	218.21 \$
Total - Année : 2022, période : 12		218.21 \$	218.21 \$
Grand Total		218.21 \$	218.21 \$

No transaction : 51 **Description facture** : Repas - Fête de noel
No fournisseur : 1meld1 **Nom** : Meldo Inc
No facture : 3271 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-11-26 **Date due** : 2022-11-26 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2 286.25 \$	114.31 \$	228.05 \$	2 628.61 \$	0.00 \$	2 628.61 \$	2 400.27 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-493	Réceptions	2 286.25	\$ 5.00	114.31	\$ 9.98	228.05	\$ 2 628.61	\$	2 400.27 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	2 400.27 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	114.31 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	114.03 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2 628.61 \$
Total - Année : 2022, période : 12		2 628.61 \$	2 628.61 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 56
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

2 628.61 \$ 2 628.61 \$

No transaction : 73	Description facture : Abonnement annuel - Program pour présentation web		
No fournisseur :	Nom : MENTIMETER AB (pub)	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 33C5526E-83347		No commande :	
Date facture : 2022-11-21	Date due : 2022-11-21		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
197.63 \$	0.00 \$	0.00 \$	197.63 \$	0.00 \$	197.63 \$	197.63 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
58-291-10-000	Frais payés d'avance (02-701-10-494)	197.63	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 197.63	\$	197.63 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	197.63 \$
58-291-10-000	Frais payés d'avance	197.63 \$	0.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		197.63 \$	197.63 \$
Grand Total		197.63 \$	197.63 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 57
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 78	Description facture : Publication - noel magique	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : FACE001	Nom : META PLATFORMS INC.	No commande :	
No facture : THV3NK7NL2		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-11-30	Date due : 2022-11-30		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
150.00	\$ 7.50	\$ 14.96	\$ 172.46	\$ 0.00	\$ 172.46	\$ 157.48	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-10-345	Publicité et information - publications	150.00	\$ 5.00	7.50	\$ 9.98	14.96	\$ 172.46	\$	157.48
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Activité : VIE004					Équip. :
Proj S-proj. :									

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-10-345	Publicité et information - publications	157.48 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.48 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	172.46 \$
Total - Année : 2022, période : 12		172.46 \$	172.46 \$
Grand Total		172.46 \$	172.46 \$

No transaction : 80	Description facture : Publication noel magique et environnement	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : FACE001	Nom : META PLATFORMS INC.	No commande :	
No facture : YXXXGK7NL2		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-11-24	Date due : 2022-11-24		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 58
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs@)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
74.75	\$ 3.74	\$ 7.45	\$ 85.94	\$ 0.00	\$ 85.94	\$ 78.47	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-470-00-345	Publicité et information - publications	18.00	\$ 5.00	0.90	\$ 9.98	1.80	\$ 20.70	\$	18.90
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :	Équip. :
02-701-10-345	Publicité et information - publications	56.75	\$ 5.00	2.84	\$ 0.00	5.65	\$ 65.24	\$	59.57
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité : VIE004		OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-470-00-345	Publicité et information - publications	18.90 \$	0.00 \$
02-701-10-345	Publicité et information - publications	59.57 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.74 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.73 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	85.94 \$
Total - Année : 2022, période : 12		85.94 \$	85.94 \$
Grand Total		85.94 \$	85.94 \$

No transaction : 53 Description facture : Fer pour support scie à ruban
 No fournisseur : IACRA1 Nom : Metalium inc
 No facture : RPGAT-R59384 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-28 Date due : 2022-11-28 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
49.40	\$ 2.47	\$ 4.93	\$ 56.80	\$ 0.00	\$ 56.80	\$ 51.86	\$ 0.00

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 59
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	49.40	\$ 5.00	2.47	\$ 9.98	4.93	\$ 56.80	\$	51.86
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	51.86 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.47 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.47 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	56.80 \$
Total - Année : 2022, période : 12		56.80 \$	56.80 \$
Grand Total		56.80 \$	56.80 \$

No transaction : 54 Description facture : Fer pour support scie à ruban + échelle pour 122
 No fournisseur : 1ACRA1 Nom : Metalium inc
 No facture : RPGAT-R59382 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-28 Date due : 2022-11-28 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
123.50	\$ 6.18	\$ 12.32	\$ 142.00	\$ 0.00	\$ 142.00	\$ 129.66	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 60
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-330-00-649	Pièces et accessoires - autres	123.50	\$ 5.00	6.18	\$ 9.98	12.32	\$ 142.00	\$ 129.66	\$	
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :				

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-649	Pièces et accessoires - autres	129.66 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.18 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.16 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	142.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		142.00 \$	142.00 \$
Grand Total		142.00 \$	142.00 \$

No transaction : 11	Description facture : Décoration pour fête de noel	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1ACDP1	Nom : PARTY MART	No commande :	
No facture : 1771968	Date due : 2022-11-22	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-11-22	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
66.94	\$ 3.35	\$ 6.68	\$ 76.97	\$ 0.00	\$ 76.97	\$ 70.28	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-493	Réceptions	66.94	\$ 5.00	3.35	\$ 9.98	6.68	\$ 76.97	\$	70.28
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 61
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	70.28 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.35 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.34 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	76.97 \$
Total - Année : 2022, période : 12		76.97 \$	76.97 \$
Grand Total		76.97 \$	76.97 \$

No transaction : 56 Description facture : Certificat cadeaux
 No fournisseur : Nom : POLO VELO CHELSEA
 No facture : 000101 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-09 Date due : 2022-12-09 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
375.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 375.00	\$ 0.00	\$ 375.00	\$ 375.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-10-971	Contributions autres organismes - Transferts	375.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 375.00	\$	375.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :				Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-10-971	Contributions autres organismes - Transferts	375.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	375.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		375.00 \$	375.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 62
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

375.00 \$ 375.00 \$

No transaction : 77	Description facture : Publipostage - Noel Magique		
No fournisseur : IPOCA1	Nom : Postes Canada		
No facture : C173869754		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-11-17	Date due : 2022-11-17	No commande :	
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
466.08 \$	23.30 \$	46.49 \$	535.87 \$	0.00 \$	535.87 \$	489.32 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-345	Publications	466.08	5.00	23.30	9.98	46.49	535.87		489.32
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : VIE004		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-345	Publications	489.32 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	23.30 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	23.25 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	535.87 \$
Total - Année : 2022, période : 12		535.87 \$	535.87 \$
Grand Total		535.87 \$	535.87 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 63
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 81		Description facture : Médiaposte Chelsea Express automne 2022	
No fournisseur : IPOCA1		Nom : Postes Canada	
No facture : C173913201			
Date facture : 2022-11-25	Date due : 2022-11-25	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :	No commande : 13138	
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			
Montant av. tx		TPS	
466.08 \$		23.30 \$	
TVQ		Total	
46.49 \$		535.87 \$	
R.A.P.		C.A.P.	
0.00 \$		535.87 \$	
Dépense		Désengagement	
489.32 \$		489.31 \$	

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Médiaposte Chelsea Express automne 2022	1	Unité	466.08	Unité	466.08 \$	23.30 \$	46.49 \$	535.87 \$
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-321	Frais de poste	466.08	\$ 5.00	23.30 \$	9.98	46.49 \$	535.87 \$	489.31 \$	489.32 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj. S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-321	Frais de poste	489.32 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	23.30 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	23.25 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	535.87 \$
Total - Année : 2022, période : 12		535.87 \$	535.87 \$
Grand Total		535.87 \$	535.87 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 65
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
101.40	\$ 5.07	\$ 10.11	\$ 116.58	\$ 0.00	\$ 116.58	\$ 106.45	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-321	Frais de poste	101.40	\$ 5.00	5.07	\$ 9.98	10.11	\$ 116.58	\$	106.45
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-321	Frais de poste	106.45 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.07 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.06 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	116.58 \$
Total - Année : 2022, période : 12		116.58 \$	116.58 \$
Grand Total		116.58 \$	116.58 \$

No transaction : 84 Description facture : FEUILLET FP DECEMBRE 2022
 No fournisseur : IPOCAL Nom : Postes Canada
 No facture : C173976571 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-07 Date due : 2022-12-07 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
101.40	\$ 5.07	\$ 10.11	\$ 116.58	\$ 0.00	\$ 116.58	\$ 106.45	\$ 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 66
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-321	Frais de poste	101.40	\$ 5.00	5.07	\$ 9.98	10.11	\$ 116.58	\$	106.45 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-321	Frais de poste	106.45 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.07 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.06 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	116.58 \$
Total - Année : 2022, période : 12		116.58 \$	116.58 \$
Grand Total		116.58 \$	116.58 \$

No transaction : 30 Description facture : Quincaillerie pour garage
 No fournisseur : lpral Nom : PRINCESS AUTO
 No facture : 1648 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-24 Date due : 2022-11-24 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
281.28	\$ 36.56	\$ 0.00	\$ 317.84	\$ 0.00	\$ 317.84	\$ 281.28	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	281.28	\$ 0.00	36.56	\$ 0.00	0.00	\$ 317.84	\$	281.28 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 67
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

54-134-92-000	TPS intrants RT0001		-22.50	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -22.50	\$	-22.50	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :		
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres		22.50	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 22.50	\$	22.50	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :		
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001		-28.06	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -28.06	\$	-28.06	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :		
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001		14.03	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 14.03	\$	14.03	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :		
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres		14.03	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 14.03	\$	14.03	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	317.81 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	14.06 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	14.03 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	317.84 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	28.06 \$
Total - Année : 2022, période : 12		345.90 \$	345.90 \$
Grand Total		345.90 \$	345.90 \$

No transaction : 13 Description facture : Recherches sur le Registre foncier - Vente pour taxes 2022
 No fournisseur : 1REG2 Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC
 No facture : 202203878000 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-13 Date due : 2022-12-13 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
----------------	-----	-----	-------	--------	--------	---------	---------------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 68
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

2.00	\$	0.00	\$	0.00	\$	2.00	\$	0.00	\$	2.00	\$	2.00	\$	0.00	\$
------	----	------	----	------	----	------	----	------	----	------	----	------	----	------	----

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 2.00	\$	2.00
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		2.00 \$	2.00 \$
Grand Total		2.00 \$	2.00 \$

No transaction : 88 **Description facture** : Recherches sur le registre foncier
No fournisseur : IREG2 **Nom** : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC
No facture : 20223597700 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-11-16 **Date due** : 2022-11-16 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
4.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 4.00	\$ 0.00	\$ 4.00	\$ 4.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	4.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 4.00	\$	4.00
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 65
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	4.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	4.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		4.00 \$	4.00 \$
Grand Total		4.00 \$	4.00 \$

No transaction : 89 Description facture : Recherches sur le registre foncier
 No fournisseur : 1REG2 Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC
 No facture : 202203609786 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-17 Date due : 2022-11-17 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 2.00	\$ 0.00	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 2.00	\$	2.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :				Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 70
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Total - Année : 2022, période : 12

2.00 \$ 2.00 \$

Grand Total

2.00 \$ 2.00 \$

No transaction : 90	Description facture : Recherches sur le registre foncier	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1REG2	Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC	No commande :	
No facture : 202203715498		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-11-28	Date due : 2022-11-28		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 2.00	\$ 0.00	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 2.00	\$	2.00
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		<u>2.00 \$</u>	<u>2.00 \$</u>
Grand Total		<u>2.00 \$</u>	<u>2.00 \$</u>

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 71
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 91	Description facture : Recherches sur le registre foncier		
No fournisseur : 1REG2	Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 202203683633		No commande :	
Date facture : 2022-11-24	Date due : 2022-11-24	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
1.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	1.00 \$	0.00 \$	1.00 \$	1.00 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0.00	1.00
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité :		OT :		Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		1.00 \$	1.00 \$
Grand Total		1.00 \$	1.00 \$

No transaction : 15	Description facture : Repas déneigement		
No fournisseur : 1RESTO2	Nom : Resto Alpina	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 131196		No commande :	
Date facture : 2022-11-18	Date due : 2022-11-18	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
70.49 \$	1.41 \$	2.82 \$	74.72 \$	0.00 \$	74.72 \$	71.90 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 72
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	70.49	\$ 0.00	1.41	\$ 0.00	2.82	\$ 74.72	\$	71.90
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	71.90 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.41 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.41 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	74.72 \$
Total - Année : 2022, période : 12		74.72 \$	74.72 \$
Grand Total		74.72 \$	74.72 \$

No transaction : 47 Description facture : Repas conseil
 No fournisseur : IGRIL1 Nom : Resto Chelsea
 No facture : 004025 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-22 Date due : 2022-11-22 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
178.27	\$ 3.67	\$ 7.13	\$ 189.07	\$ 0.00	\$ 189.07	\$ 181.83	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 73
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	178.27	\$ 0.00	3.67	\$ 0.00	7.13	\$ 189.07	\$ 181.83	\$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	181.83 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.67 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.57 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	189.07 \$
Total - Année : 2022, période : 12		189.07 \$	189.07 \$
Grand Total		189.07 \$	189.07 \$

No transaction : 44	Description facture : Repas conseil	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1ROB3	Nom : ROBERTO PIZZA ROMANA	No commande :	
No facture : 1129534	Date due : 2022-12-08	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-12-08	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
201.06	\$ 4.21	\$ 8.40	\$ 213.67	\$ 0.00	\$ 213.67	\$ 205.26	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	201.06	\$ 0.00	4.21	\$ 0.00	8.40	\$ 213.67	\$	205.26 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 74
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	205.26 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.21 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.20 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	213.67 \$
Total - Année : 2022, période : 12		213.67 \$	213.67 \$
Grand Total		213.67 \$	213.67 \$

No transaction : 6 Description facture : Bois
 No fournisseur : IRONA3 Nom : RONA INC
 No facture : X810490017940
 Date facture : 2022-11-23 Date due : 2022-11-23 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
429.30	\$ 21.47	\$ 42.82	\$ 493.59	\$ 0.00	\$ 493.59	\$ 450.71	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-624	Bois	429.30	\$ 5.00	21.47	\$ 9.98	42.82	\$ 493.59	\$	450.71

C. Act. : Avec gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. : Activité : OT : Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-624	Bois	450.71 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	21.47 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	21.41 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 75
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	493.59 \$
Total - Année : 2022, période : 12		493.59 \$	493.59 \$
Grand Total		493.59 \$	493.59 \$

No transaction : 12 **Description facture** : Fournitures divers pour Noel magique
No fournisseur : IRONA3 **Nom** : RONA INC
No facture : X810620802391 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-12-06 **Date due** : 2022-12-06 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
134.59 \$	6.73 \$	13.43 \$	154.75 \$	0.00 \$	154.75 \$	141.30 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	134.59	\$ 5.00	6.73	\$ 9.98	13.43	\$ 154.75	\$	141.30 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	141.30 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.73 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.72 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	154.75 \$
Total - Année : 2022, période : 12		154.75 \$	154.75 \$
Grand Total		154.75 \$	154.75 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 77
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
29.93	\$ 1.50	\$ 2.98	\$ 34.41	\$ 0.00	\$ 34.41	\$ 31.42	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-639	Matériaux - Autres	29.93	\$ 5.00	1.50	\$ 9.98	2.98	\$ 34.41	\$	\$ 31.42
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité : VIE004	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-639	Matériaux - Autres	31.42 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	34.41 \$
Total - Année : 2022, période : 12		34.41 \$	34.41 \$
Grand Total		34.41 \$	34.41 \$

No transaction : 1 Description facture : Bois pour sentier
 No fournisseur : 1RONA3 Nom : RONA INC. - RONA ENT. GATINEAU
 No facture : X810570031800 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-01 Date due : 2022-12-01 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2 044.80	\$ 102.24	\$ 203.97	\$ 2 351.01	\$ 0.00	\$ 2 351.01	\$ 2 146.78	\$ 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 78
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-50-624	Bois	2 044.80	\$ 5.00	102.24	\$ 9.98	203.97	\$ 2 351.01	\$	2 146.78
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : LPSSENTIER		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-50-624	Bois	2 146.78 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	102.24 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	101.99 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2 351.01 \$
Total - Année : 2022, période : 12		2 351.01 \$	2 351.01 \$
Grand Total		2 351.01 \$	2 351.01 \$

No transaction : 64 Description facture : RETOUR; Attaches cables pour Noel magique
 No fournisseur : IQUN2 Nom : RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC
 No facture : 201169633 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-28 Date due : 2022-11-28 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
-12.45	\$ -0.62	\$ -1.24	\$ -14.31	\$ 0.00	\$ -14.31	\$ -13.07	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-639	Matériaux - Autres	-12.45	\$ 5.00	-0.62	\$ 9.98	-1.24	\$ -14.31	\$	-13.07
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : VIE004		OT :	
								Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 79
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-639	Matériaux - Autres	0.00 \$	13.07 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.00 \$	0.62 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.00 \$	0.62 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	14.31 \$	0.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		14.31 \$	14.31 \$
Grand Total		14.31 \$	14.31 \$

- No transaction : 69 Description facture : Attaches cables pour lumières
 No fournisseur : 1QUIN2 Nom : RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC
 No facture : 201169253 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-11-22 Date due : 2022-11-22 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
14.94	\$ 0.75	\$ 1.49	\$ 17.18	\$ 0.00	\$ 17.18	\$ 15.68	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-639	Matériaux - Autres	14.94	\$ 5.00	0.75	\$ 9.98	1.49	\$ 17.18	\$	15.68
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : VIE004		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 80
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-701-20-639	Matériaux - Autres	15.68 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.75 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.75 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	17.18 \$
Total - Année : 2022, période : 12		17.18 \$	17.18 \$

Grand Total

	17.18 \$	17.18 \$
	17.18 \$	17.18 \$

No transaction : 76	Description facture : Billet - Salon du livre Montreal	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur :	Nom : Salon du livre Montreal	No commande :	
No facture : M81785914	Date due : 2022-11-17	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-11-17	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
8.00	\$ 0.40	\$ 0.80	\$ 9.20	\$ 0.00	\$ 9.20	\$ 8.40	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-454	Services de formation	8.00	\$ 5.00	0.40	\$ 9.98	0.80	\$ 9.20	\$	8.40
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-454	Services de formation	8.40 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.40 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.40 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	9.20 \$
Total - Année : 2022, période : 12		9.20 \$	9.20 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 81
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

9.20 \$ 9.20 \$

No transaction : 22 Description facture : Breuvages pour fête de noel
 No fournisseur : 1SAQ2 Nom : SAQ
 No facture : 1321
 Date facture : 2022-11-26 Date due : 2022-11-26 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : No commande :
 Mode de paiement : Cartes de crédit Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
62.45	\$ 3.12	\$ 6.23	\$ 71.80	0.00	\$ 71.80	\$ 65.56	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-493	Réceptions	62.45	\$ 5.00	3.12	\$ 9.98	6.23	\$ 71.80	\$	65.56
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	65.56 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.12 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.12 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	71.80 \$
Total - Année : 2022, période : 12		71.80 \$	71.80 \$
Grand Total		71.80 \$	71.80 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 83
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
78.51	\$ 1.57	\$ 3.14	\$ 83.22	\$ 0.00	\$ 83.22	\$ 80.08	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-610	Aliments, café, eau, etc.	78.51	\$ 0.00	1.57	\$ 0.00	3.14	\$ 83.22	\$	80.08
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-610	Aliments, café, eau, etc.	80.08 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.57 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.57 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	83.22 \$
Total - Année : 2022, période : 12		83.22 \$	83.22 \$
Grand Total		83.22 \$	83.22 \$

No transaction : 58 Description facture : CERTIFICATS CADEAUX
 No fournisseur : 1SHAW2 Nom : Shawarma Chelsea
 No facture : 231124 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-09 Date due : 2022-12-09 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
375.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 375.00	\$ 0.00	\$ 375.00	\$ 375.00	\$ 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 84
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-10-971	Contributions autres organismes - Transferts	375.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 375.00	\$	375.00
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-10-971	Contributions autres organismes - Transferts	375.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	375.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		375.00 \$	375.00 \$
Grand Total		375.00 \$	375.00 \$

No transaction : 62 Description facture : REPAS NOEL MAGIQUE
 No fournisseur : 1SHAW2 Nom : Shawarma Chelsea
 No facture : 9223 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-04 Date due : 2022-12-04 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
216.46	\$ 4.42	\$ 8.81	\$ 229.69	\$ 0.00	\$ 229.69	\$ 220.86	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	216.46	\$ 0.00	4.42	\$ 0.00	8.81	\$ 229.69	\$	220.86
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : VIE004		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 85
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	220.86 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.42 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.41 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	229.69 \$
Total - Année : 2022, période : 12		229.69 \$	229.69 \$
Grand Total		229.69 \$	229.69 \$

No transaction : 74 Description facture : Repas - Noel magique
 No fournisseur : 1SHAW2 Nom : Shawarma Chelsea
 No facture : 9182 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-12-03 Date due : 2022-12-03 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
245.48	\$ 5.01	\$ 10.00	\$ 260.49	\$ 0.00	\$ 260.49	\$ 250.48	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	245.48	\$ 0.00	5.01	\$ 0.00	10.00	\$ 260.49	\$	250.48
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité : VIE004		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	250.48 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.01 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.00 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 86
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	260.49 \$
Total - Année : 2022, période : 12		260.49 \$	260.49 \$
Grand Total		260.49 \$	260.49 \$

No transaction : 55	Description facture : Frais de stationnement	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur :	Nom : Superior Parking	No commande :	
No facture : 000019	Date due : 2022-11-28	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-11-28	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
19.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 19.00	\$ 0.00	\$ 19.00	\$ 19.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	19.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 19.00	\$	19.00 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	19.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	19.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		19.00 \$	19.00 \$
Grand Total		19.00 \$	19.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 87
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 85		Description facture : ABONNEMENT ANNUEL JOURNAL ECONOMIST					
No fournisseur : IECON1		Nom : THE ECONOMIST					
No facture : INV03811072		Type de transaction : Facturation					
Date facture : 2022-12-09		Type de facturation : Facture					
Retenue sur contrat : Non		Date due : 2022-12-09					
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due retenue :					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date de paiement :					
		No commande :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
285.00	\$ 14.25	\$ 28.45	\$ 327.70	\$ 0.00	\$ 327.70	\$ 299.22	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
58-291-10-000	Frais payés d'avance (02-702-30-494)	285.00	\$ 5.00	14.25	\$ 0.00	28.45	\$ 327.70	\$	299.22
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	14.25 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	14.23 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	327.70 \$
58-291-10-000	Frais payés d'avance	299.22 \$	0.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		327.70 \$	327.70 \$
Grand Total		327.70 \$	327.70 \$

No transaction : 46		Description facture : Remboursement montant facturé par erreur	
No fournisseur : ITEC1		Nom : Traiteur Epicure (11589377 Canada inc)	
No facture : Remboursement		Type de transaction : Facturation	
Date facture : 2022-12-08		Type de facturation : Facture	
Retenue sur contrat : Non		Date due : 2022-12-08	
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due retenue :	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date de paiement :	
		No commande :	
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 88
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 220C
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
-301.81	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ -301.81	\$ 0.00	\$ -301.81	\$ -301.81	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	-301.81	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -301.81	\$	-301.81
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	0.00 \$	301.81 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	301.81 \$	0.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		301.81 \$	301.81 \$
Grand Total		301.81 \$	301.81 \$

No transaction : 42 Description facture : Cartes d'affaires
 No fournisseur : 1VPT2 Nom : Vistaprint Netherlands, B.V.
 No facture : VP_T9GDMX1S
 Date facture : 2022-11-23 Date due : 2022-11-23 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
307.92	\$ 14.00	\$ 0.00	\$ 321.92	\$ 0.00	\$ 321.92	\$ 307.92	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : Mastercard 12
 Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 89
 Date : 2023-02-03
 Heure : 15:14:53
 Numéro de lot : 2200
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-130-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	307.92	\$ 0.00	14.00	\$ 0.00	0.00	\$ 321.92	\$ 307.92
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	307.92 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	14.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	321.92 \$
Total - Année : 2022, période : 12		321.92 \$	321.92 \$
Grand Total		321.92 \$	321.92 \$

No transaction : 10	Description facture : Abonnement Zoom conférence 26/11 au 25/12/2022	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1Z001	Nom : ZOOM VIDEO COMUNICATIONS INC	No commande :	
No facture : INV177222093	Date due : 2022-11-26	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-11-26	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.00 \$	1.00 \$	2.00 \$	23.00 \$	0.00 \$	23.00 \$	21.00 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	20.00	\$ 5.00	1.00	\$ 9.98	2.00	\$ 23.00	\$	21.00 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 12

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Décembre
Référence du lot : Mastercard 12
Date du lot : 2022-12-31

Journal : Facturation achat
Informations sur les transactions

Page : 90
Date : 2023-02-03
Heure : 15:14:53
Numéro de lot : 2200
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

<u>Numéro du poste comptable</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	23.00 \$
Total - Année : 2022, période : 12		23.00 \$	23.00 \$
Grand Total		23.00 \$	23.00 \$



AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

JANVIER 2023

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
01-234-47-000		2023-01-04	Annuler transfert collecte commerces - Novembre 22		201.25 \$
01-234-48-000		2023-01-04	Annuler transfert collecte commerces - Novembre 22		375.00 \$
02-451-10-446		2023-01-04	Annuler transfert collecte commerces - Novembre 22		201.25 \$
02-452-10-446		2023-01-04	Annuler transfert collecte commerces - Novembre 22		375.00 \$
02-701-20-517		2023-01-05	Couvrir dépassement dépense refroidisseur	2.78 \$	
02-701-20-649		2023-01-05	Couvrir dépassement dépense refroidisseur		2.78 \$
02-130-00-517		2023-01-06	Modifier répartition imprimantes Konica Minolta		76.00 \$
02-160-00-517		2023-01-06	Modifier répartition imprimantes Konica Minolta	249.00 \$	
02-470-00-517		2023-01-06	Modifier répartition imprimantes Konica Minolta	538.00 \$	
02-610-00-517		2023-01-06	Modifier répartition imprimantes Konica Minolta	330.00 \$	
02-701-10-517		2023-01-06	Modifier répartition imprimantes Konica Minolta		1 041.00 \$
02-130-00-517		2023-01-06	Modifier répartition imprimante Xerox B7035-Loisir		1 174.00 \$
02-160-00-517		2023-01-06	Modifier répartition imprimante Xerox B7035-Loisir		132.00 \$
02-701-10-517		2023-01-06	Modifier répartition imprimante Xerox B7035-Loisir	1 306.00 \$	
02-141-00-517		2023-01-06	Comblér déficit 2023nouvelle imprimante réception	262.06 \$	
02-702-30-517		2023-01-06	Comblér déficit 2023nouvelle imprimante réception		262.06 \$
02-490-00-454		2023-01-19	Service formation - spetique (490)	600.00 \$	
02-490-00-494		2023-01-19	Abonnement - Service septique	200.00 \$	
02-610-00-454		2023-01-19	Service formation - spetique (490)		600.00 \$
02-610-00-494		2023-01-19	Abonnement - Service septique		200.00 \$
02-355-00-526		2023-01-31	Réparation radar TMS-SA	2 624.69 \$	
02-355-00-649		2023-01-31	Réparation radar TMS-SA		2 624.69 \$

REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
01-234-47-000		2023-01-04	Collecte matières résiduelles - Novembre 2022	201.25 \$	
01-234-48-000		2023-01-04	Collecte matières résiduelles - Novembre 2022	375.00 \$	
02-451-10-446		2023-01-04	Collecte matières résiduelles - Novembre 2022	201.25 \$	
02-452-10-446		2023-01-04	Collecte matières résiduelles - Novembre 2022	375.00 \$	
02-470-01-971		2022-12-19	Fonds vert municipal - Couches jetables #7	125	
03-510-10-002		2022-12-19	Fonds vert municipal - Couches jetables #7		125.00 \$
01-234-47-000		2022-11-30	Collecte nov.22	201.25 \$	
01-234-48-000		2022-11-30	Collecte nov.22	375.00 \$	
02-451-10-446		2022-11-30	Collecte nov.22	201.25 \$	
02-452-10-446		2022-11-30	Collecte nov.22	375.00 \$	

01-000-00-000	Revenus	02-340-00-000	Transport - éclairage des rues
01-279-00-000	Autres revenus - autres	02-390-00-000	Transport - Autres
01-381-00-000	Autres transferts - fonctionnement	02-412-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-000-00-000	Charges	02-413-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable
02-110-00-000	Conseil	02-414-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées
02-120-00-000	Grefe et application de la loi	02-415-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout
02-130-00-000	Gestion financière et administrative	02-451-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-141-00-000	Communications	02-490-00-000	Hygiène de milieu - autres
02-160-00-000	Gestion du personnel	02-610-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-220-00-000	Sécurité incendie	02-631-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-320-00-000	Transport - voirie municipale	02-701-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-330-00-000	Transport - enlèvement de la neige	02-702-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles
23-000-00-000	Investissement	03-110-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
23-020-00-000	Administration générale	03-310-00-000	Affectation - activités d'investissement
23-030-00-000	Sécurité publique	21-000-00-000	Revenus
23-040-00-000	Transport	21-490-00-000	Autres revenus - autres
23-050-00-000	Hygiène de milieu	23-910-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-080-00-000	Loisirs & culture	23-920-00-000	Affectation - fond de roulement
23-610-00-000	Affectation - activités de fonctionnement	03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales
23-510-00-000	Financement à long term des activités d'investissement		



**COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2023

**PLANNING AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT ADVISORY
COMMITTEE**

Minutes of the January 11th, 2023 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Christopher Blais, président de cette réunion ordinaire, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h.

Having noticed that there is quorum, Mr. Christopher Blais, presiding over this ordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Pierre Guénard (maire / mayor) ~ Christopher Blais (conseiller / councillor)
George Claydon ~ Matthew Smith ~ Ryan Gallant ~ Marc Monette ~ Nicole Desroches ~ Benoît Delage
Michel Beaulne ~ Caroline Jean ~ Nicolas Falardeau (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Kimberly Chan (conseillère et présidente du CCUDD)

AUTRES

OTHERS

Aucun / Nil

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 7 décembre 2022

2.1 Ordinary meeting held on December 7th, 2022

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 décembre 2022 soit par la présente adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the minutes of the ordinary meeting held December 7th, 2022, be adopted as presented.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Les requérants pour les points 5.2, 5.3 et 5.4 étaient présents pour répondre aux questions des membres du CCUDD.

Applicants for items 5.2, 5.3 and 5.4 were present to answer questions from the members of the PSDAC.

4.0 DEMANDES MULTIPLES	4.0 MULTIPLE REQUESTS
Nil	None
5.0 DÉROGATION MINEURE	5.0 MINOR EXEMPTION
<p data-bbox="199 344 673 436">5.1 2022-20021 Lot3 031 385 au cadastre du Québec 3, chemin Davidson</p> <p data-bbox="199 457 831 667">ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 385 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 3, chemin Davidson, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0.3 m de la ligne avant de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;</p> <p data-bbox="199 688 831 772">ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 janvier 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p> <p data-bbox="199 793 831 972">IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogations mineures, et ce, en faveur du lot 3 031 385 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 3, chemin Davidson.</p> <p data-bbox="199 993 454 1024">ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>	<p data-bbox="857 344 1494 436">5.1 2022-20021 Lot 3 031 385 of the Québec cadastre 3, chemin Davidson</p> <p data-bbox="857 457 1494 636">WHEREAS the owner of the building known as lot 3 031 385 in the Québec cadastre, property also known as 3, chemin Davidson, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the construction of an accessory building 0.3 m from the front property line, rather than 4.5 m, as stipulated in zoning by-law number 1215-22.</p> <p data-bbox="857 688 1494 772">WHEREAS the members have read the analysis report submitted on January 6th, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department.</p> <p data-bbox="857 793 1494 972">IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in favor of lot 3 031 385 in the cadastre of Québec, property also known as 3, chemin Davidson.</p> <p data-bbox="857 993 1128 1024">ADOPTED UNANIMOUSLY</p>
<p data-bbox="199 1056 678 1148">5.2 2023-20002 Lot 3 030 268 au cadastre du Québec 31, chemin Montrose</p> <p data-bbox="199 1169 815 1379">ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin Montrose, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0.3 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;</p> <p data-bbox="199 1400 824 1484">ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 janvier 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p> <p data-bbox="199 1505 831 1715">IL EST DONC PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 3 030 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin Montrose.</p> <p data-bbox="199 1736 454 1768">ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>	<p data-bbox="857 1056 1494 1148">5.2 2023-20002 Lot 3 030 268 of the Québec cadastre 31, chemin Montrose</p> <p data-bbox="857 1169 1494 1348">WHEREAS the owner of the property known as lot 3 030 268 in the Québec cadastre, property also known as 31, chemin Montrose, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the construction of an accessory building 0.3 m from the lateral property line, rather than 4.5 m, as stipulated in zoning by-law number 1215-22.</p> <p data-bbox="857 1400 1494 1484">WHEREAS the members have read the analysis report submitted on January 6th, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department.</p> <p data-bbox="857 1505 1494 1684">IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Marc Monette, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in favor of lot 3 030 268 in the cadastre of Québec, property also known as 31, chemin Montrose.</p> <p data-bbox="857 1736 1128 1768">ADOPTED UNANIMOUSLY</p>

5.3 2023-20001
Lot 3 031 740 au cadastre du Québec
148, chemin de la Rivière

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 740 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 148, chemin de la Rivière, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser un abri d'auto à 0 m de la ligne avant du terrain et à 2 m de la ligne latérale de propriété, plutôt que 4.5 m, tel que stipulé au règlement de zonage 1215-22;

ATTENDU QUE la demande vise aussi à régulariser un escalier situé à 1.5 m de la ligne latérale de terrain, plutôt qu'à 4.5 m;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 janvier 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 3 031 740 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 148, chemin de la Rivière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 2023-20004
Lot 2 635 414 au cadastre du Québec
97, chemin Kingsmere

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 414 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 97, chemin de Kingsmere, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 95 m², plutôt que 75 m², tel que stipulé au règlement de zonage 1215-22;

ATTENDU qu'une seconde demande avait pour but de permettre la construction d'une véranda dans une partie de la bande de protection du cours d'eau. Comme il n'est pas autorisé par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de procéder à une telle demande, les propriétaires en ont été avisés.

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 9 janvier 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE le SUDD recommande de ne pas accorder cette demande.

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, sur le lot 2 635 414 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 97, chemin de Kingsmere.

5.3 2023-20001
Lot 3 031 740 au cadastre du Québec
148, chemin de la Rivière

WHEREAS the owner of the property known as lot 3 031 740 in the Québec cadastre, property also known as 148, chemin de la Rivière, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to authorize a carport at 0 m from the front lot line and 2 m from the side property line, rather than 4.5 m, as stipulated in zoning by-law 1215-22.

WHEREAS the request also aims to regularize a staircase located 1.5 m from the side lot line, rather than 4.5 m.

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on January 6th, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in favor of lot 3 031 740 in the cadastre of Québec, property also known as 148, chemin de la Rivière.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.3 2023-20004
Lot 2 635 414 of the Québec cadastre
97, chemin Kingsmere

WHEREAS the owner of the immovable known as lot 2 635 414 in the cadastre of Quebec, property also known as being 97, chemin de Kingsmere, presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the construction of an accessory building with an area of 95 m², rather than 75 m², as stipulated in zoning by-law 1215-22;

WHEREAS a second request was for the purpose of allowing the construction of a veranda in part of the riparian protection strip of the watercourse. As it is not authorized by the Act respecting land use planning and development to make such a request, the owners have been notified.

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on January 9, 2023 by the Urban Planning and Sustainable Development Department;

WHEREA the PSDS recommends that this request not be granted;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council grant this request for minor exemption, on lot 2 635 414 in the cadastre of Québec, also owned known as 97, chemin de Kingsmere.

6.0 PIIA**6.1 2023-20003
Lot 5 989 802 au cadastre du Québec
181, chemin d'Old Chelsea**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 989 802 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 181, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'aménagement d'une terrasse et l'installation d'une enseigne.

ATTENDU QUE l'aménagement proposé pour la terrasse est conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE l'enseigne doit être modifiée pour répondre aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 janvier 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres ont soulevé que bonifications suivantes devraient être apportées à la terrasse :

- Ajout d'un accès direct entre la porte principale du commerce et la terrasse;
- Meilleure délimitation entre la terrasse et le stationnement par l'ajout :
 - D'une bordure à la limite de l'aire de stationnement de façon à arrêter les voitures avant la terrasse
 - Un muret ou clôture plus représentatif de Chelsea au pourtour de la terrasse;

ATTENDU QUE les membres ont aussi soulevé que l'enseigne est composée d'un matériau non autorisé et qu'elle ne s'harmonise pas aux enseignes existantes et approuvées pour ce bâtiment;

IL EST DONC PROPOSÉ de reporter le dossier à une session ultérieure.

**6.2 2022-20061
Lot 6 164 201 au cadastre du Québec
189, chemin Jean-Paul Lemieux**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 164 201 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 189, chemin Jean-Paul-Lemieux a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE la résidence unifamiliale isolée proposée est conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 janvier 2023 par le Service d'urbanisme et

6.0 SPAIP**6.1 2023-20003
Lot 5 989 802 of the Québec cadastre
181, chemin d 'Old Chelsea**

WHEREAS the owner of lot 5 989 802 of the Québec cadastre, property also known as 181, chemin d'Old Chelsea, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the construction of a terrace and the installation of a sign.

WHEREAS the proposed terrace complies with the criteria of by-law 1218-22 on SPAIP.

WHEREAS the sign must be modified to meet the criteria of by-law 1218-22 on SPAIP.

WHEREAS the members read the analysis report submitted on January 6, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department.

WHEREAS the members have raised that the following improvements should be made to the terrace:

- Addition of direct access between the main door of the business and the terrace;
- Better delimitation between the terrace and the parking lot by adding:
 - A border at the limit of the parking area so as to stop cars before the terrace
 - A low wall or fence more representative of Chelsea around the terrace;

WHEREAS the members also pointed out that the sign is made of an unauthorized material and that it does not harmonize with the existing and approved signs for this building;

IT IS THEREFORE PROPOSED to postpone the file to a later session.

**6.2 2022-20061
Lot 6 164 201 of the Québec cadastre
189, chemin Jean-Paul Lemieux**

WHEREAS the owner of lot 6 164 201 of the Québec cadastre, property also known as 189, chemin Jean-Paul-Lemieux, has presented a request to the Municipality of Chelsea for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the construction of a single-family detached residence;

WHEREAS the proposed detached single-family residence complies with the criteria of by-law 1218-22 on SPAIP;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on January 6th, 2023, by the Planning and Sustainable Development

du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Ryan Gallant et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 6 164 201 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 189, chemin Jean-Paul-Lemieux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Ryan Gallant, and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 6 164 201 of the Québec cadastre, property also known as 189, chemin Jean-Paul-Lemieux.

ADOPTED UNANIMOUSLY

7.0	PPCMOI	7.0	
Nil		None	
8.0	RÈGLEMENTS D'URBANISME	8.0	PLANNING BY-LAWS
Aucun		Nil	
9.0	INFORMATION DU CONSEIL	9.0	FEEDBACK FROM COUNCIL
9.1	Session ordinaire du 10 janvier 2023	9.1	January 10th, 2023, ordinary meeting
Présentation des dossiers présentés au CCUDD de 7 décembre 2022 et déposés à la session ordinaire du conseil municipal du 10 janvier 2023.		Presentation of the files presented to December 7 th , 2022 PSDAC, and submitted to January 10 th , 2023, ordinary session of the municipal council.	
10.0	AUTRE	10.0	OTHER
Nil		None	
11.0	LEVÉE DE LA SÉANCE	11.0	ADJOURNMENT
IL EST PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que cette rencontre soit levée à 20h13.		IT IS PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Ms. Nicole Desroches, and resolved that this meeting be adjourned at 8:13 p.m.	
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		ADOPTED UNANIMOUSLY	
PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR		MINUTES SUBMITTED BY	
.....		
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer			
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL		MINUTES APPROVED BY	
.....		
Christopher Blais, Président / Chair			



COMITÉ CONSULTATIF SUR
L'ENVIRONNEMENT, LA
DURABILITÉ ET LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES
(CCEDCC)

ENVIRONMENT, SUSTAINABILITY
AND CLIMATE CHANGE ADVISORY
COMMITTEE (ESCCAC)

Minutes of the January 16, 2023 meeting

Procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2023

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, maire et président remplaçant, déclare la présente séance du Comité consultatif de l'environnement, la durabilité et les changements climatiques (CCEDCC) ouvert à 19h01.

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, mayor and presiding over this meeting, declares this sitting of the Environment, Sustainability and Climate Change Advisory Committee (ESCCAC) open at 7:01 pm.

PRÉSENTS

PRESENT

Maire / Mayor : Pierre Guénard

Conseillers / Counselors : Dominic Labrie

Membres / members : Jonathan Lamarre-Régnière, Michelle Comeau, Pierre Bilodeau, Jean-Denis Fréchette, Nicole Lulham,

Employés municipaux / municipal employees : Mélanie Lacroix

ABSENTS

REGRETS

Conseillers / Counselors : Rita Jain

Membre / member : Guglielmo Tita

1.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Denis Fréchette appuyé par M. Pierre Bilodeau et résolu que l'ordre du jour proposé soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Jean-Denis Fréchette, seconded by Mr. Pierre Bilodeau and resolved that the agenda be and is hereby adopted.

ADOPTÉ

ADOPTED

2.0 PROPOSITIONS DE PROJETS AU FONDS VERT

2.0 GREEN FUND PROJECT PROPOSALS

Le comité prend connaissance de tous les projets présentés dans le cadre du Programme du Fonds vert. Le comité analyse et discute des points forts et faibles de chacune des demandes. Les membres s'entendent sur un pointage commun. De plus, les membres sont d'avis qu'une mise à jour des projets des années antérieures lors de l'évaluation des nouvelles propositions serait utile pour les prochaines années.

The committee takes note of the projects presented to the Fonds vert program. The committee analyzes and discusses the strengths and weaknesses of each proposal. The members agree on a score for each project. In addition, members felt that an update of previous years' projects when evaluating new proposals would be useful for future years.

Les membres recommandent, en ordre de priorité, les projets suivants au conseil :

The members recommend to council the following projects in order of priority:

- 2023-02: Hendrick Foundation Monarch Way Station
- 2023-ENV-06: Incitatif pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie (projet pilote)
- 2023-04 : Increasing active transportation to all summer programming at Cascade Club

- 2023-02: Hendrick Foundation Monarch Way Station
- 2023-ENV-06: Incitatif pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie (projet pilote)
- 2023-04 : Increasing active transportation to all summer programming at Cascade Club
- 2023-03: La mobilité verte et active au CPE

- 2023-03: La mobilité verte et active au CPE
- 2023-01: Largemouth bass removal and monitoring project to restore ecosystem integrity in Kingsmere lake
- 2023-05: Feasibility study: Increasing capacity for forest and nature school programming in Chelsea, Qc

- 2023-01: Largemouth bass removal and monitoring project to restore ecosystem integrity in Kingsmere lake
- 2023-05: Feasibility study: Increasing capacity for forest and nature school programming in Chelsea, Qc

Les membres notent que le total des projets recommandés dépasse le budget disponible dans le Fonds vert pour 2023. Le conseil devra faire un choix final respectant le budget alloué.

The members note that the total amount for the recommended projects exceeds the available budget for the Fonds vert 2023. Council will have to make a final choice that respects the allotted amount.

IL EST PROPOSÉ par M. Jonathan Lamarre-Régnière, appuyé par Mme Michelle Comeau, et résolu que les recommandations ci-haut soient présentées au conseil.

IT IS PROPOSED by Mr. Jonathan Lamarre-Régnière, seconded by Ms. Michelle Comeau, and resolved that the above-mentioned recommendations be presented to council.

ADOPTÉ

ADOPTED

3.0 PARC DE LA PAIX

3.0 DE LA PAIX PARK

Le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a demandé au CCEDCC de soulever les enjeux environnementaux liés aux potentiels aménagements du Parc de la Paix (Hollow Glen).

The Recreation, sports, culture and community life department has asked the ESCACC to highlight environmental issues related to the potential landscape modifications of Parc de la Paix (Hollow Glen).

Les membres du comité sont d'avis qu'il n'y a pas assez d'information sur les projets prévus et la situation du lac pour déterminer avec exactitudes les impacts du parc. Cependant, ils recommandent de prendre en considération les aspects suivant dans la planification :

The committee members felt that there was not enough information on the planned projects and the situation of the lake to accurately determine the impacts of the park. However, they recommend that the following aspects be taken into consideration in the planning process:

- l'installation de balises (marqueurs) pour bien délimiter le sentier et ainsi protéger la végétation;
- aménager de façon à réduire l'érosion dans la bande de protection riveraine;
- considérer la sensibilisation au sujet des espèces envahissantes et de l'importance de laver les embarcations; et
- la santé du lac pourrait éventuellement être affectée par les développements / constructions en amont (Gatineau) du ruisseau Hayworth qui se déverse dans le lac.

- Installing markers to delineate the trail and protect the vegetation;
- Landscaping to reduce erosion in the riparian buffer;
- consider education about invasive species and the importance of washing boats; and
- the health of the lake could potentially be affected by developments/construction upstream (Gatineau) of Hayworth Creek which flows into the lake.

Une installation de quai pourrait être de mise si cette installation a un impact bénéfique sur l'environnement (ex. réduit l'érosion et aide à protéger la berge).

A dock facility could be in order if it has a beneficial impact on the environment (e.g. reduces erosion and helps protect the shoreline).

4.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL

4.0 FEEDBACK ARISING FROM COUNCIL

M. Pierre Guénard informe et résume les sujets suivants aux membres :

Mr. Pierre Guénard informed and summarized the following topics to the members:

- la modernisation des usines;
- l'achat d'un hydroensemenceur;
- l'étude sur les gaz à effets de serre; et
- le renouvellement du rapport Golder.

- the modernization of the plants;
- the purchase of a hydro-seeder
- the greenhouse gas study; and
- the renewal of the Golder report.

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2023

5.0 BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES OF NOVEMBER 14, 2023

n. a.

6.0	DIVERS	6.0	OTHER
-----	--------	-----	-------

n. a.

7.0	PROCHAINE RENCONTRE	7.0	NEXT MEETING
-----	---------------------	-----	--------------

La prochaine rencontre du comité est présentement prévue pour le lundi 13 février 2023. Les membres en prennent note.

The next meeting of the Committee is currently planned for Monday February 13, 2023. Members take note.

9.0	LEVÉE DE LA RÉUNION	9.0	ADJOURNMENT
-----	---------------------	-----	-------------

IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie , appuyé par M. Jonathan Lamarre-Régnière et résolu que cette réunion soit levée à 21h18.

It IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. Jonathan Lamarre-Régnière, and resolved that this meeting be adjourned at 8:21 pm.

ADOPTÉE

ADOPTED

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

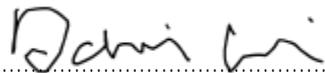
MINUTES PREPARED BY



Mélanie Lacroix

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ PAR

MINUTES APPROVED BY



Dominic Labrie

13 février 2023

Date



Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1

Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Code de classification 114.213)

<p>COMITÉ SUR LA MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE (CMAD)</p> <p>Procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2022</p>	<p>ACTIVE AND SUSTAINABLE MOBILITY COMMITTEE (ASMC)</p> <p>Minutes of December 9, 2022, meeting</p>
<p>Constatant qu'il y a quorum, M. Christopher Blais, conseiller, ouvre la rencontre, il est 8h00.</p>	<p>Having noticed there is quorum, Mr. Christopher Blais, councillor, declares the meeting open, it is 8:00 a.m.</p>
<p>PRÉSENCES</p>	<p>ATTENDANCE RECORD</p>
<p>Étaient présents / Were present</p> <p>Kimberly Chan, vice-présidente et conseillère, Christopher Blais, conseiller, Pierre Guénard, maire de Chelsea, Alain Piché, membre du comité, Andy Ball, membre du comité, Allana Leblanc, membre du comité, Pamela Aung Thin, membre du comité, Ronald Rojas, directeur du Service des loisirs, Frédéric Rioux, directeur de travaux publics.</p>	
<p>ABSENCES</p>	<p>ABSENTS</p>
<p>Étaient absents / Were absent</p> <p>Heather MacDonald, membre du comité, Nicolas Falardeau, directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable, Stéphanie Desforges, adjointe administrative du Service des loisirs.</p>	
<p>1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p>	<p>1.0 ADOPTION OF THE AGENDA</p>
<p>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres du comité avec l'ajout des items 6.1 et 6.2.</p>	<p>The agenda is adopted unanimously by the members of the committee with the addition of items 6.1 and 6.2.</p>
<p>2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL 17 NOVEMBRE 2022</p>	<p>2.0 APPROVAL OF THE MINUTES OF NOVEMBER 17, 2022</p>
<p>Le procès-verbal de la rencontre du 17 novembre 2022 tenue par vidéoconférence est adopté avec modification à l'item 5.4 B.</p>	<p>The minutes of the meeting held November 17, 2022, by videoconference, are adopted with modification at item 5.4 B.</p>
<p>3.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL</p>	<p>3.0 INFORMATION FROM THE COUNCIL</p>
<p>Les membres discutent des informations découlant du conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau centre multisport pourrait voir le jour à Chelsea, au 47, route 105 à proximité du pont Alonzo. • Le conseil municipal adoptera le budget pour l'année 2023 le 20 décembre 2022. Le directeur du Service des loisirs mentionne qu'une partie du budget est alloué au transport actif. 	<p>The members discuss the information arising from the council.</p> <ul style="list-style-type: none"> • A new multi-sport center may be coming to Chelsea at 47 Route 105 near the Alonzo Bridge. • Council will adopt the budget for the year 2023 on December 20, 2022. The Director of the Recreation Department mentions that a portion of the budget is allocated to active transportation.

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	4.0 BUSINESS ARISING FROM MINUTES
Aucun item a été discuté.	No items were discussed.
5.0 POINTS PERMANENTS	5.0 STANDING ITEMS
<p>5.1 Mobilité active et sécurité des piétons sur les routes principales de Chelsea</p> <p>A. Mise à jour VVC Un membre fait un résumé des mises à jour concernant la Voie Verte Chelsea. Il invite les membres à consulter les panneaux d'interprétation qui ont été posés aux abords du sentier et remercie l'équipe municipale qui a aidé à en faire l'installation.</p> <p>Des sculptures de métal et de la signalisation restent à être posés sur le sentier. Le comité des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pourra aider à trouver des emplacements pour les sculptures.</p> <p>De plus, l'organisme Sentiers Wakefield Trails travaillera n partenariat avec la compagnie qui dame le sentier au cours de l'hiver afin de connecter la partie de la carrière Morisson jusqu'à Wakefield.</p> <p>5.2. Étude d'opportunité MTQ – Old Chelsea</p> <p>a. Mise à jour rencontre Municipalité et MTQ</p> <p>Le directeur du Service des travaux publics et des infrastructures n'a aucune mise à jour à faire.</p>	<p>5.1 Active mobility and pedestrian safety on Chelsea's main roads</p> <p>A. VVC update A member provides a summary of the updates regarding the Voie Verte Chelsea. He invites members to look at the interpretive signs that have been installed along the trail and thanks the municipal team who helped with the installation.</p> <p>Metal sculptures and signage remain to be installed on the trail. The Recreation, Sports, Culture and Community Life Committee will be able to assist in finding locations for the sculptures.</p> <p>In addition, Sentiers Wakefield Trails will work in partnership with the company that grooms the trail over the winter to connect the Morisson Quarry portion of the trail to Wakefield.</p> <p>MTQ Opportunity Study - Old Chelsea</p> <p>a.Update meeting with Municipality and MTQ</p> <p>The Director of Public Works and Infrastructures has no updates to provide.</p>
<p>5.3 Les axes de transport actif de Chelsea</p> <p>a. Sentier entre Marie Burger et Old Chelsea</p> <p>Un invité de l'organisme Chelsea Trails fait la présentation du sentier des Hautes-Plaines - section Sud entre la rue Marie Burger et le chemin d'Old Chelsea. Le but est de construire ce sentier à faibles coûts avec l'aide de la Municipalité, de la MTQ et de l'organisme Chelsea Trails.</p> <p>Les membres discutent le développement de ce sentier afin de passer à la prochaine étape; produire le certificat d'autorisation.</p>	<p>5.3 Chelsea's active transportation axes</p> <p>a. Trail between Marie Burger and Old Chelsea</p> <p>A guest from Chelsea Trails presents the Hautes-Plaines South Section trail between Marie Burger Street and Chemin Old Chelsea. The goal is to build this trail at low cost with the help of the Municipality, the MTQ and the Chelsea Trails organization.</p> <p>The members discuss the development of this trail in order to proceed with the next step; to produce the certificate of authorization.</p>
<p>5.4 Mobilité active vers les écoles</p> <p>Le directeur du Service des loisirs fait la présentation des cartes des développements, des lots entourant les écoles primaires du territoire ainsi que la carte des sentiers entourant les différents secteurs de la municipalité.</p> <p>Un membre mentionne qu'une zone scolaire devrait être ajoutée devant l'école Montessori de Chelsea située sur la route 105.</p> <p>Le comité recommande à l'unanimité de regarder la possibilité de créer une zone scolaire sur la route 105 en face de l'école Montessori de Chelsea.</p> <p>Le président demande aussi qu'un point concernant la connexion à l'école Montessori de Chelsea soit ajouté à l'ordre du jour sous l'item 5.4.</p> <p>A. Connection – Voie Verte Chelsea et Grand-Boisé Aucun item est discuté.</p>	<p>5.4 Active mobility to schools</p> <p>The Director of the Recreation Department presents the maps of the developments, the lots surrounding the elementary schools of the territory as well as the map of the trails surrounding the various sectors of the municipality.</p> <p>A member mentions that a school zone should be added in front of the Chelsea Montessori School located on Route 105.</p> <p>The committee unanimously recommended that the possibility of creating a school zone on Route 105 in front of the Chelsea Montessori School be looked into.</p> <p>The President also requested that an item concerning the connection to Chelsea Montessori School be added to the agenda under item 5.4.</p> <p>A. Connector - Voie Verte Chelsea and Grand-Boisé No items were discussed.</p>

<p>B. Amélioration des liaisons entre la forêt et Chelsea Elementary. Aucun item est discuté.</p> <p>-Prochaines étapes ; pour donner suite à l'identification des lacunes et des besoins. Des cartes devront être créées à l'aide du programme Strava. L'ensemble des cartes pertinentes pourront être présentées au comité lors d'une prochaine rencontre, afin de déterminer des liaisons vers les écoles.</p>	<p>B. Better in-forest connectors to Chelsea Elementary No items were discussed.</p> <p>-Next steps; following the identification of gaps/needs Maps will need to be created using the Strava program. All relevant maps can be presented to the committee at a future meeting to determine connections to the schools.</p>
<p>5.5 Politiques et normes en matière de transport actif A. Politique vision zéro Les membres discutent de l'ébauche de la futur politique vision zéro. En résumé, l'objectif de cette politique sera basé sur le principe que personne ne devrait être tué ni gravement blessé en utilisant le système de transport routier. Elle devra réunir toutes les parties prenantes du système de transport routier et regrouper les données statistiques liées à celui-ci dont les futurs aménagements routiers, les futures infrastructures et plus encore.</p> <p>De plus, un membre veut discuter plus en détail du processus de changement de vitesse. Le directeur du Service des travaux publics et des infrastructures mentionne que l'item pourra être discuté au comité des travaux publics et des infrastructures.</p>	<p>5.5 Active transportation policies and standards A.Vision zero Policy Members discuss the draft of the future Vision Zero policy. Essentially, the goal of this policy will be to eliminate all traffic fatalities and severe injuries. It should bring together all stakeholders in the road transport system and consolidate statistical data related to it, such as future road developments, future infrastructure and more.</p> <p>In addition, a member wants to discuss the speed change process in more detail. The Director of Public Works and Infrastructures mentions that the item can be discussed at the Public Works and Infrastructures Committee.</p>
<p>6.0 AUTRES</p>	<p>6.0 OTHERS</p>
<p>6.1 Prochaines rencontres Le calendrier pour les prochaines rencontres sera envoyé au début de l'année 2023 aux membres du comité.</p> <p>6.2. Remerciements Le directeur du Service des loisirs remercie les membres pour leurs présences et leur implication au sein du comité.</p>	<p>6.1 Next meetings The calendar for future meetings will be sent in early 2023 to committee members.</p> <p>6.2 Thanks The Director of the Recreation Department thanks the members for their presence and their involvement in the committee.</p>

<p>7.0 LEVÉE DE LA RÉUNION</p>	<p>7.0 ADJOURNMENT</p>
<p>Le président met fin aux discussions il est 10h.</p>	<p>The president ends the discussions it is 10:00 a.m.</p>

<p>PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR</p> <p>.....</p> <p>Stéphanie Desforges</p>	<p>MINUTES SUBMITTED BY</p>
--	-----------------------------

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....

Kimberly Chan, Présidente

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /
ADMINISTRATIVE SERVICES**

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1254-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1247-22
ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION DES
DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement portant le numéro 1247-22 le 21 décembre 2022, établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour 2023;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1)*, la Municipalité peut fixer plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories d'immeubles auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux taux de taxe foncière et de tarification 2023 afin d'inclure la catégorie des immeubles forestiers ainsi que le taux de la taxe foncière pour le service de la dette du secteur du chemin Douglas pour la mise en place des conduites d'égout, d'aqueduc et pluviales;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1254-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1247-22 établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2023 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1254-23

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 1247-22 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA
TARIFICATION DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement portant le numéro 1247-22 le 21 décembre 2022, établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour 2023;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1)*, la Municipalité peut fixer plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories d'immeubles auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux taux de taxe foncière et de tarification 2023 afin d'inclure la catégorie des immeubles forestiers ainsi que le taux de la taxe foncière pour le service de la dette du secteur du chemin Douglas pour la mise en place des conduites d'égout, d'aqueduc et pluviales;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

Le paragraphe 2 de l'article 2 intitulé « Taux de la taxe foncière » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Que le total pour chaque taux de taxe foncière par catégorie d'immeubles pour l'exercice financier 2023 soit donc établi ainsi :

- 0,7934 \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie résiduelle (taux de base)
- 1,1902 \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles non résidentiels
- 0,7934 \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles de six logements ou plus
- 0,7934 \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles agricoles
- 0,7934 \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles forestiers
- 1,1902 \$ par tranche de cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles industriels

ARTICLE 3 : TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE – SECTEUR

Le texte sous l'article 3 intitulé « Taux de la taxe foncière – Secteur » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Que le taux de la taxe foncière pour le service de la dette des secteurs pour l'exercice financier 2023 soit établi selon les données suivantes :

- Taxe foncière spéciale – Service de la dette secteur Ruisseau Chelsea 0,0452 \$/100 \$ d'évaluatio
- Taxe foncière spéciale – Service de la dette secteur chemin Douglas (conduites) 0,7955 \$/superficie (mètre carré)

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, le 14 mars 2023.

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et
greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 février 2023

DATE DE L'ADOPTION : 14 mars 2023

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1256-23 – RÈGLEMENT
DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR
D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN
CONSÉQUENCE**

ATTENDU QUE le conseil, en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec (L.R.C.c.C-27.1)* peut adopter un règlement pour déléguer à un ou des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU'UN tel règlement doit indiquer obligatoirement, pour être valide, le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont le ou les fonctionnaires peuvent autoriser la dépense ainsi que toutes autres conditions auxquelles est faite ladite délégation;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir de ce pouvoir de déléguer;

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires autorisés;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1256-23 – Règlement déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1256-23

RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE

ATTENDU QUE le conseil, en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec (L.R.C.c.C-27.1)* peut adopter un règlement pour déléguer à un ou des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU'UN tel règlement doit indiquer obligatoirement, pour être valide, le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont le ou les fonctionnaires peuvent autoriser la dépense ainsi que toutes autres conditions auxquelles est faite ladite délégation;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir de ce pouvoir de déléguer;

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires autorisés;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, le présent règlement ordonne, statue et décrète comme suit :

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

1.1 Dans le règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et expressions suivants signifient :

Dépense: signifie le montant effectivement déboursé par la municipalité en tenant compte de la taxe sur les produits et services, de la taxe de vente du Québec, des ristournes, des crédits de taxes sur intrants et des remboursements de taxes sur intrants.

Contrat : signifie une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers la Municipalité de Chelsea à donner ou à faire quelque chose. La présente définition comprend également des protocoles d'ententes.

ARTICLE 2. CHAMP DE COMPÉTENCE

2.1 Le conseil délègue à tous les fonctionnaires mentionnés au premier alinéa de l'article 3 le pouvoir d'autoriser des dépenses, de signer des contrats et d'en autoriser le paiement en conformité avec les budgets et financements approuvés par le conseil municipal.

2.2 Malgré la généralité de ce qui précède, les dépenses indiquées ci-dessous sont exclues du champ de compétence des fonctionnaires et doivent faire l'objet d'une autorisation par le conseil :

a) ententes intermunicipales et toute autre entente avec un palier gouvernemental;

- b) ententes avec des promoteurs ou développeurs qui engagent des dépenses pour la Municipalité;
- c) contrats de location d'une durée supérieure à cinq ans (incluant les renouvellements) de bâtisses ou de terrains appartenant à un tiers ou à la Ville ainsi que tout tel contrat de location pour un montant supérieur à cinq mille dollars (5 000,00) \$ annuellement;
- d) subventions à des organismes sans but lucratif supérieur à cinq mille dollars (5 000,00) \$;
- e) réclamation pour dommage supérieur à dix mille dollars (10 000,00 \$);
- f) pour tout contrat déjà accordé par les autorités municipales compétentes dont l'ensemble cumulatif de travaux supplémentaires ou contingences excède le moindre de dix pourcent (10 %) du contrat accordé ou cinquante mille dollars (50 000,00 \$); advenant l'octroi d'un contrat majeur, le conseil peut par résolution et pour ce contrat seulement augmenter le maximum de cinquante mille dollars (50 000,00 \$);
- g) contrats ou dépenses pouvant engager la responsabilité ou les finances de la Municipalité au-delà des simples montants apparaissant audit contrat et étant supérieurs aux limites de délégation autorisée;
- h) acquisition, servitude et autres droits fonciers.

ARTICLE 3. FONCTIONNAIRES AUTORISÉS

- 3.1 Les fonctionnaires (ou leurs intérimaires ou remplaçants) occupant les postes identifiés ci-dessous peuvent autoriser les dépenses visées au premier alinéa de l'article 2, sous réserve des montants maximums indiqués ci-après et sous réserve des alinéas ci-après :

Directeur général et greffier-trésorier	25 000,00 \$
Directeur général et greffier-trésorier adjoint	25 000,00 \$
Directeurs de service	15 000,00 \$
Responsable des communications	7 500,00 \$
Coordonnateurs - travaux publics et infrastructures	7 500,00 \$
Chef de division - travaux publics	5 000,00 \$
Chef de division - infrastructures	5 000,00 \$
Chef de division - inspections et permis	5 000,00 \$
Bibliothécaire en chef	2 500,00 \$
Coordonnateur – urbanisme et développement durable	2 500,00 \$
Chef d'équipe – travaux publics	2 500,00 \$
Chef d'équipe - infrastructures	2 500,00 \$
Responsable au greffe	2 500,00 \$
Directeur des finances adjoint	2 500,00 \$
Responsable des ressources humaines	2 500,00 \$
Adjoint exécutif à la Direction générale et au cabinet du Maire	2 500,00 \$
Technicien responsable budgétaire et contractuel	2 500,00 \$

- 3.2 Seul le Directeur général et greffier-trésorier ou Directeur général adjoint peut engager, sans égard à la limite prescrite, tout employé régulier dont l'objectif est de combler de façon permanente un poste prévu au plan d'effectifs qui est vacant, à l'exception d'un employé qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail du Québec.
- 3.3 Seule l'autorisation d'un Directeur (ou intérimaire) est requise pour engager, sans égard à la limite prescrite, tout employé dont l'objectif est de combler un poste prévu au plan d'effectifs qui est vacant de façon temporaire suite à un mouvement de personnel, absence maladie, ou toute autre raison qui empêche le titulaire régulier d'occuper le poste.

Cette exception s'applique également pour un poste normalement occupé par un employé qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail du Québec.

- 3.3.1 L'embauche de personnel cadre, professionnel, col blanc, pompier pour du surcroît nécessite au minimum l'autorisation d'un Directeur (ou intérim) dans les limites prescrites dans le présent règlement.

Cependant, dans la mesure où les fonds sont autorisés au budget et disponibles, le Directeur général et greffier-trésorier ou le Directeur général et greffier-trésorier adjoint peut engager, sans égard à la limite prescrite dans le présent règlement :

- Tout employé temporaire du groupe cols bleus
- Tout employé temporaire du groupe de l'entretien
- Tout salarié de bibliothèque à horaire variable
- Tout employé étudiant pour période estivale

- 3.3.2 Lors de l'absence du Directeur (ou intérim ou remplaçant) d'un service, les pouvoirs conférés en vertu du règlement sont délégués à la personne cadre désignée par ce dernier.

- 3.4 Le Directeur général et greffier-trésorier ou le Directeur général et greffier-trésorier adjoint sont autorisés à procéder aux paiements des jugements, des réclamations pour dommages ou à accepter une entente hors cour pour laquelle la perte financière ou la dépense n'excède pas dix mille dollars (10 000,00 \$). Ils sont également autorisés à procéder au paiement des réclamations provenant de la cour des petites créances. De plus, ils sont autorisés à procéder aux paiements des jugements issus d'un tribunal administratif ou judiciaire ou à accepter une entente hors cour pour laquelle la perte financière ou la dépense n'excède pas dix mille dollars (10 000,00 \$).

- 3.5 Pour les contrats octroyés par les fonctionnaires municipaux, ceux-ci sont autorisés à approuver des contrats ainsi que des travaux supplémentaires, et ce, jusqu'à l'intérieur des limites prévues au premier alinéa. Pour déterminer le niveau d'autorisation requis, les fonctionnaires doivent considérer le montant initial du contrat ainsi que l'ensemble des travaux supplémentaires reliés au contrat.

- 3.5.1 Tous travaux supplémentaires cumulatifs qui n'excèdent pas le moindre de dix pourcent (10 %) du coût du contrat octroyé par l'autorité compétente ou de cinquante mille dollars (50 000,00 \$) nécessitent, dans les cas indiqués ci-dessous, l'approbation des fonctionnaires suivants :

- 1° lorsque, pour chaque avenant ou modification reliés au contrat, le montant ne dépasse pas dix mille dollars (10 000,00 \$) : le Directeur du Service;
- 2° lorsque, pour chaque avenant ou modification reliés au contrat, le montant dépasse dix mille dollars (10 000,00 \$) : le Directeur du Service et le Directeur général et greffier-trésorier ou Directeur général et greffier-trésorier adjoint.

- 3.6 Lorsque les travaux supplémentaires reliés à un contrat ont fait l'objet d'une résolution de la part des autorités municipales compétentes, la base de calcul du dix pourcent (10 %) doit considérer l'ensemble des montants ayant fait l'objet d'une résolution. De plus, toute résolution reliée à l'acceptation de travaux supplémentaires permet de bénéficier d'un nouveau dix pourcent (10 %) ou d'un cinquante mille dollars (50 000,00 \$) équivalent à la base de calcul redressée telle que mentionnée précédemment.

- 3.7 Pour les paiements résultant d'une résolution pour des contrats d'honoraires, d'infrastructures, l'autorisation du Directeur du service ou Directeur général et greffier-trésorier ou Directeur général et greffier-trésorier adjoint est obligatoire sur la pièce de compte à payer préparée par le service concerné.

- 3.8 En situation de sinistre, ou en cas de bris majeurs d'équipements ou d'infrastructures desservant la population, ou pour des fins de sécurité publique, le Directeur général et greffier-trésorier, le Directeur général et greffier-trésorier adjoint, le Directeur du service des incendies sont autorisés à effectuer toute dépense utile à la préservation de la vie, la protection des biens publics et privés, ainsi que pour la lutte contre toute action criminelle ou méfait d'ordre public.
- 3.9 Les paiements effectués à la Croix-Rouge suite à l'intervention de cette dernière dans le cadre d'un événement ne nécessitant pas une déclaration des mesures d'urgence ne sont pas sujets aux limites prévues au premier alinéa. Cependant, les paiements doivent être autorisés par le Directeur général et greffier-trésorier ou Directeur général et greffier-trésorier adjoint.
- 3.10 Le Directeur général et greffier-trésorier possède l'autorité nécessaire à former un comité de sélection lorsqu'un système de pondération et d'évaluation des offres est utilisé.
- 3.11 En ce qui concerne les recouvrables de tiers reliés à des dommages à la propriété, le Directeur général et greffier-trésorier ou Directeur général et greffier-trésorier adjoint est autorisé à négocier toutes modifications de factures pour un montant de quinze pourcent (15 %) avec un maximum de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$).

ARTICLE 4. CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Toute dépense de cinq cents dollars (500,00 \$) et plus nécessite au préalable un bon de commande approuvé par le Directeur du service et autorisé par le Directeur des finances ou Directeur général et greffier-trésorier attestant qu'il y a des fonds suffisants à l'appropriation budgétaire concernée. Toute dépense inférieure à cinq cents dollars (500,00 \$) doit avoir fait l'objet d'une vérification de la disponibilité des crédits nécessaires par le responsable de l'activité budgétaire avant d'être effectuée.

ARTICLE 5. AUTORISATIONS DÉLÉGUÉES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

- 5.1 Malgré les montants maximums autorisés en vertu du premier alinéa de l'article 3, le Directeur des général et secrétaire-trésorier est autorisé à procéder au paiement des factures, remboursements ou transactions bancaires suivants :
- a) la rémunération et toutes indemnités aux membres du conseil et aux employés (incluant les contributions de l'employeur);
 - b) les obligations créées par le service de la dette tel que prévu au budget de l'année en cours et tous les autres frais bancaires;
 - c) le paiement des factures mensuelles de compagnies fournissant l'énergie et le combustible pour l'éclairage et le chauffage;
 - d) le paiement des factures pour l'achat de carburant pour les véhicules-moteurs;
 - e) les paiements des factures pour les frais téléphoniques;
 - f) les remises des taxes de vente provinciale et fédérale perçues par la Municipalité;
 - g) l'achat des licences et permis pour les véhicules de la Municipalité, incluant l'assurance automobile du Québec;
 - h) l'achat de timbres-poste et des lettres certifiées ainsi que l'envoi de courrier en lot par le bureau de poste;
 - i) les paiements des frais remboursables au conseiller juridique pour la perception des comptes de taxes foncières en arrérages;

- j) les versements périodiques ou progressifs aux compagnies, conformément aux documents d'appel d'offres ou demande de prix, à la soumission, au contrat, à l'entente ou à la résolution;
- k) les commandes, leurs divergences, s'il y a lieu, ainsi que les éléments apparaissant sur les listes de biens non durables;
- l) les paiements reliés aux demandes d'informations à divers paliers gouvernementaux;
- m) les renouvellements des permis de la Régie des alcools du Québec;
- n) le remboursement de la quote-part à la Municipalité Régionale de Comté et Société de transport des Collines;
- o) tous les paiements concernant les remboursements de sommes d'argent n'appartenant pas à la Municipalité (ex. : remboursement d'annulation de cours, remboursement de sommes perçues en trop, remboursement aux promoteurs, remboursement de dépôt sur travaux, plans et autres);
- p) les remboursements aux victimes sur ordonnance de probation;
- q) l'achat de licences, droits ou permis et cotisations obligatoires par une législation fédérale, provinciale ou professionnelle;
- r) les achats de livres, de périodiques et de cédéroms pour les bibliothèques municipales.
- s) les paiements relatifs à tous les décrets gouvernementaux.
- t) le paiement de toutes dépenses déjà autorisées par résolution du conseil.

5.2 De plus, le Directeur général et greffier-trésorier ou le Directeur général et greffier-trésorier adjoint est autorisé à disposer de biens meubles étant la propriété de la Municipalité dont la valeur marchande n'excède pas vingt mille dollars (20 000,00 \$). Dans le cas de biens disposés par enchère, ceux-ci sont autorisés à procéder à la disposition de biens meubles, peu importe, le montant.

ARTICLE 6. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 6.1 Les fonctionnaires ayant reçu un pouvoir délégué doivent respecter la politique d'approvisionnement en vigueur en ce qui concerne les acquisitions ou locations de biens et de services et l'exécution de travaux, les dispositions du Code Municipal relatives aux règles d'adjudication des contrats.
- 6.2 Les délégataires sont responsables de s'assurer que les dépenses qu'ils autorisent respectent les modalités énoncées dans le règlement ainsi que les pratiques administratives en vigueur à la Municipalité.
- 6.3 Le paiement associé aux dépenses et aux contrats conclus conformément au règlement peut être effectué par le Directeur des finances sans autre autorisation, à même les fonds de la municipalité. À chaque séance régulière du conseil, la liste des dépenses payées doit être déposée.
- 6.4 Le Directeur des finances est responsable de l'application et du contrôle du règlement ainsi que de la fermeture des projets en immobilisations et l'annulation des engagements budgétaires.
- 6.5 Le Directeur général et greffier-trésorier ou Directeur des finances approuve, le cas échéant, toute demande de virement de fonds provenant du Directeur du service concerné ayant pour objet de modifier les crédits votés par le conseil dans les limites des budgets directement sous l'autorité de celui-ci, et ce, sans limite de montant.

6.6 Durant la période d'un scrutin référendaire ou d'une élection, le président d'élection peut en vertu des dispositions de l'article 70.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LRQ c E-2.2)* accorder tout contrat qui comporte une dépense de 25 000 \$ ou plus après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, ou selon le cas, deux fournisseurs.

6.6.1 Toutefois, dans le cas où une situation exceptionnelle pouvant mettre en péril la tenue de l'élection survient durant cette période, le président d'élection peut accorder tout contrat sans être tenu de demander des soumissions.

6.6.2 Lors de la période référendaire ou électorale, le secrétaire-trésorier est d'office le président d'élection par le biais d'une délégation de pouvoirs accordée par le Directeur général des élections du Québec et en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le présent règlement abroge le règlement numéro 1176-21 et remplace toutes les dispositions, résolutions ou directives du conseil inconciliables.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ À CHELSEA (QUÉBEC) ce 14^e jour du mois de mars 2023.

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et
greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 février 2023

DATE DE L'ADOPTION : 14 mars 2023

N° DE RÉOLUTION :

DATE DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT :

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1255-23 – RÈGLEMENT D’EMPRUNT
NUMÉRO 1255-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO
1233-21 AFIN D’AUGMENTER LA DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET
L’EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 3 245 900,00 \$ POUR
LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D’ÉPURATION
DU CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE qu’il est nécessaire d’amender le règlement numéro 1233-21 afin d’augmenter le montant des dépenses en immobilisations et l’emprunt nécessaire à la réalisation de la mise à niveau de la station d’épuration du centre-village de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a décrété, par le biais du règlement numéro 1233-21, une dépense et un emprunt de 2 219 900,00 \$ pour la mise à niveau du système de traitement des boues, comme prévu à l’atteinte de 50 % de la capacité résiduelle de l’usine pour éviter des problématiques d’odeurs et d’opération;

ATTENDU QUE l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le règlement numéro 1255-23 intitulé « Règlement d’emprunt numéro 1255-23 modifiant le règlement d’emprunt numéro 1233-21 afin d’augmenter la dépense en immobilisations et l’emprunt pour un montant additionnel de 3 245 900,00 \$ pour la réalisation de la mise à niveau de la station d’épuration du centre-village » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1255-23

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1255-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1233-21 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 3 245 900,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 1233-21 afin d'augmenter le montant des dépenses en immobilisations et l'emprunt nécessaire à la réalisation de la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a décrété, par le biais du règlement numéro 1233-21, une dépense et un emprunt de 2 219 900,00 \$ pour la mise à niveau du système de traitement des boues, comme prévu à l'atteinte de 50 % de la capacité résiduelle de l'usine pour éviter des problématiques d'odeurs et d'opération;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le titre du règlement d'emprunt numéro 1233-21 est remplacé par le suivant :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1233-21 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 5 465 800,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE

ARTICLE 3

L'article 1 du règlement d'emprunt numéro 1233-21 est remplacé par le suivant :

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer la mise à niveau de la station d'épuration du centre-village, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées et signées par Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chelsea, en date du 14 mars 2023, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « C ».

ARTICLE 4

L'article 2 du règlement d'emprunt numéro 1233-21 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 465 800,00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5

L'article 3 du règlement d'emprunt numéro 1233-21 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 465 800,00 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 14^e jour du mois de mars 2023.

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et
greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 février 2023

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 14 mars 2023

NUMÉRO DE RÉOLUTION : XX-23

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABLES À
VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DE L'HABITATION :

ANNEXE A					
MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE					
ART.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT RÉVISÉ	MONTANT INITIAL (REG 1233-21)
1.	Services professionnels				
1.1	Études, rapports et plans & devis	forfaitaire	236 300.00 \$	236 300.00 \$	160 000.00 \$
1.2	Surveillance travaux	forfaitaire	89 500.00 \$	89 500.00 \$	50 000.00 \$
1.3	Contrôle qualité	forfaitaire	10 000.00 \$	10 000.00 \$	10 000.00 \$
	<i>Sous-total - Services professionnels:</i>			335 800.00 \$	220 000.00 \$
	TOTAL - SERVICES PROFESSIONNELS:			335 800.00 \$	220 000.00 \$
2.	Réalisation des travaux				
2.1	Frais généraux				
	Frais généraux (roulotte de chantier, électricité, gestion de projet, coordination)	forfaitaire	461 723.89 \$	461 724.00 \$	
	Pompage temporaire, nettoyage, vidanges et gestion des fosses	forfaitaire	22 000.00 \$	22 000.00 \$	
	Percement et étanchéisation des structures existantes	forfaitaire	13 200.00 \$	13 200.00 \$	
	Manuels, relevés et plans finaux	forfaitaire	22 000.00 \$	22 000.00 \$	
	<i>Sous-total - Frais généraux:</i>			518 924.00 \$	
2.2	Civil				
	Relevé du site, impl. des ouvrages et puits expl. pour localisation des struct. exist.	forfaitaire	10 820.70 \$	10 821.00 \$	
	Excavation, soutènement, étançonnement et gestion des déblais	forfaitaire	65 161.80 \$	65 162.00 \$	
	Préparation des infrastructure, remblais structuraux des structures existantes et projet	forfaitaire	101 970.00 \$	101 970.00 \$	
	Fourniture et installation des puits de tirage électriques	forfaitaire	17 184.54 \$	17 185.00 \$	
	Conduite d'air en fonte ductile - 150 mm	forfaitaire	13 530.42 \$	13 530.00 \$	
	Conduite en PVC DR-18 - 100 mm	forfaitaire	10 578.44 \$	10 578.00 \$	
	Conduite en PVC DR-18 - 200 mm	forfaitaire	46 386.96 \$	46 387.00 \$	
	Branchement de service - PVC - DR-18 - 100mm	forfaitaire	20 133.39 \$	20 133.00 \$	
	Tranchée électrique Type XXX (Branchement)	forfaitaire	4 180.00 \$	4 180.00 \$	
	Tranchée électrique Type C (Conduit de communication entre les usines)	forfaitaire	4 180.00 \$	4 180.00 \$	
	Isolation des conduites - 50 mm d'épaisseur	forfaitaire	4 587.91 \$	4 588.00 \$	
	Reprofilage et remise en état de l'air de service (stationnement)	forfaitaire	11 000.00 \$	11 000.00 \$	
	Remise en état des lieux finale	forfaitaire	7 916.11 \$	7 916.00 \$	
	<i>Sous-total - Civil:</i>			317 630.00 \$	
2.3	Structure				
	Fondation - Incluant coffrage, béton et armature	forfaitaire	301 713.16 \$	301 713.00 \$	
	mur et plancher de béton intérieur	forfaitaire	145 518.87 \$	145 519.00 \$	
	Maçonnerie	forfaitaire	42 768.00 \$	42 768.00 \$	
	Charpente d'acier et métaux ouvrés	forfaitaire	49 864.35 \$	49 864.00 \$	
	Échelles et trappes d'accès	forfaitaire	57 906.43 \$	57 906.00 \$	
	Monorail télescopique	forfaitaire	49 096.17 \$	49 096.00 \$	
	Dalle de propreté (Centrifuges, surpresseur, bassin de confinement, sk)	forfaitaire	14 717.37 \$	14 717.00 \$	
	Dalle de propreté extérieures	forfaitaire	7 430.54 \$	7 431.00 \$	
	<i>Sous-total - Structure:</i>			669 014.00 \$	
2.4	Mécanique de procédé				
	Bâtiment existant	forfaitaire	22 000.00 \$	22 000.00 \$	
	Fourniture des équipements	forfaitaire	805 928.42 \$	805 928.00 \$	
	Installation des équipements	forfaitaire	237 936.93 \$	237 937.00 \$	
	<i>Sous-total - Mécanique de procédé:</i>			1 065 865.00 \$	
2.5	Électricité				
	Frais généraux (roulotte de chantier, électricité, gestion de projet, coord	forfaitaire	47 269.16 \$	47 269.00 \$	
	Pompage temporaire, nettoyage, vidanges et gestion des fosses	forfaitaire	278 737.07 \$	278 737.00 \$	
	Percement et étanchéisation des structures existantes	forfaitaire	16 500.06 \$	16 500.00 \$	
	<i>Sous-total - Électricité:</i>			342 506.00 \$	
2.6	Mécanique du bâtiment				
	Bâtiment existant - Modification ventilation	forfaitaire	33 000.00 \$	33 000.00 \$	
	Ventilation et chauffage	forfaitaire	167 135.72 \$	167 136.00 \$	
	Régulation	forfaitaire	86 431.09 \$	86 431.00 \$	
	Plomberie	forfaitaire	90 599.45 \$	90 599.00 \$	
	<i>Sous-total - Mécanique du bâtiment:</i>			377 166.00 \$	
2.7	ICAT				
	Panneau principaux - Fourniture et installation	forfaitaire	64 229.19 \$	64 229.00 \$	
	Programmation du SCADA de l'usine	forfaitaire	19 470.00 \$	19 470.00 \$	
	Intégration des panneaux de fournisseur	forfaitaire	14 849.99 \$	14 850.00 \$	
	Essais et mises en services finaux	forfaitaire	10 559.80 \$	10 560.00 \$	
	<i>Sous-total - ICAT:</i>			109 109.00 \$	
2.8	Enveloppe bâtiment (architecture)				
	Maçonnerie (murs extérieurs et intérieurs en bloc)	forfaitaire	91 866.30 \$	91 866.00 \$	
	Métaux-ouvrés (escaliers et échelle en acier galvanisé)	forfaitaire	55 924.00 \$	55 924.00 \$	
	Bois et plastique (vanité et charpenterie)	forfaitaire	9 350.00 \$	9 350.00 \$	
	Étanchéité et isolation	forfaitaire	225 830.28 \$	225 830.00 \$	
	Ouvertures (portes et cadres en acier)	forfaitaire	44 000.00 \$	44 000.00 \$	
	Finition intérieure (peinture)	forfaitaire	44 569.65 \$	44 570.00 \$	
	<i>Sous-total - Enveloppe bâtiment (architecture):</i>			471 540.00 \$	
	TOTAL - RÉALISATION DES TRAVAUX:			3 871 754.00 \$	1 552 000.00 \$
	Sous total avant contingence:			4 207 554.00 \$	1 772 000.00 \$
	Contingence travaux (20%):			774 350.80 \$	310 400.00 \$
	Total avant taxes:			4 981 904.80 \$	2 082 400.00 \$
	TPS 5 %:			249 095.24 \$	104 120.00 \$
	TVQ 9.975 %:			496 945.00 \$	207 719.40 \$
	Coût des travaux pour la mise à niveau de l'usine d'épuration du centre-village (incluant taxes):			5 727 945.04 \$	2 394 239.40 \$
	Remboursement TPS et TVQ (50%):			(497 567.74) \$	(207 979.70) \$
	Coût des travaux pour la mise à niveau de l'usine d'épuration du centre-village (taxes nettes):			5 230 377.30 \$	2 186 259.70 \$
	Frais d'escompte et de financement:			235 422.70 \$	33 640.30 \$
	Coût travaux pour la mise à niveau de l'usine d'épuration du centre-village, frais d'escompte et de financement (taxes nettes):			5 465 800.00 \$	2 219 900.00 \$
	DIFFÉRENCE:			3 245 900.00 \$	

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
UNITÉS ÉQUIVALENTES POUR CHACUN DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

PROPRIÉTÉ TAXABLE	SURFACE Ha	%	DÉBITS CACULÉS PHASE 1				Zone	%	No unités Équivalentes	Total par projet No unités Équivalentes
			Surface en ha tel que calculs pour usines et conduites	Débit calculé débit réduit de 75% M 1 et M 2	Débit pa ha débit réduit de 20%					
Ferme Hendrick Mixte M2 Résidentiel	31,1704	40,4%	4,7234 26,447	118,68 218,91	94,944 175,128	20,10077487 6,621847469	M2 RÉS	38,8%	141,71 261,39	403,09
Ruisseau Chelsea Mixte M2 Résidentiel	24,8917	32,2%	3,9896 20,9021	100,24 173,03	80,192 138,424	20,10026068 6,622492477	M2 RÉS	31,4%	119,69 206,60	326,29
Quartier Meredith M 1 Mixte M2 Résidentiel	16,0601	20,8%	3,4968 0,8125 11,7508	65,89 20,41 97,27	52,712 16,328 77,816	15,07435369 20,096 6,622187426	M1 M2 RÉS	21,1%	78,67 24,37 116,14	219,19
Projet Lots 2924027-P01 et 2635995 M 2	2,6335	3,4%	2,6335	28,21	22,568	8,569584204	M2	3,2%	33,68	33,68
Nordik non-construit M 1 M 1	2,487	3,2%	2,487	46,86	37,488	15,07358263	M1	5,4%	55,95	55,95
TOTAL	77,2427	100,0%	77,2427	869,5000	695,6000			100,0%	1038,21	1038,21

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1259-23

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 511 300,00 \$ POUR
FINANCER DES DÉPENSES RELIÉES AU RÉSEAU DE TRAITEMENT ET DE
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de procéder aux travaux et acquisitions suivants :

Description	Terme	Coût
Étude – Optimisation du système de pré-traitement de l'eau brute	5 ans	26 200,00 \$
Plans, devis et travaux – Modification des pompes à l'usine d'eau potable centre-village	5 ans	194 400,00 \$
Mise à niveau des compteurs d'eau	5 ans	169 400,00 \$
Acquisition et installation de l'équipement pour le lavage des membranes pour l'usine de nanofiltration du centre-village	10 ans	121 300,00 \$
TOTAL		511 300,00 \$

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer les diverses dépenses mentionnées ci-haut, pour un montant total de 511 300,00 \$, réparti tel que décrit aux annexes A à D, lesquelles font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 390 000,00 \$ sur une période de 5 ans, et un montant de 121 300,00 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt énoncé dans le préambule, sont par le présent règlement, exigés et imposés et seront prélevés, annuellement, durant le terme de l'emprunt :

- A. Pour acquitter 80% de la quote-part des dépenses engagées, trois groupes seront définis soit le groupe du secteur construit, le secteur A, le groupe du secteur en développement, le secteur B, et le groupe du périmètre d'urbanisation non encore desservi, le secteur C, tel qu'identifiés à l'annexe E jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

a) Secteur A

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur A décrit à l'annexe E jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités attribuées, suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation collective (calcul fait pour chaque logement) - Avec cuisine individuelle - Sans cuisine individuelle	0,70 unité 0,55 unité
Autres logements (ex. loft, studio) (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres (potentiel)	0,35 unité 0,70 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 3 acres et moins Par acre supplémentaire	4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités

Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	2 unités 0,5 unité 4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	2 unités 0,5 unité
École Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	10 unités 20 unités 30 unités 50 unités 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie	

<p>En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants</p> <p>Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus</p>	<p>0,3 unité 0,6 unité 1 unité</p> <p>2 unités 4 unités 6 unités</p>
<p>Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel</p> <p>3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus</p>	<p>0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités</p>
<p>Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation)</p> <p>2 employés et moins Par employé supplémentaire</p>	<p>0,25 unité 0,25 unité</p>
<p>Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA)</p> <p>3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire</p>	<p>1 unité 0,25 unité</p>
<p>Clinique médicale 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire</p>	<p>1 unité 0,25 unité</p>
<p>Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA)</p> <p>Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes</p> <p>501 à 750 personnes 751 personnes et plus</p>	<p>50 unités 80 unités</p> <p>100 unités 110 unités</p>
<p>Centre santé de jour</p>	<p>2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie</p>
<p>Clinique vétérinaire</p> <p>5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus</p>	<p>1,5 unité 2 unités 2,5 unités</p>
<p>Animalerie -Sans service toiletteage 3 employés et moins 4 à 10 employés -Avec service toiletteage 3 employés et moins</p>	<p>0,5 unité 1 unité</p> <p>0,7 unité</p>

4 à 10 employés	1,5 unité
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant (1 chambre = 1 lit) 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres) Chaque lit supplémentaire	1,5 unité 0,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes/ établissement d'hébergement 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)
Centre d'information touristique Bureaux Accueils : Touristes-visiteurs	Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires 4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité) 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 à 75 enfants 75 enfants et plus	2 unités 4 unités 6 unités Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés	1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités

41 à 50 employés 51 employés et plus	6 unités 7 unités
Marché d'alimentation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	2 unités 4 unités 6 unités 8 unités 10 unités 12 unités 14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna Aréna (1 glace) avec douche Gym sans douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Gym avec douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Local pour cours de conditionnement	25 unités 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité 2 unités 2,5 unités 3 unités 4 unités 0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de danse / de théâtre (capacité) 5 élèves et moins 6 à 10 élèves 11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité
Microbrasserie / distillerie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps	0,5 unité

plein) 25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Si un usage se retrouve dans deux bâtiments branchés distincts il est alors considéré comme deux usages. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.	

b) Secteur B

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur B décrit à l'annexe E jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement selon l'annexe F joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iii. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les projets en développement, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d. du présent paragraphe.
- iv. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- v. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités équivalentes au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi à l'annexe F joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vi. Chaque projet en développement devra payer une compensation calculée en multipliant le solde des unités équivalentes attribuées initialement selon l'annexe F, déduction faite des unités attribuées aux immeubles imposables construits au point iii) du présent sous-titre et déduction faite des unités attribuées au portion de terrain vendue ou transférée aux points iv) et v) du présent sous-titre, pour son projet en

développement, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.

- vii. Aucun projet en développement ne peut dépasser le nombre d'unités équivalentes prévues initialement selon l'annexe F sans avoir conclu, au préalable, une entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILLAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.

c) Secteur C

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe E jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Chaque nouvel immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe E jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iii. Chaque nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe E jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iv. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les nouveaux projets en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe E jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- v. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

- vi. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vii. Aucun nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe E jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, ne peut dépasser le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité sans avoir conclu, au préalable, une nouvelle entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.
- viii. Chaque nouvel immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe E jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, qui demande à être desservi devra payer une contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir de nouveaux développements ou de nouvelles constructions, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.

d) Valeur unitaire

La valeur attribuée à chaque unité est déterminée annuellement, par le **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER**, en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts tels qu'énoncés dans le préambule, par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur des secteurs A et B ainsi que celles du secteur C qui serait maintenant desservis.

- B.** Pour acquitter 20% de la quote-part des dépenses engagées à l'égard des secteurs A, B et C décrits à l'annexe E jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables situés sur le

territoire de la Municipalité, d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

L'annexe E, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifie les trois groupes visés par l'article 3 du présent règlement et le territoire desservi ou à être desservi.

ARTICLE 5

L'annexe F, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifie le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 14^e jour du mois de mars 2023.

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et
greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 février 2023

DATE DE L'ADOPTION : 14 mars 2023

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES SERVICES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Services professionnels d'ingénierie pour une étude d'optimisation du système de pré-traitement pour l'eau brute du centre-village (5 ans)	23 815.00 \$
	Total services professionnels avant taxes	23 815.00 \$
	TPS 5 %	1 190.75 \$
	TVQ 9,975 %	2 375.55 \$
	Total services professionnels après taxes	27 381.30 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(2 378.52) \$
	Total services professionnels (taxes nettes)	25 002.77 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	1 197.22 \$
	TOTAL SERVICES PROFESSIONNELS	26 200.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim
14 mars 2023

Pierre Guénard
Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis ainsi que les travaux nécessaires pour des modifications aux pompes de l'usine d'eau potable du centre-village (5 ans)	177 165.00 \$
Total services professionnels et travaux avant taxes		177 165.00 \$
TPS 5 %		8 858.25 \$
TVQ 9,975 %		17 672.21 \$
Total services professionnels et travaux après taxes		203 695.46 \$
Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)		(17 694.35) \$
Total services professionnels et travaux (taxes nettes)		186 001.10 \$
Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)		8 398.90 \$
TOTAL SERVICES PROFESSIONNELS ET TRAVAUX		194 400.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim
14 mars 2023

Pierre Guénard
Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION ET DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Acquisition et installation de dipositifs, d'antennes et divers équipements nécessaires pour la mise à niveau des compteurs d'eau (5 ans)	154 400.00 \$
	Total acquisition et travaux avant taxes	154 400.00 \$
	TPS 5 %	7 720.00 \$
	TVQ 9,975 %	15 401.40 \$
	Total acquisition et travaux après taxes	177 521.40 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(15 420.70) \$
	Total acquisition et travaux (taxes nettes)	162 100.70 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	7 299.30 \$
	TOTAL ACQUISITION ET TRAVAUX	169 400.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim
14 mars 2023

Pierre Guénard
Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION ET DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Acquisition et installation de l'équipement pour le lavage des membranes pour l'usine de nanofiltration du centre-village (10 ans)	110 420.00 \$
	Total acquisition et travaux avant taxes	110 420.00 \$
	TPS 5 %	5 521.00 \$
	TVQ 9,975 %	11 014.40 \$
	Total acquisition et travaux après taxes	126 955.40 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(11 028.20) \$
	Total acquisition et travaux (taxes nettes)	115 927.20 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	5 372.80 \$
	TOTAL ACQUISITION ET TRAVAUX	121 300.00 \$

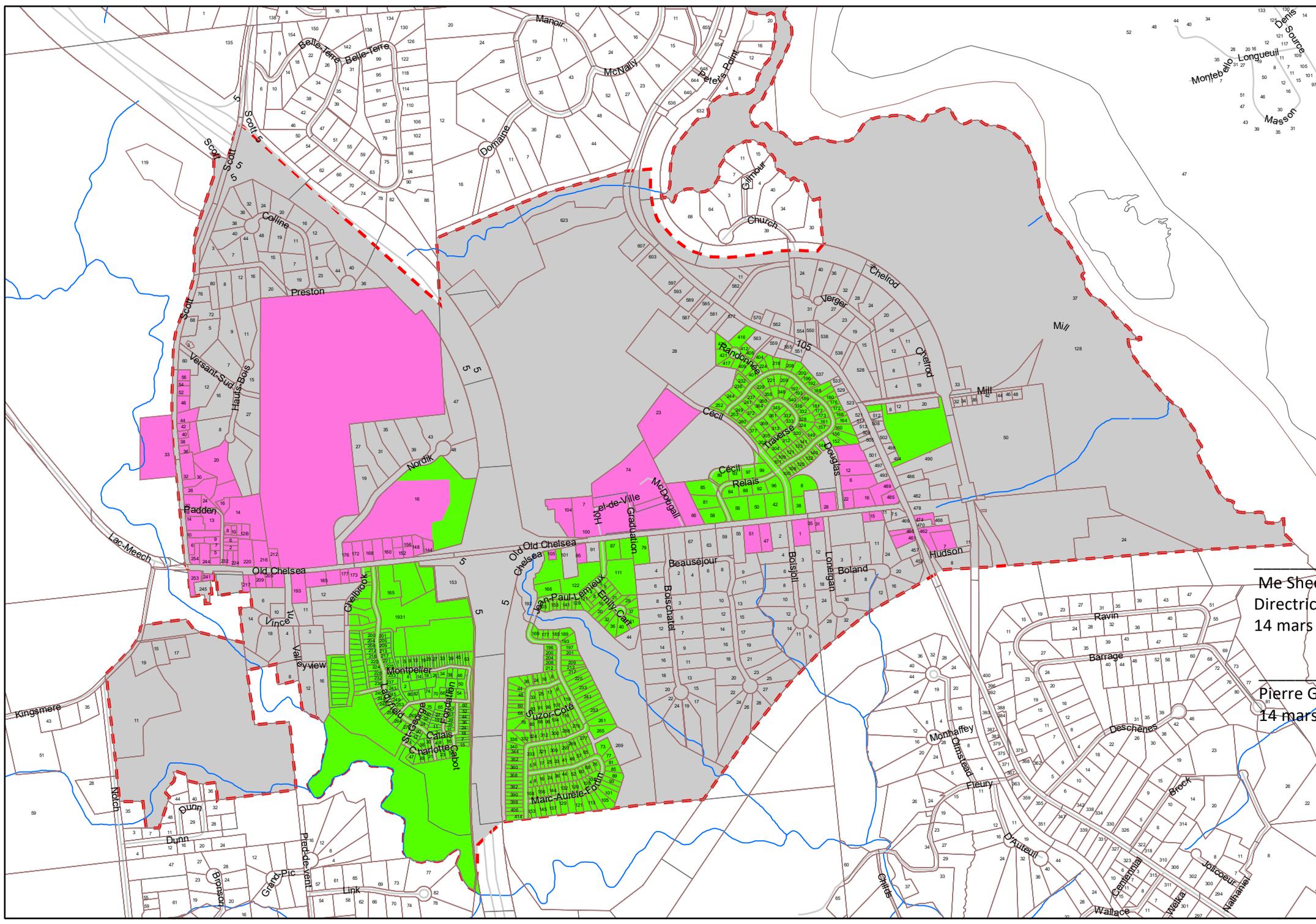
Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale par intérim
 14 mars 2023

Pierre Guénard
 Maire



Annexe E Aqueduc

- Secteur**
- A
 - B
 - C (Périmètre d'urbanisation)



Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière
14 mars 2023

Pierre Guénard, Maire
14 mars 2023

1:14 000
0 50 100 200 300 Mètres

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
UNITÉS ÉQUIVALENTES POUR CHACUN DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

PROPRIÉTÉ TAXABLE	SURFACE Ha	%	DÉBITS CACULÉS PHASE 1				Zone	%	No unités Équivalentes	Total par projet No unités Équivalentes
			Surface en ha tel que calculs pour usines et conduites	Débit calculé débit réduit de 75% M 1 et M 2	Débit pa ha débit réduit de 20%					
Ferme Hendrick Mixte M2 Résidentiel	31,1704	40,4%	4,7234 26,447	118,68 218,91	94,944 175,128	20,10077487 6,621847469	M2 RÉS	38,8%	141,71 261,39	403,09
Ruisseau Chelsea Mixte M2 Résidentiel	24,8917	32,2%	3,9896 20,9021	100,24 173,03	80,192 138,424	20,10026068 6,622492477	M2 RÉS	31,4%	119,69 206,60	326,29
Quartier Meredith M 1 Mixte M2 Résidentiel	16,0601	20,8%	3,4968 0,8125 11,7508	65,89 20,41 97,27	52,712 16,328 77,816	15,07435369 20,096 6,622187426	M1 M2 RÉS	21,1%	78,67 24,37 116,14	219,19
Projet Lots 2924027-P01 et 2635995 M 2	2,6335	3,4%	2,6335	28,21	22,568	8,569584204	M2	3,2%	33,68	33,68
Nordik non-construit M 1 M 1	2,487	3,2%	2,487	46,86	37,488	15,07358263	M1	5,4%	55,95	55,95
TOTAL	77,2427	100,0%	77,2427	869,5000	695,6000			100,0%	1038,21	1038,21

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière
14 mars 2023

Pierre Guénard, Maire
14 mars 2023

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'IMPLANTATION DE LA PLATEFORME
PANDO DE BLANKO**

ATTENDU QUE la Municipalité désire améliorer la qualité de ses communications et de ses services offerts en ligne;

ATTENDU QUE la plateforme Pando est le portail citoyen le plus reconnu au Québec permettant de faciliter l'expérience citoyenne tout en simplifiant la gestion quotidienne;

ATTENDU QUE cet investissement permettra l'implantation d'un nouveau portail citoyen complet;

ATTENDU QUE la plateforme Pando remplacera en totalité celle de Voilà! en place depuis 2018, et bonifiera les services en ligne offerts aux résidents;

ATTENDU QUE cette plateforme permettra également de communiquer rapidement avec les résidents dans des situations d'urgence par courriel, textos et appels;

ATTENDU QUE le Service des communications a procédé à une demande de prix pour l'implantation de la plateforme Pando auprès de la compagnie Blanko;

ATTENDU QUE la compagnie Blanko a soumis un prix de 13 762,51 \$, incluant les taxes, qui représente les frais d'opération annuels;

ATTENDU QUE le Service des communications a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Blanko est conforme et recommandée par le Service des communications;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Blanko au montant de 13 762,51 \$, incluant les taxes, pour l'implantation de la plateforme Pando représente un montant net de 12 567,00 \$;

ATTENDU QUE l'implantation de la plateforme Pando sera payée par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroi le contrat pour l'implantation de la plateforme Pando au montant de 13 762,51 \$, incluant les taxes, à la compagnie Blanko.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants et seront budgétés annuellement par la suite :

- 02-130-00-494 (cotisation à des associations et abonnements) finances
- 02-141-00-494 (cotisation à des associations et abonnements) communication
- 02-290-00-494 (cotisation à des associations et abonnements) contrôle animalier
- 02-320-00-494 (cotisation à des associations et abonnements) travaux publics
- 02-610-00-494 (cotisation à des associations et abonnements) urbanisme
- 02-701-10-494 (cotisation à des associations et abonnements) loisirs

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**OCTROI D'UN CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT
D'UN BALAI ET D'UN RÉSERVOIR D'EAU POUR LE TRACTEUR ARTICULÉ
MULTIHOG À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'un balai et d'un réservoir d'eau pour le tracteur articulé Multihog a été approuvé et un montant net de 25 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE ces équipements serviront au nettoyage des trottoirs et des pistes cyclables;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix pour l'achat d'un balai et d'un réservoir d'eau auprès du distributeur régional Machineries Forget inc., fournisseur du tracteur Multihog;

ATTENDU QUE la compagnie Machineries Forget inc. a soumis un prix de 25 470,45 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Machineries Forget inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Machineries Forget inc. au montant de 25 470,45 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'un balai et d'un réservoir d'eau représente un montant net de 23 257,91 \$;

ATTENDU QUE l'achat du balai et du réservoir d'eau sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un balai et d'un réservoir d'eau pour le tracteur articulé Multihog au montant de 25 470,45 \$, incluant les taxes, à la compagnie Marchineries Forget inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 23 257,91 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machineries, outillages et équipements - Transport).

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE
FOSSE SEPTIQUE EN BÉTON**

ATTENDU QUE le système de traitement des eaux usées de la propriété portant le numéro de lot 2 635 669 n'est pas conforme;

ATTENDU QUE selon les articles 25.1 et 95 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, procéder à l'installation d'un système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée pour le rendre conforme;

ATTENDU QUE selon l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute somme due à la municipalité à la suite de son intervention, est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) entrepreneurs pour l'installation d'une fosse septique en béton sur ladite propriété;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 15 décembre 2022:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
7302576 Canada inc. (Septique DD)	9 809,37 \$	8 957,26 \$

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) est conforme et recommandée par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) au montant de 9 809,37 \$, incluant les taxes, pour l'installation d'une fosse septique en béton représente un montant net de 8 957,26 \$;

ATTENDU QUE les coûts reliés à l'installation d'une fosse septique en béton sur la propriété portant le numéro de lot 2 635 669 seront facturés sur le compte de taxes municipales du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'installation d'une fosse septique en béton sur la propriété portant le numéro de lot 2 635 669 à la compagnie 7302576 Canada inc. (Septique DD) pour un montant de 9 809,37 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les coûts reliés à l'installation d'une fosse septique en béton sur la propriété portant le numéro de lot 2 635 669 seront facturés sur le compte de taxes municipales du propriétaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire suivant 02-470-00-999 (Dépenses exécution jugement – Installation septique).

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA
DISPOSITION DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION DU
CENTRE-VILLAGE POUR 2023**

ATTENDU QUE le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration du centre-village est échu depuis le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour le contrat de vidange, transport et disposition des boues pour une durée d'un an avec possibilité de renouvellement pour une année additionnelle;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a demandé deux prix unitaires au mètre cube, soit pour un pompage total et un pompage avec réintégration du surnageant;

ATTENDU QU'UN prix unitaire pour chacune des méthodes a été demandé afin de s'adapter éventuellement aux besoins de vidange des boues de l'usine d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 6 mars 2023:

SOUSSIONNAIRES	PRIX UNITAIRE AU M³ – POMPAGE COMPLET (taxes incluses)	PRIX UNITAIRE AU M³ – POMPAGE AVEC RÉINTÉGRATION (taxes incluses)
Uteau (Division de 6608604 Canada inc.)	95,43 \$	95,43 \$
9147-9279 Québec inc. (Épursol)	102,90 \$	28,74 \$

ATTENDU QU'À ce jour, le Service des travaux et des infrastructures respecte le manuel d'opération de l'usine d'épuration des eaux usées en procédant à la vidange complète des fosses et que l'option de la réintégration du surnageant sera disponible au besoin;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Uteau (Division de 6608604 Canada inc.) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE la quantité de boue à vidanger est d'environ 1 140 m³ annuellement, ce qui représente un coût total de 108 790,20 \$, incluant les taxes, pour un pompage complet;

ATTENDU QUE le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration du centre-village sera payé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration du centre-village au prix unitaire de 95,43 \$/m³, incluant les taxes, pour le pompage complet et de 95,43 \$/m³, incluant les taxes, pour le pompage avec réintégration du surnageant, à la compagnie Uteau (Division de 6608604 Canada inc.).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-413-30-522 (Infrastructures – Sentier communautaire) pour 2023 et seront budgétés pour l'année 2024 si nous renouvelons le contrat.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES DE SIGNALISATION
ROUTIÈRE POUR DIVERSES INTERSECTIONS POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire appel annuellement à des services de signalisation routière pour diverses intersections donnant accès au parc de la Gatineau;

ATTENDU QUE la Commission de la capitale nationale assume 50% des coûts de signalisation routière pour ces intersections;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) fournisseurs pour obtenir des taux horaires;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 10 février 2023 :

SOUSSIONNAIRES	TAUX HORAIRE (taxes incluses)	TAUX HORAIRE (taxes nettes)
Signalisation Prosign Québec inc.	74,73 \$	68,24 \$
9477-7604 Québec inc. (Groupe Signalisation)	77,03 \$	70,34 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Signalisation Prosign Québec inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE les services de signalisation routière seront payés à même le budget de fonctionnement et par la Commission de la capitale nationale pour les intersections donnant accès au parc de la Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour les services de signalisation routière pour diverses intersections donnant accès au parc de la Gatineau pour l'année 2023 à la compagnie Signalisation Prosign Québec inc. au taux horaire de 74,73 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de facturer la Commission de la capitale nationale pour 50% des coûts pour l'année 2023.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-355-00-459 (Services techniques autres – Signaleurs).

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE
DE TYPE MG-20B**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2023, divers travaux de réfection nécessitant l'utilisation de pierre concassée de type MG-20b ont été approuvés;

ATTENDU QU'AFIN de limiter la distance à parcourir entre la carrière et le lieu des travaux planifiés en 2023, le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) fournisseurs de pierre concassée de type MG-20b afin de desservir deux secteurs municipaux, soit centre-village et Hollow Glen;

ATTENDU QUE les fournisseurs invités doivent respecter la distance maximale entre les secteurs municipaux et l'emplacement de leur carrière afin d'optimiser les travaux;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a demandé des soumissions pour une quantité de 2 500 tonnes de pierre concassée MG-20b pour chacun des secteurs municipaux;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), les soumissions suivantes, par secteur municipal, ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 7 mars 2023:

Centre-village

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Lafarge Canada inc.	35 929,69 \$	32 808,59 \$
Construction DJL inc.	37 079,44 \$	33 858,47 \$

Hollow Glen

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Lamarche McGuinty inc.	25 150,78 \$	22 966,02 \$
Lafarge Canada inc.	35 929,69 \$	32 808,59 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues pour chacun des secteurs;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Lafarge Canada inc. pour le secteur centre-village est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Lafarge Canada inc. au montant de 35 929,69 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de 2 500 tonnes de pierre concassée MG-20b pour le secteur centre-village, représente un montant net de 32 808,59 \$;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Lafarge Canada inc. pour le secteur Hollow Glen est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Lafarge Canada inc. au montant de 35 929,69 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de 2 500 tonnes de pierre concassée MG-20b pour le secteur Hollow Glen, représente un montant net de 32 808,59 \$;

ATTENDU QUE les achats de pierre concassée de type MG-20b seront remboursés par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour la fourniture de 2 500 tonnes de pierre concassée de type MG-20b pour le secteur centre-village au montant de 35 929,69 \$, incluant les taxes, à la compagnie Lafarge Canada inc. et 2 500 tonnes de pierre concassée de type MG-20b pour le secteur Hollow Glen au montant de 35 929,69 \$, incluant les taxes, à la compagnie Lafarge Canada inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-621 (Pierre, concassé, gravier).

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE
AVEC ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'une niveleuse avec équipements ainsi que le rachat de l'ancienne niveleuse ont été approuvés et qu'un montant de 475 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le montant net prévu pour l'achat de la niveleuse a dû être augmenté à 645 000,00 \$ pour tenir compte de l'augmentation substantielle du prix d'achat de celle-ci;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'une niveleuse avec équipements et le rachat de l'ancienne niveleuse;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 2 mars 2023 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Brandt Tractor Ltd	530 609,63 \$	484 517,31 \$
Toromont Cat (Division d'Industries Toromont Ltée)	545 268,94 \$	497 903,22 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Brandt Tractor Ltd est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Brandt Tractor Ltd au montant de 530 609,63 \$, incluant les taxes, pour l'achat de la niveleuse avec équipements et le rachat de l'ancienne niveleuse représente un montant net de 484 517,31 \$;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat de la niveleuse sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1253-23;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a également demandé un prix optionnel pour différents items et la compagnie Brandt Tractor Ltd a soumis les prix suivants:

ITEMS	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Aile latérale pour déneigement	54 234,26 \$	49 523,11 \$
Système de graissage automatique	11 830,28 \$	10 802,63 \$
Contrepoids monté à l'avant	9 750,55 \$	8 903,55

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande l'achat de l'aile latérale pour le déneigement et le contrepoids monté à l'avant pour un montant de 63 684,81 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 58 426,66 \$ et que ce montant sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1253-23;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat des équipements additionnels sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1253-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une niveleuse avec équipements et le rachat de l'ancienne niveleuse au montant de 530 609,63 \$, incluant les taxes, ainsi que l'achat de l'aile latérale pour le déneigement et le contrepoids monté à l'avant au montant de 63 684,81 \$, incluant les taxes, à la compagnie Brandt Tractor Ltd, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1253-23 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules – Transport), règlement d'emprunt numéro 1253-23.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR LA MISE À NIVEAU DES COMPTEURS D'EAU

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, la mise à niveau des compteurs d'eau présentement raccordés et en opération a été approuvée et un montant de 120 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE nos compteurs d'eau en opération sont de marque Neptune et que la compagnie Aqua Data inc. est le seul distributeur au Canada des compteurs d'eau de marque Neptune;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Aqua Data inc pour la mise à niveau des compteurs d'eau présentement raccordés et en opération;

ATTENDU QUE la compagnie Aqua Data inc. a soumis un prix de 140 443,42 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Aqua Data inc. est conforme et recommandée par le Service des finances;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Aqua Data inc. au montant de 140 443,42 \$, incluant les taxes, pour la mise à niveau des compteurs d'eau représente un montant net de 128 243,56 \$, soit un dépassement budgétaire de 8 243,56 \$;

ATTENDU QUE le coût de la mise à niveau des compteurs d'eau présentement raccordés et en opération ainsi que le dépassement budgétaire seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1259-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour la mise à niveau des compteurs d'eau présentement raccordés et en opération au montant de 140 443,42 \$, incluant les taxes, à la compagnie Aqua Data inc, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1259-23 par la Municipalité et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-01-725 (Machinerie, outillage et équipements – Usine eau potable), règlement d'emprunt numéro 1259-23.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR L'ÉVALUATION DES BESOINS POUR LES POMPES
D'EAU BRUTE ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE suite à la remise du plan directeur en eau potable en 2022, la Municipalité a eu la recommandation à court terme de faire des modifications aux pompes d'eau brute et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, des travaux de modification aux pompes d'eau brute et de distribution ainsi que les services professionnels d'ingénierie nécessaires à l'évaluation des besoins ainsi que les plans et devis pour ces travaux ont été approuvés et un montant de 186 000,00 \$ a été prévu pour l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de la firme Tetra Tech QI inc. pour des services professionnels d'ingénierie nécessaires à l'évaluation des besoins des pompes d'eau brute et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE la firme Tetra Tech QI inc. a soumis un prix de 9 198,00 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Tetra Tech QI inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 9 198,00 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie représente un montant net de 8 399,00 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1259-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour les services professionnels d'ingénierie nécessaires à l'évaluation des besoins pour les pompes d'eau brute et de distribution au montant de 9 198,00 \$, incluant les taxes, à la firme Tetra Tech QI inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1259-23 par la Municipalité et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-01-725 (Machinerie, outillage et équipements – Usine eau potable), règlement d'emprunt numéro 1259-23.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT
D'UNE POMPE SUBMERSIBLE AU POSTE DE POMPAGE D'EAU BRUTE À
MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE l'une des pompes submersibles au poste de pompage d'eau brute ne fonctionne plus;

ATTENDU QUE le remplacement de cette pompe n'était pas prévu au budget 2023 et qu'elle est essentielle au fonctionnement du réseau d'eau potable;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix pour l'achat d'une pompe submersible auprès de la compagnie Pompaction inc., fournisseur des pompes d'origine;

ATTENDU QUE la compagnie Pompaction inc. a soumis un prix de 29 409,46 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Pompaction inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Pompaction inc. au montant de 29 409,46 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'une pompe submersible représente un montant net de 26 854,75 \$;

ATTENDU QUE l'achat de la pompe submersible au poste de pompage d'eau brute sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une pompe submersible au poste de pompage d'eau brute au montant de 29 409,46 \$, incluant les taxes, à la compagnie Pompaction inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 26 854,75 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-01-725 (Machinerie, outillage et équipements – Usine eau potable).

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX
DE MISE À NIVEAU PHASE 1 DE LA STATION D'ÉPURATION
DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2021 et modifié en 2023, des travaux pour la mise à niveau de la station d'épuration du secteur centre-village ainsi que les services professionnels d'ingénierie ont été approuvés et un nouveau montant de 5 230 400,00 \$ a été prévu pour l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de la firme Tetra Tech QI inc. pour des services professionnels d'ingénierie pour une assistance technique nécessaire à l'émission des dessins d'atelier et la surveillance des travaux de mise à niveau phase 1 de la station d'épuration du secteur centre-village;

ATTENDU QUE la firme Tetra Tech QI inc. a soumis un prix de 9 198,00 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Tetra Tech QI inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 9 198,00 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie représente un montant net de 8 399,00 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1255-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour une assistance technique pour des travaux de mise à niveau phase 1 de la station d'épuration du secteur centre-village au montant de 9 198,00 \$, incluant les taxes, à la firme Tetra Tech QI inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1255-23 par la Municipalité et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST DE ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-00-721 (Infrastructures – Hygiène du milieu (eaux usées)), règlement d'emprunt numéro 1255-23.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**OCTROI DE CONTRATS POUR DES LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU
PHASE 1 DE LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2021 et modifié en 2023, des travaux pour la mise à niveau de la station d'épuration du secteur centre-village ainsi que les services professionnels d'ingénierie ont été approuvés et un nouveau montant de 5 230 400,00 \$ a été prévu pour l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE la mise à niveau phase 1 de la station d'épuration du secteur centre-village consiste à effectuer des travaux électriques, de mécanique de procédé et de programmation et contrôle;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a demandé des prix auprès des compagnies qui effectuent déjà ce type de travaux à la station d'épuration;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a reçu les prix suivants par type de travaux :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Routhier électricien inc. (travaux électriques)	7 058,24 \$	6 445,11 \$
Brébeuf mécanique de procédé inc. (travaux mécanique procédé)	50 077,36 \$	45 727,31 \$
JRT automatisation inc. (travaux programmation et contrôle)	5 748,75 \$	5 249,38 \$

ATTENDU QUE les soumissions déposées par les différentes compagnies sont conformes et recommandées par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE les travaux de mise à niveau phase 1 seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1255-23;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie les contrats suivants pour les travaux de mise à niveau phase 1 de la station d'épuration du secteur centre-village, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1255-23 par la Municipalité et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:

- Travaux électriques au montant de 7 058,24 \$, incluant les taxes, à la compagnie Routhier électricien inc.

- Travaux de mécanique de procédé au montant de 50 077,36 \$, incluant les taxes à la compagnie Brébeuf mécanique de procédé inc.
- Travaux de programmation et contrôle au montant de 5 748,75 \$, incluant les taxes, à la compagnie JRT automatisation inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-00-721 (Infrastructures – Hygiène du milieu (eaux usées)), règlement d'emprunt numéro 1255-23.

6.5) MANDATS / MANDATES

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023 ordinary sitting

**MANDAT À ME MARC OLIVIER BISSON - PROCÉDURES JUDICIAIRES –
LOT 2 636 225 AU CADASTRE DU QUÉBEC, NUMÉRO DE MATRICULE
6139-47-6376-0-000-0000**

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a constaté que la propriété située sur le lot 2 636 225 portant le numéro de matricule 6139-47-6376-0-000-0000, opère un commerce de réparation de petits moteurs sous le nom de Petits moteurs Old Chelsea en zone résidentielle, ce qui contrevient à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà fait parvenir une lettre recommandée en date du 6 février 2023 demandant au propriétaire de cesser l'usage immédiatement à la suite de la réception de la lettre, et que le 8 février le propriétaire nous a fait parvenir un courriel nous informant qu'il avait reçu la lettre et qu'il n'avait pas l'intention de se conformer;

ATTENDU QUE la Municipalité doit prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et fait partie intégrante de la présente résolution et que le conseil mandate Me Marc Olivier Bisson, avocat, sis au 283, rue Notre Dame, Gatineau (Québec) J8P 1K6, aux fins d'entreprendre tous les recours juridiques appropriés afin de faire respecter la réglementation municipale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE –
DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE NUMÉRO 550-17-008594-150**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a intenté des poursuites en 2019 contre Groupe Dessau inc. et Dessau inc, BPR Infrastructure Inc. , Maxi-Toit Construction Inc. et Groupe Ledor inc., Mutuelle d'assurance, dans le cadre d'un projet d'interception et de traitement des eaux usées dans le secteur de Farm Point;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea et BPR Infrastructure Inc. ont convenu de régler leur différend et de mettre un terme aux procédures les concernant par voie de règlement à l'amiable, sans admission de quelque nature que ce soit, dans le seul but d'acheter la paix et d'éviter les frais et les risques associés à la tenue d'un procès;

ATTENDU QUE le document intitulé « transaction et quittance » signé par BPR Infrastructure Inc. En date du 7 décembre 2022 résume les modalités de l'entente entre les parties et constitue un bon équilibre entre les droits des parties en instance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu d'autoriser la signature du document intitulé « transaction et quittance » dans le dossier de la Cour Supérieure du Québec numéro 550-17-008594-150, selon les modalités établies entre les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.6) DIVERS / VARIOUS

CRÉATION DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU QUE le projet de loi 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (LQ 2021 c 25), sanctionné le 22 septembre 2021, modernise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels dans diverses lois, dont la *Loi sur l'accès aux documents d'organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 8.1 du projet de Loi 64, il y a lieu de créer, par résolution, le Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, et de nommer les membres qui le compose;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 8 du projet de Loi 64, la personne ayant la plus haute autorité au sein de l'organisme public veille à y assurer le respect et la mise en œuvre de la présente loi et que ces fonctions peuvent être déléguées par écrit, en tout ou en partie, à un membre de l'organisme public ou à un membre du personnel de direction;

ATTENDU QUE ce comité relève de la personne déléguée, qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant, le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

ATTENDU QUE ledit comité est chargé de soutenir le responsable délégué dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations, en vertu de la loi, et qu'il exerce aussi les fonctions qui lui sont confiées par la présente loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu de créer le comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

- d'ajouter ce comité à la liste de comités permanents, lequel siégera trois (3) fois par année;
- de nommer les personnes suivantes pour siéger au sein de ce comité :
 - La Directrice générale et greffière-trésorière et responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
 - Le Greffier et Directeur des services juridiques
 - L'Adjointe exécutive à la direction générale
 - La Technicienne en documentation

- de renouveler, sur une base annuelle, la composition des membres du comité à l'exception de la personne responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**ADOPTION DU MANDAT DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

ATTENDU QU'EN vertu des articles 8 et 8.1 du projet de Loi 64, les municipalités ont l'obligation de créer, par résolution, un comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, et de nommer qui le compose;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 8 du projet de Loi 64, le comité est chargé de soutenir le responsable délégué dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations, en vertu de la loi;

ATTENDU QUE le comité doit, quant aux nouvelles dispositions du projet de Loi 64 (2021 Chapitre 25), définir son mandat, sa mission et ses objectifs;

ATTENDU QU'UN mandat a été présenté au conseil lors d'une rencontre tenue le 28 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu d'approuver le mandat du comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, tel que présenté, lequel demeure annexé à la présente.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

CALENDRIER DES FÊTES ET JOURNÉES THÉMATIQUES À SOULIGNER

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite souligner certaines fêtes et journées thématiques sur ses médias sociaux;

ATTENDU QU'IL y a un nombre important de fêtes et journées thématiques durant une année et que la Municipalité a dû faire une sélection;

ATTENDU QUE pour cette raison, la Municipalité a choisi de prioriser des fêtes et journées thématiques en lien avec ses valeurs, ses politiques et en lien avec le monde municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité propose de souligner les fêtes et journées thématiques suivantes pour l'année 2023 :

Journée thématique	Date
Journée internationale des droits des femmes	8 mars 2023
Journée de commémoration des victimes de la COVID-19	11 mars 2023
Journée zéro déchet	30 mars 2023
Jour de la Terre	22 avril 2023
Semaine de l'action bénévole	16 au 22 avril 2022
Mois du vélo	1 ^{er} au 31 mai 2023
Mois sans tondeuse	1 ^{er} au 31 mai 2023
Semaine de la sécurité civile	7 au 13 mai 2023
Journée internationale de la jeunesse	12 août 2023
Semaine des Municipalités	10 au 16 septembre 2023
Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	30 septembre 2023
Journées de la culture	29 septembre au 1 ^{er} octobre 2023
Mois du piéton	1 ^{er} au 31 octobre 2023
Journée nationale des aînés	1 ^{er} octobre 2023

Journée thématique	Date
Semaine de la prévention des incendies	8 au 14 octobre 2023
Semaine québécoise de réduction des déchets	22 au 29 octobre 2023
Semaine québécoise des bibliothèques publiques du Québec	14 au 21 octobre 2023
Halloween	31 octobre 2023
Mois de la sensibilisation au radon	Novembre 2023
Journée je dépense local	3 novembre 2023
Jour du Souvenir	11 novembre 2023
Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes	6 décembre 2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil approuve le calendrier des fêtes et journées importantes ci-haut mentionné à souligner en 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QU'UN litige oppose la Municipalité de Chelsea et la Commission de la capitale nationale (CCN) à l'égard du paiement en remplacement d'impôts et la valeur des propriétés de la CCN;

ATTENDU QUE les sommes dues par la Commission de la capitale nationale n'ont toujours pas été payées dans leur entièreté à ce jour;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a déposé un avis de demande de contrôle judiciaire en vertu des articles 18 et 18.1 de la *Loi sur les Cours fédérales* en date du 16 décembre 2021;

ATTENDU QUE la Cour fédérale a rejeté la demande de contrôle judiciaire de la Municipalité dans son entièreté par le biais du jugement rendu le 23 janvier 2023, dossier numéro T-1909-21, numéro de référence 2023 CV 103, à l'égard d'une décision du premier dirigeant de la Commission de la capitale nationale datée du 19 novembre 2021 relativement au montant total à verser à titre de paiement en remplacement d'impôts (PERI) pour le rôle triennal 2018 à 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea maintient sa position et considère que ses demandes vis-à-vis la valeur des propriétés fiscales de la Commission de la capitale nationale sur son territoire sont justifiées et fondées;

ATTENDU QU'EN date du 21 février 2023, la municipalité a effectué un appel à la Cour d'appel fédérale en lien avec ledit dossier;

ATTENDU QUE ce dossier impacte l'ensemble des municipalités canadiennes et québécoises et que la Municipalité est d'avis que l'Union des municipalités du Québec devrait intervenir dans ledit dossier et que pour cela il est nécessaire d'effectuer une demande officielle auprès de cette dernière;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a un fonds municipal d'Action juridique dont le volet 2 est l'intervention proactive lequel lui permet d'intervenir volontairement dans des causes qui présentent un intérêt pour l'ensemble du monde municipal, soit pour faire des représentations lors de l'instruction, demander d'être partie à l'instance pour faire reconnaître un droit sur lequel la contestation est engagée ou se substituer à l'une des parties pour la soutenir ou appuyer ses prétentions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que la Municipalité effectue une demande d'intervention (volet 2 – intervention proactive) auprès de l'Union des municipalités du Québec pour le dossier de la Cour d'appel fédérale, dossier numéro A- 52-23 à la Cour d'appel fédérale A- 52-23, ou T-1909-21 en Cour Fédérale, dans le litige avec la Commission de la capitale nationale concernant les paiements en remplacement d'impôts des propriétés de la Commission de la capitale nationale situées dans le Parc de la Gatineau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023 ordinary sitting

**DÉMISSION DE MADAME MANON LAFONTAINE À TITRE D'ASSISTANTE À
LA DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le 21 février 2023, la Municipalité recevait la lettre de démission de Madame Manon Lafontaine, effective le 3 mars 2023 après 3 ans de service à la Municipalité à titre d'assistante à la direction générale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu d'accepter la démission de Madame Manon Lafontaine et la remercier pour son travail et son dévouement au sein du service des ressources humaines, du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, et au sein de la direction générale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE /
PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE – BÂTIMENT ACCESSOIRE
– 31, CHEMIN MONTROSE – DISTRICT ÉLECTORAL 3**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin Montrose, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0,3 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 janvier 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 février 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 030 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 31, chemin Montrose, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0,3 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – MARGE AVANT – BÂTIMENT PRINCIPAL – 272,
ROUTE 105 – DISTRICT ÉLECTORAL 1**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 301 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 272, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à 15,5 mètres de l'emprise de la route 105, plutôt qu'à 25 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 8 février 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 février 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 636 301 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 272, route 105, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à 15,5 mètres de l'emprise de la route 105, plutôt qu'à 25 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22, conditionnellement à la réalisation d'une étude sonore.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE – GALERIE COUVERTE ET PATIO – 45, CHEMIN DE MONTPELIER – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 048 039 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 45, chemin de Montpellier, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une galerie couverte à 0,5 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 1,5 mètre, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QU'IL y a aussi lieu de régulariser un patio construit jusqu'à la ligne latérale de propriété, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 stipule qu'une marge de 1,5 mètre doit être respectée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 8 février 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 février 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 048 039 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 45, chemin de Montpellier, afin de permettre la construction d'une galerie couverte à 0,5 m de la ligne latérale de propriété et un patio à 0 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 1,5 mètre, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE – TROTTOIR – 327, CHEMIN DE LA RIVIERE – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 323 416 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 327, chemin de la Rivière, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un trottoir à 0,5 mètre de la ligne latérale de terrain, plutôt qu'à 4,5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 15 février 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 février 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 323 416 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 327, chemin de la Rivière, afin de permettre la construction d'un trottoir à 0,5 mètre de la ligne latérale de terrain, plutôt qu'à 4,5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise un empiètement temporaire sur le terrain situé au 331, chemin de la Rivière pendant les travaux, tel que démontré au plan d'implantation en annexe, conditionnellement à la remise du terrain à son état d'origine.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE /
SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL
INTEGRATION PROGRAMS**

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
ENSEIGNES RATTACHÉES – 9, CHEMIN CROSS LOOP – DISTRICT
ÉLECTORAL 5**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 9, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes rattachées au bâtiment, une sur le chemin Cross Loop et l'autre face à l'aire de stationnement;

ATTENDU QUE les enseignes proposées sont conformes aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 8 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation de deux enseignes rattachées, conformément :

- à la demande numéro 2023-20011;
- aux plans détaillant les enseignes et leur emplacement sur le bâtiment, préparés par B. Nadon, datés du 15 décembre 2022, révisés le XX février 2023 et reçus le XX février 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE – 416, CHEMIN DE LA RANDONNÉE –
DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 306 474 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 416, chemin de la Randonnée, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE l'architecture et le gabarit du modèle proposé, de même que les matériaux qui seront utilisés, sont similaires aux résidences unifamiliales isolées présentes dans le projet;

ATTENDU QUE la résidence unifamiliale proposée est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 8 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, conformément :

- à la demande numéro 2022-20009;
- aux perspectives intitulées « MER024- 3D Extérieur », soumises le 25 janvier 2023;
- aux plans intitulés « MER024 416 Randonnée », soumis le 2 février 2023, 8 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**7.4) PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE /
SPECIFIC PROJECTS OF
CONSTRUCTION, MODIFICATION OR
OCCUPATION OF A BUILDING**

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – USAGE RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ – LOT 2 635 844 AU CADASTRE DU QUÉBEC– 146, CHEMIN DE LA MINE – DISTRICT ÉLECTORAL 6

ATTENDU QU'UNE demande a été formulée afin d'approuver un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble au 146, chemin de la Mine, sur le lot 2 635 844 au cadastre du Québec, en vue de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QU'IL est préférable d'utiliser l'outil de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de limiter les modifications réglementaires au terrain concerné, celui-ci étant un terrain privé dans les limites du Parc de la Gatineau;

ATTENDU QUE le projet proposé est conforme au plan d'urbanisme en vigueur et déroge au règlement de zonage numéro 1215-22 pour ce qui est de l'usage;

ATTENDU QUE le projet particulier de construction est conforme aux critères d'évaluation énoncés aux articles 3.2.1 et 3.2.2 du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE les dispositions pour lesquelles l'outil de projet particulier de construction est utilisé sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce projet lors de sa réunion du 8 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil adopte, en vertu du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution visant à autoriser, aux conditions stipulées ci-dessous, le projet particulier de construction visant la propriété située au 146, chemin de la mine, sur le lot 2 635 844 au cadastre du Québec, et plus particulièrement en autorisant la construction d'une résidence unifamiliale isolée, malgré la grille des spécifications de la zone PAR-1 du règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'adoption de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est conditionnelle :

- à l'approbation de la démolition du bâtiment principal, conformément aux dispositions du règlement numéro 1242-22 sur les demandes de démolition; et

- au respect des plans soumis dans la présentation reçue par courriel le 27 janvier 2023, préparée par 25 :8 Architecture Urban Design, 33 pages.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-23 – RÈGLEMENT
MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE REC-1 AFIN DE PERMETTRE LA SOUS-
CLASSE D’USAGE C3-2**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d’y contrôler l’usage des terrains et des bâtiments ainsi que l’implantation, la forme et l’apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU’UNE demande de modification de zonage a été effectuée afin de permettre des salles de réception dans la zone REC-1, ce qui nécessite d’ajouter la sous-classe d’usage « C3-2 – Salle polyvalente de réception d’événements ponctuels et réguliers » à la grille des spécifications de la zone;

ATTENDU QUE cet usage était effectué dans le bâtiment avant la pandémie;

ATTENDU QUE cet usage était autorisé à cet emplacement sous le règlement de zonage numéro 636-05, puisqu’il s’agissait d’un usage récréatif;

ATTENDU QUE le règlement actuel catégorise l’usage salle de réception comme un usage commercial, cet usage aurait dû être ajouté à la grille dans la nouvelle réglementation, puisque les usages autorisés sous le règlement numéro 636-05 devaient être reconduits dans la nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 décembre 2022;

ATTENDU QU’UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QU’UNE assemblée publique de consultation s’est tenue le 25 janvier 2023;

ATTENDU QU’UN second projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2023;

ATTENDU QUE, suite à l’avis public pour une demande de participation à un référendum, un nombre de signature suffisant a été obtenu pour la tenue d’un registre;

ATTENDU QUE le nombre de signature reçu est conséquent et que le conseil désire se montrer à l'écoute des résidents concernés des zones contiguës;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu de retirer le « Projet de règlement numéro 1250-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1250-23 – Dispositions modifiant la grille des spécifications de la zone REC-1 afin de permettre la sous-classe d'usage C3-2 ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1257-23 – RÈGLEMENT SUR LE
PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU
PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

ATTENDU QU'EN vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE lors de la session du conseil municipal du 7 février 2023, l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1257-23 – Règlement sur le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1257-23

RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU QU'EN vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE, lors de la séance du conseil municipal du 7 février 2023, l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Dans le but de permettre aux coopératives et aux organismes à but non lucratif de bénéficier du programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec, le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec.

ARTICLE 3

Ce programme permet à la municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme à but non lucratif une aide financière pour chaque projet admissible au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

ARTICLE 4

L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en une aide financière correspondant à un montant fixe déterminé selon le montant des subventions obtenues par la municipalité pour le projet concerné.

- Dans le cadre du présent programme, la Municipalité peut aussi décider :
- de faire don d'un terrain ou de le céder pour une valeur inférieure au marché;
 - d'octroyer un crédit de taxes foncières et de services (excluant les frais de branchement pour le système de traitement des eaux usées, l'aqueduc et l'entretien des systèmes septiques), les modalités et le montant du crédit étant déterminés par résolution du conseil;
 - de contribuer financièrement au projet pour aider au paiement de l'hypothèque, les modalités et le montant du crédit étant déterminés par résolution du conseil;
 - de subventionner un pourcentage du supplément au loyer, les modalités et le pourcentage étant déterminés par résolution du conseil.

ARTICLE 5

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 14^e jour du mois de mars 2023.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 7 février 2023

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 7 février 2023

DATE DE L'ADOPTION :..... 14 mars 2023

NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-23 –
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
1215-22 RELATIVEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENTS**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022.

ATTENDU le règlement de zonage numéro 1215-22 comporte des dispositions ayant pour effet d'interdire dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea qu'un propriétaire exploite un établissement d'hébergement dans sa résidence principale.

ATTENDU QUE conformément aux articles 23 et 52 de la *Loi sur l'hébergement touristique*, la Municipalité a l'obligation de réadopter le règlement de zonage numéro 1215-22 si elle souhaite conserver ces dispositions.

ATTENDU QUE le conseil désire conserver les dispositions réglementaires ayant pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement de type résidence principale dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea en réadoptant le règlement de zonage numéro 1215-22.

ATTENDU QUE le conseil désirait accorder une période de grâce aux résidents qui opèrent un établissement d'hébergement informel dans leur résidence principale et leur offrir jusqu'au 31 décembre 2023 pour se conformer aux conditions énoncées à la réglementation municipale et provinciale.

ATTENDU QUE le nombre maximal de certificats d'autorisation d'usage délivrés par la Municipalité pour autoriser un nouvel établissement d'hébergement en résidence principale était proposé à cinq (5) par année par district à partir du 1^{er} janvier 2024.

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la session ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé.

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 15 février 2023.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des commentaires soumis par les résidents de Chelsea et propose des modifications au second projet de règlement.

ATTENDU QUE le conseil souhaite limiter le nombre de certificats d'usage délivrés pour la création d'établissements d'hébergement en résidence principale sur l'ensemble du territoire de la Municipalité et souhaite fixer des limites applicables aux deux périmètres urbains.

ATTENDU QUE le conseil retire la période de grâce proposée au premier projet de règlement et exige aux résidents qui opèrent un établissement d'hébergement informel dans leur résidence principale de se conformer aux conditions énoncées à la réglementation municipale et provinciale dès la mise en vigueur du présent règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Second projet de règlement numéro 1251-23 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1215-22 relativement aux établissements d'hébergements », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-23

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
1215-22 RELATIVEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENTS**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022.

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 comporte des dispositions ayant pour effet d'interdire dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea l'exploitation d'un établissement d'hébergement dans sa résidence principale.

ATTENDU QU'EN vertu des articles 23 et 52 de la *Loi sur l'hébergement touristique*, la Municipalité a l'obligation de réadopter le règlement de zonage numéro 1215-22 si elle souhaite conserver ces dispositions.

ATTENDU QUE le conseil désire réadopter avec modifications les dispositions réglementaires ayant pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement de type résidence principale dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea.

ATTENDU QUE le conseil souhaitait limiter le nombre de certificats d'usage délivrés par année pour la création de nouveaux établissements d'hébergement en résidence principale et avait fixé ce nombre à un maximum de trente par année, soit cinq par district électoral.

ATTENDU QU'AVANT d'appliquer la limite de trente certificats d'usage délivré par année, le conseil désirait accorder une période de grâce aux résidents qui opèrent un établissement d'hébergement informel dans leur résidence principale et leur offrir jusqu'au 31 décembre 2023 pour se conformer aux conditions énoncées à la réglementation municipale et provinciale.

ATTENDU QUE lors de la session du conseil municipal tenue le 10 janvier 2023 l'avis de motion a été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé.

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 15 février 2023.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des commentaires soumis par les résidents de Chelsea et propose des modifications au second projet de règlement.

ATTENDU QUE le conseil souhaite limiter le nombre de certificats d'usage délivrés pour la création d'établissements d'hébergement en résidence principale à un maximum de quarante pour l'ensemble du territoire de la municipalité, excluant les périmètres urbains.

ATTENDU QUE le conseil souhaite limiter le nombre de certificats d'usage délivrés pour des établissements d'hébergement en résidence principale et des résidences de tourisme à l'intérieur du périmètre urbain du centre-village à deux par zone et un maximum de quinze établissements d'hébergement en résidence principale sur l'ensemble de ce périmètre urbain.

ATTENDU QUE le conseil propose d'accorder une exception dans les zones touristiques MIX1-CV-4 et MIX1-CV-2 en autorisant une limite fixée à quatre établissements d'hébergement de résidence principale par zone dans ces dites zones, à la condition que le maximum de quinze sur l'ensemble de ce périmètre urbain soit respecté.

ATTENDU QUE le conseil souhaite limiter le nombre de certificats d'usage délivrés pour des établissements d'hébergement en résidence principale et les résidences de tourisme à l'intérieur du périmètre urbain de Farm Point à deux par zone et un maximum de dix sur l'ensemble de ce périmètre urbain.

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser les établissements d'hébergement de type résidence principale dans les zones RUR-30 et RUR-31 applicable au secteur connu comme « Chelsea Park ».

ATTENDU QUE le conseil désire interdire les établissements d'hébergement de type résidence principale dans la zone RES-CV-1, tel que demandé par une pétition soumise et signée par la majorité des résidents de ladite zone.

ATTENDU QUE le conseil désire interdire les établissements d'hébergement en résidence principale à l'intérieur des bâtiments multilogement, bifamiliale, trifamiliale et bâtiments à usage mixte et les autoriser seulement à l'intérieur d'une habitation unifamiliale isolée, jumelée ou en rangée.

ATTENDU QUE le conseil désire exiger que le certificat d'usage délivré pour un établissement d'hébergement en résidence principale soit délivré à la condition que le propriétaire puisse démontrer qu'il possède les cases de stationnement suffisantes pour desservir ses invités sans que ces derniers soient obligés de stationner leurs véhicules sur l'emprise d'un chemin municipal ou privé.

ATTENDU QUE le conseil retire la période de grâce proposée au premier projet de règlement et exige aux résidents qui opèrent un établissement d'hébergement informel dans leur résidence principale de se conformer aux conditions énoncées à la réglementation municipale et provinciale dès la mise en vigueur du présent règlement.

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 1215-22.

ARTICLE 3

Le premier paragraphe de l'article 2.4.6 intitulé « Établissement de résidence principale » du règlement de zonage numéro 1215-22 est réadopté avec modifications et doit désormais de se lire comme suit :

Les établissements de résidence principale sont autorisés à l'intérieur des habitations unifamiliales (H1) seulement, en supplément de l'usage principal habitation, dans l'ensemble des zones où les groupes d'usages « Habitation (H) » sont autorisés, à l'exception de la zone RES-CV-1.

ARTICLE 4

Le second paragraphe de l'article 2.4.6 intitulé « Établissement de résidence principale » du règlement de zonage numéro 1215-22 est modifiée et doit dorénavant se lire comme suit :

Les conditions d'implantation et d'exercice pour les établissements de résidence principale sont les suivantes :

1. À l'intérieur des périmètres urbains du centre-village et de Farm Point, le nombre maximal d'établissements de résidences principales ou de résidences du tourisme autorisées par zone est de deux (2), à l'exception des zones MIX1-CV-4 et MIX1-CV-2 qui peuvent accueillir un maximum de quatre (4) établissements de résidences principales.
2. À l'intérieur du périmètre urbain du centre-village, le maximum d'établissements de résidences principales autorisées est de quinze (15).
3. À l'intérieur du périmètre urbain de Farm Point, le nombre maximal d'établissements de résidences principales autorisées est de dix (10).
4. Le nombre maximal de certificats d'autorisation d'usage délivré pour un établissement de résidence principale est fixé à quarante (40) à l'échelle du territoire de la municipalité, excluant les périmètres d'urbanisations du centre-village et de Farm Point.
5. Les activités relatives à l'opération de l'établissement de résidence principale ne peuvent être exercées que par le propriétaire ou le locataire occupant l'habitation, ou par celui-ci et une autre personne (qui n'est ni le propriétaire ni le locataire de l'habilitation).
6. L'usage supplémentaire doit se faire dans le bâtiment principal, là où se centralisent les activités familiales et sociales, notamment lorsque la résidence n'est pas utilisée à titre d'établissement de résidence principale.
7. L'exploitant principal doit être titulaire d'une attestation de classification délivrée en vertu de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (LEHT).
8. La durée maximale pour la location est fixée à une période n'excédant pas 31 jours.
9. Le nombre de chambres à coucher maximal est fixé à six (6).
10. L'aire de stationnement de la propriété privée sur laquelle l'établissement est exploité peut accommoder un nombre de voitures équivalant au nombre de chambres à coucher offertes aux touristes, afin d'éviter qu'ils soient obligés de stationner dans l'emprise d'un chemin public ou privé.
11. Tout établissement de résidence principale est interdit dans un logement additionnel.

ARTICLE 5

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 14^e jour du mois de mars 2023.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 10 janvier 2023

DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 10 janvier 2023

DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :..... 15 février 2023

DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 14 mars 2023

DATE DE L'ADOPTION :.....

NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE
CONFORMITÉ :.....

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-23 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT CONCERNANT UN PROJET-PILOTE POUR AUTORISER
LES CAMIONS-CUISINE DE RUE À L'EXTÉRIEUR DES EMPRISES
DE CHEMINS**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1261-23 – Règlement concernant un projet-pilote pour autoriser les camions-cuisine de rue à l'extérieur des emprises de chemins » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'autoriser les camions-cuisine de rue uniquement aux propriétés situées à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, dans les zones où l'usage restauration est autorisé et à l'extérieur des emprises de chemins. Le règlement vient établir :

- les normes d'implantation des camions-cuisine de rue;
- le nombre maximum de camions par propriété et le nombre maximal de camions par année par propriété;
- les renseignements et documents requis pour effectuer une demande;
- la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation;
- la tarification applicable;
- les conditions de délivrance de l'autorisation;
- l'apparence et l'entretien du camion-cuisine;
- les aménagements et éléments accessoires;
- le contrôle de la salubrité, des nuisances et de la sécurité (déchets, réservoirs, éclairage, etc.);
- l'affichage autorisé.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-23

RÈGLEMENT CONCERNANT UN PROJET-PILOTE POUR AUTORISER LES CAMIONS-CUISINE DE RUE À L'EXTÉRIEUR DES EMPRISES DE CHEMINS

ATTENDU QUE plusieurs demandes ont été déposées à la Municipalité de Chelsea pour des camions-cuisine de rue;

ATTENDU QUE le nouveau règlement de zonage numéro 1215-22 autorise les camions-cuisine de rue simultanément avec les usages temporaires de marchés publics et d'événements autorisés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE l'autorisation de camion-cuisine pour ces usages temporaires n'était qu'une première étape et qu'il y a lieu d'étudier la possibilité d'autoriser les camions-cuisine sur les propriétés privées;

ATTENDU QU'UNE réflexion pan-MRC des Collines-de-l'Outaouais est en cours sur les camions-cuisine;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu uniquement, jusqu'à maintenant, des demandes pour des camions-cuisine uniquement sur des propriétés privées;

ATTENDU QU'IL est de plus en plus difficile de trouver des employés dans le secteur de la restauration, ce qui rend difficile l'opération de restaurants complets;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea juge qu'il est pertinent de mettre en place un projet-pilote pour les camions-cuisine sur les propriétés privées;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 14 mars 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

SECTION I : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. TITRE DU RÈGLEMENT

Le règlement s'intitule « Règlement numéro 1261-21 – Règlement concernant un projet-pilote pour autoriser les camions-cuisine de rue à l'extérieur des emprises de chemins ».

2. TERRITOIRE ASSUJETTI

Le règlement s'applique uniquement aux propriétés situées à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation et dans les zones où l'usage restauration est autorisé.

3. DOMAINE D'APPLICATION

Le règlement s'applique à tout camion-cuisine occupant ou visant à occuper un emplacement autorisé à l'article 2. Les camions-cuisine de rue sont autorisés selon les conditions apparaissant au présent règlement.

Malgré le premier alinéa, le règlement ne s'applique pas aux situations suivantes :

- 1° Aux commerces de marché public autorisés par le conseil comme usage temporaire;
- 2° Aux événements sportifs, culturels, social ou usages similaires autorisés par le conseil comme usage temporaire.

4. LIMITE D'APPLICATION

Le projet pilote sera en cours à partir de la date de l'entrée en vigueur du règlement, jusqu'au 31 décembre 2023.

5. LOIS ET RÈGLEMENTS

Aucune disposition du règlement ne peut être interprétée comme ayant pour effet de soustraire une personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement fédéral ou provincial ou d'un autre règlement municipal.

SECTION II DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

6. RÈGLES DE PRÉSÉANCE DES DISPOSITIONS

Dans le règlement, à moins d'indication contraire, les règles de préséance suivantes s'appliquent :

- 1° En cas de contradiction entre le texte et un titre, le texte prévaut.
- 2° En cas de contradiction entre le texte et toutes autres formes d'expression, le texte prévaut.
- 3° En cas de contradiction entre deux dispositions du règlement ou entre une disposition du règlement et une disposition contenue dans un autre règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale.
- 4° En cas de contradiction entre des dispositions restrictives ou prohibitives contenues dans le règlement ou en cas d'incompatibilité entre une disposition restrictive ou prohibitive contenue au règlement et une disposition contenue dans tout autre règlement, la disposition la plus restrictive ou prohibitive s'applique.

7. RENVOIS

Tout renvoi à un autre règlement contenu dans le présent règlement est ouvert, c'est-à-dire qu'il s'étend à toute modification que pourrait subir le règlement faisant l'objet du renvoi, postérieurement à l'entrée en vigueur du présent règlement.

8. TERMINOLOGIE

Pour l'interprétation du règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et les mots mentionnés ci-dessous signifient et désignent :

1° CAMION-CUISINE

Un camion-restaurant autopropulsé ou une remorque-restaurant, exclusivement aménagés et destinés à la cuisine de rue.

2° CUISINE DE PRODUCTION

Établissement commercial situé sur le territoire de la Municipalité de Chelsea, détenant un permis d'affaires de restaurant ou de traiteur.

3° CUISINE DE RUE

Préparation et vente d'aliments à partir d'un camion-cuisine, sur le domaine public.

4° DOMAINE PUBLIC

Les rues et les places publiques, y compris les parcs.

5° EMPLACEMENT

Espace occupé par un camion-cuisine.

6° EXPLOITANT DE CAMION-CUISINE

Personne physique ou morale qui exploite un camion-cuisine et qui détient un permis d'affaires de restaurant ou de traiteur de la Municipalité de Chelsea ou qui a conclu une entente avec une cuisine de production.

7° PÉRIODE D'OCCUPATION

Période durant laquelle la cuisine de rue est autorisée.

SECTION III DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

9. FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Pour les fins de l'administration et de l'application du règlement, le fonctionnaire désigné est le Directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable et ses représentants.

10. POUVOIRS ET DEVOIRS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Sans restreindre les pouvoirs et devoirs dévolus à un employé municipal par la loi, le fonctionnaire désigné, dans l'exercice de ses fonctions :

- 1° S'assure du respect des dispositions du règlement.
- 2° Analyse les demandes d'autorisation de cuisine de rue.
- 3° Demande au requérant les renseignements et documents requis pour l'analyse ou la délivrance d'une autorisation de cuisine de rue.
- 4° Délivre une autorisation de cuisine de rue lorsque les conditions d'émission sont satisfaites.
- 5° Conserve une copie de toute autorisation de cuisine de rue.
- 6° Est autorisé à visiter et examiner, à toute heure raisonnable, les lieux où l'usage est exercé pour constater si les dispositions du règlement sont respectées et pour vérifier tout fait ou tout renseignement nécessaire à l'exercice du pouvoir de délivrer une autorisation de cuisine de rue. Il est autorisé à se faire accompagner durant sa visite par toute personne employée par la Municipalité ou rémunérée par celle-ci ou à se faire accompagner d'un huissier, d'un policier ou de tout expert susceptible de l'aider à évaluer l'état des lieux ou à constater un fait.
- 7° Émet tout avis d'infraction lorsqu'il constate une contravention au règlement, enjoint le contrevenant de cesser l'exercice de l'usage en contravention du règlement et exige que soit corrigée toute situation qui constitue une infraction au règlement.
- 8° Émet tout constat d'infraction relatif à une infraction au règlement.

- 9° Exige que cesse toute activité non autorisée ou occasionnant une situation dangereuse pour la sécurité des personnes.

CHAPITRE 2 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À LA CUISINE DE RUE

SECTION I : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX EMPLACEMENTS DES CAMIONS-CUISINE

11. UTILISATION DES EMPLACEMENTS

Les camions-cuisine sont autorisés à utiliser uniquement aux endroits autorisés à l'article 2 de ce règlement.

Le camion-cuisine doit libérer l'emplacement entre 23 h et 5 h 30 le lendemain.

12. CRITÈRES POUR L'UTILISATION DES EMPLACEMENTS

Les camions-cuisine de rue, leurs installations et leurs aires de service doivent:

- 1° être localisés dans un espace adéquat entièrement à l'intérieur des limites du terrain;
- 2° être localisés à l'extérieur des marges de reculs applicables;
- 3° ne pas occuper des cases de stationnement requises pour l'opération du commerce présent sur le terrain;
- 4° être localisés à l'extérieur des allées de circulation, des allées d'accès, des trottoirs, de l'emprise de chemins, ou toute autre emprise municipale;
- 5° être localisés à l'extérieur des servitudes existantes sur le terrain.

13. EXIGENCES POUR PERMETTRES UN EMPLACEMENT

Un certificat d'autorisation de camion-cuisine peut être émis pour un terrain uniquement si :

- 1° le terrain est situé sur un chemin permettant le débit véhiculaire qui sera généré par l'usage;
- 2° l'accès au site et l'utilisation du site est sécuritaire;
- 3° le site est aisément accessible pour les piétons;
- 4° l'aménagement du site permet d'installer le camion-cuisine tout en préservant la liberté d'accès aux véhicules d'urgence.

14. CONTINGEMENT ET DISTANCE

Un maximum de trois emplacements sera autorisé.

Un maximum de deux (2) camions est autorisé simultanément sur un terrain.

Les camions- cuisine doivent avoir une distance de 3 mètres minimum entre eux.

SECTION II : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CAMIONS-CUISINE

15. TYPES ET DIMENSIONS DES CAMIONS-CUISINES

- 1° Aux fins du présent règlement, les chariots, charrettes, kiosques sur roues et autres ne sont pas considérés comme des camions-cuisine.
- 2° Il doit avoir des dimensions maximales suivantes :
 - a) 10 m de longueur;
 - b) 2,6 m de largeur (excluant les miroirs);
 - c) 3,5 m de hauteur mesurée à partir du sol.

16. MARCHEPIED

Un camion-cuisine peut comprendre un marchepied. Le cas échéant, le marchepied doit être de dimension sécuritaire.

Le camion-cuisine ne peut être surélevé ou abaissé à l'aide d'un objet ou d'un équipement mobile durant l'occupation de l'emplacement.

17. ALIMENTATION DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Les équipements installés dans le camion-cuisine doivent être alimentés de façon autonome pour l'eau potable, les eaux usées et le gaz propane. L'utilisation de combustibles solides est interdite pour la cuisson.

L'alimentation électrique peut être effectuée à partir du bâtiment principal existant sur le terrain. L'alimentation électrique doit toutefois être effectuée selon les règles de l'art.

SECTION III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX AMÉNAGEMENTS

18. CONTENANTS, ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

À l'exception des contenants à ordures, de recyclage et de compostage ainsi qu'un panneau de type « sandwich », aucun mobilier ou accessoire ne doit être installé à l'extérieur du camion-cuisine, tel que les structures autonomes comprenant notamment un comptoir de condiments, un abri, parasol ou celle permettant un éclairage d'appoint.

Toute tablette destinée à servir la clientèle doit être rétractable et retirée à la fin de chaque journée d'opération.

19. AUVENTS INTÉGRÉS

Lorsqu'un camion-cuisine comprend un auvent intégré, celui-ci doit être conforme aux dispositions suivantes :

- 1° L'auvent ne peut excéder la hauteur du camion-cuisine.
- 2° L'auvent doit offrir un dégagement minimum de 2,4 m mesuré à partir du niveau du sol qu'il surplombe.
- 3° L'auvent ne doit en aucun cas, obstruer la signalisation routière.

20. ÉQUIPEMENTS

Aucun système de son, système de projection, système d'éclairage extérieur ou îlot de service n'est autorisé pour desservir un camion-cuisine.

Malgré le premier alinéa, il est permis d'utiliser un éclairage intégré au camion-cuisine. Toutefois, ce dernier ne doit créer aucune confusion avec la signalisation routière et le faisceau de toute source lumineuse doit être orienté vers le bas de manière à ne pas causer de nuisance au voisinage ou à la circulation.

21. CONTENANTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

L'exploitant de camion-cuisine doit mettre à la disposition de la clientèle au moins un contenant à ordures, à matières recyclables et à matières putrescibles.

Ces contenants doivent être placés selon les distances suivantes :

- 1° 5 mètres maximum du camion-cuisine.
- 2° 1 mètre des équipements techniques du camion-cuisine, tels que la génératrice et les réservoirs de gaz propane.

Les contenants doivent être d'une capacité suffisante pour répondre aux activités quotidiennes de la cuisine de rue.

Les matières résiduelles recueillies durant l'occupation d'un emplacement doivent être disposées à un endroit prévu à cet effet. Ces matières ne peuvent être disposées dans les contenants ou les installations qui se trouvent sur le domaine public.

SECTION IV : DISPOSITIONS RELATIVES À LA SALUBRITÉ ET À LA PRÉVENTION

22. EAUX USÉES ET GRAISSES

Le camion-cuisine doit être équipé de réservoirs de rétention suffisants permettant d'y déverser les eaux usées et les graisses.

Il est interdit de déverser les eaux usées et les graisses provenant du camion-cuisine sur le domaine public ou dans le système d'égout municipal.

23. NUISANCES ET PRÉVENTION

Le camion doit être maintenu en bon état et avoir une apparence soignée (pas de peinture écaillée, par exemple). Il doit aussi avoir un affichage distinctif et de qualité professionnelle, permettant facilement d'identifier le restaurateur.

Aucun échappement ou rejet de fumée, de vapeur ou autre nuisance similaire provenant du camion-cuisine ne doit émaner du côté du service à la clientèle et du trottoir.

Aucun élément ou équipement sans protection adéquate produisant de la chaleur et présentant un danger de brûlure ne doit être situé à la portée du public.

Une génératrice et les réservoirs de gaz propane doivent être mécaniquement et solidement retenus en permanence au camion-cuisine par des mesures approuvées et conformes aux normes pour le transport de ce type de matériel. Ces équipements ne peuvent être accessibles au public et ne doivent pas être installés à l'intérieur du camion-cuisine.

Malgré l'alinéa précédent, une génératrice et les réservoirs de gaz propane non retenus en permanence au camion-cuisine doivent respecter les dispositions suivantes :

- 1° respecter la norme CAN/CSAS B149.2 (propane);
- 2° être éloignés à une distance de 3 mètres d'une flamme nue et de tout appareil de cuisson;
- 3° accessibles seulement aux personnes autorisées et doivent être solidement fixés au sol sur une base solide ou déposés sur une plateforme conçue à cet effet, et doivent être attachées afin d'éviter tout déplacement;
- 4° doivent être protégés contre les chocs causés par un véhicule; des blocs de béton ou matériaux similaires doivent être placés à 1,2 m de la bouteille et espacés de 0.45 m maximum;
- 5° dans le cas d'une génératrice portable, elle doit être installée et utilisée selon le manuel du fabricant et la norme applicable pour l'installation et l'utilisation afin que le monoxyde de carbone ne nuise pas à la santé des personnes à proximité

24. EXTINCTEUR

Le camion-cuisine doit être muni d'un extincteur portatif conforme à la norme NFPA-10, cote et classe 5-A : 40-B:C et d'un extincteur coté de classe K lorsque le camion-cuisine utilise des agents de cuisson combustibles.

25. HOTTE DE CUISSON

Le camion-cuisine doit être muni d'une hotte de cuisson conforme à la norme NFPA-96.

26. GÉNÉRATRICE

Le niveau de pression acoustique maximal autorisé pour les génératrices des camions-cuisine ne peut dépasser 80 DBA, mesuré à une distance de 1,5 m de l'installation sur le camion-cuisine

27. ACCÈS AU CAMION-CUISINE

Le camion-cuisine ne doit pas donner accès aux clients à l'intérieur du camion-cuisine.

SECTION V : VENTE D'ALIMENTS

28. VENTE D'ALIMENTS

Toute vente ou distribution de nourriture doit s'effectuer de l'intérieur du camion-cuisine.

La prise de commande des clients ainsi que la distribution et la vente des aliments doivent s'effectuer sur le côté du camion-cuisine orienté du côté du trottoir ou lorsqu'il n'y a pas de trottoir, du côté opposé à la circulation véhiculaire.

La vente, la distribution ou l'utilisation de produits suivants est interdite à partir d'un camion-cuisine :

- 1° Les boissons alcoolisées, sauf lorsqu'il s'agit d'un ingrédient d'un mets ou d'un plat cuisiné.
- 2° Les contenants en styromousse pour servir et emballer les aliments.

La vente d'aliments ne peut se faire selon une formule de type « buffet » ou par l'entremise d'une machine distributrice.

29. MENU ET CONTRIBUTION À LA GASTRONOMIE

Le camion-cuisine de rue doit servir un menu qui est complémentaire à l'offre existante sur le territoire. Le menu proposé ne peut compétitionner avec les menus en place dans les restaurants existants sur le territoire.

SECTION VI : AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

30. AFFICHAGE AUTORISÉ À L'EXTÉRIEUR DU CAMION-CUISINE

Seules les typologies et les informations suivantes peuvent être affichées sur le camion-cuisine et à l'extérieur de celui-ci :

- 1° l'autorisation de cuisine de rue émise par la Municipalité de Chelsea;
- 2° le menu et les prix, visibles et lisibles;
- 3° les inscriptions indiquant les coordonnées de l'exploitant de camion-cuisine ou de la cuisine de production;
- 4° les inscriptions de type « Commandez ici » et « Recevez ici »;
- 5° les renseignements visant à préciser la provenance des produits utilisés dans la composition du menu et la gestion écoresponsable mise de l'avant par l'exploitant de camion-cuisine.

En plus du premier alinéa, un panneau de type « sandwich » pouvant comprendre certaines des informations précédentes peut être installé pourvu qu'il n'entrave pas la circulation des piétons.

CHAPITRE 3 – AUTORISATION DE CAMION-CUISINE DE RUE

SECTION I : DÉPÔT D'UNE DEMANDE

31. AUTORISATION DE CAMION-CUISINE DE RUE

Un camion-cuisine, occupant temporairement un terrain autorisé pour effectuer de la cuisine de rue, est assujéti à l'obligation d'obtenir, au préalable, une autorisation de camion-cuisine de rue en vertu des dispositions du présent règlement.

Une propriété peut se prévaloir d'un maximum de quatre (4) autorisations par année.

32. DEMANDE D'AUTORISATION DE CUISINE DE RUE

L'exploitant de camion-cuisine doit déposer une demande d'autorisation de cuisine de rue auprès du fonctionnaire désigné en vertu des dispositions du présent règlement.

33. RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS REQUIS

Une demande d'autorisation de cuisine de rue doit être accompagnée des renseignements et des documents suivants :

- 1° Le formulaire de dossier de candidature dûment complété et signé.
- 2° Un descriptif du projet démontrant que la proposition répond aux critères de sélection identifiés à l'annexe B du règlement.
- 3° Le menu proposé incluant les prix en incluant les taxes.
- 4° La description des expériences antérieures pertinentes de l'exploitant de camion-cuisine.
- 5° Un plan de gestion écoresponsable qui précise :
 - a) le tri des matières résiduelles;
 - b) le choix des contenants et couverts utilisés pour servir la clientèle;
 - c) la manière dont sont éliminées les différentes matières résiduelles;
 - d) les sources d'énergie alimentant le camion-cuisine et ses équipements.
- 6° Des plans à l'échelle démontrant l'aménagement du camion-cuisine et comprenant les renseignements suivants :
 - a) Les dimensions (hauteur, longueur et largeur) du camion-cuisine, les dimensions et l'emplacement des ouvertures et des accès.
 - b) Les équipements intégrés permanents et amovibles, tels que la génératrice, les récipients de gaz propane et, le cas échéant, l'auvent et la tablette rétractables.
 - c) L'aménagement intérieur du camion-cuisine précisant l'emplacement des surfaces de travail, appareils de cuisson et de réfrigération, chauffe-eau et lavabo, réservoirs d'eau potable et d'eaux usées, système d'extinction incendie si requis, espaces de rangement, aires de service pour la clientèle, poste de conduite ainsi que les types de revêtements pour les surfaces de travail, les murs, planchers et plafonds.
 - d) La puissance en watt des équipements installés dans le camion-cuisine.
 - e) Le design extérieur des quatre côtés et du dessus du camion-cuisine montrant l'affichage et la signalisation permanents et amovibles, incluant l'affichage du menu.
 - f) Des photos couleur montrant toutes les faces extérieures du camion-cuisine ainsi que des surfaces de travail, appareils de cuisson et de réfrigération, chauffe-eau et lavabo, réservoirs d'eau potable et d'eaux usées, système d'extinction incendie, espaces de rangement, aires de services pour la clientèle, poste de conduite, génératrice et récipients de gaz propane.
- 7° Un plan d'implantation démontrant l'ensemble du terrain et son aménagement (stationnement, terrasse, trottoir, aménagement paysager) et la localisation proposée du camion-cuisine sur le terrain.

- 8° Une autorisation écrite du propriétaire du terrain pour le stationnement du camion-cuisine de rue.
- 9° Les numéros d'entreprise du Québec (NEQ) attribué à l'exploitant de camion-cuisine et à la cuisine de production avec laquelle l'exploitant de camion-cuisine a une entente.
- 10° Une attestation de conformité des équipements de protection contre l'incendie de l'équipement de cuisson commerciale.
- 11° Une copie du document attestant que le requérant détient une police d'assurance en responsabilité civile des entreprises, accordant une protection pour dommages corporels et matériels d'un montant minimum de 3 000 000 \$ par événement et délivré par une compagnie d'assurances autorisée à faire affaire au Québec.
- 12° Une copie des autorisations délivrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour le camion-cuisine et la cuisine de production.
- 13° Une copie du certificat d'immatriculation en vigueur pour le camion-cuisine émis par la Société d'assurance automobile du Québec ou par Service Ontario.

34. TARIF D'ÉMISSION D'UNE AUTORISATION

Le tarif d'émission d'une autorisation de cuisine de rue est de 190,00 \$.

SECTION II : CONDITIONS LIÉES

35. CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION

Le fonctionnaire désigné est autorisé à délivrer une autorisation de cuisine de rue pour un camion-cuisine seulement si toutes les conditions suivantes ont été respectées :

- 1° Le camion-cuisine et la localisation proposée respecte le présent règlement.
- 2° Le requérant a fourni tous les renseignements et documents exigés à l'article 33 du règlement.
- 3° Le tarif d'émission d'une autorisation de cuisine de rue a été payé.

36. PÉRIODE DE VALIDITÉ D'UNE AUTORISATION DE CUISINE DE RUE

La période de validité pour une autorisation pour un camion-cuisine peut s'étendre de l'entrée en vigueur du règlement jusqu'au 31 décembre 2023. La période sera établie sur le permis en fonction de la période d'occupation autorisée par le propriétaire du terrain pour chaque camion-cuisine de rue.

Une seule autorisation de cuisine de rue est délivrée par année à l'exploitant de camion-cuisine et elle n'est valide que pour le seul camion-cuisine désigné dans l'autorisation.

37. UNICITÉ DE L'AUTORISATION

Une autorisation de cuisine de rue délivrée ne peut être vendue, louée ou transférée et le privilège ne peut être cédé à un autre exploitant de camion-cuisine.

38. RESPONSABILITÉ

Toute personne conformément à une autorisation de cuisine de rue découlant de l'application de ce règlement est responsable de tout préjudice résultant de cette occupation.

L'exploitant de camion-cuisine doit afficher en tout temps l'autorisation de cuisine de rue sur le camion-cuisine.

CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

39. RÉVOCATION D'UNE AUTORISATION DE CUISINE DE RUE

Une autorisation de cuisine de rue peut être révoquée, sans remboursement ni compensation, lorsque l'exploitant de camion-cuisine ne respecte pas l'autorisation et que suite à l'avis d'infraction, l'exploitant de camion-cuisine ne s'est pas conformé dans le délai prescrit.

40. SANCTIONS

Quiconque contrevient ou ne se conforme pas à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction.

Une infraction au présent règlement rend le contrevenant passible des amendes suivantes (dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus) :

	Personne physique	Personne morale
Première amende	1 000,00 \$	2 000,00 \$
Cas de récidive	2 000,00 \$	4 000,00 \$

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent règlement et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au Code de Procédure pénale du Québec (L.R.Q., c. C-25.1).

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

41. RECOURS DE DROIT CIVIL

La délivrance d'un constat d'infraction par le fonctionnaire désigné ne limite en aucune manière le pouvoir du conseil d'exercer, aux fins de faire respecter les dispositions du présent règlement, tout autre recours de nature civile ou pénale.

CHAPITRE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

42. Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 14^e jour du mois de mars 2023.

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION..... 14 mars 2023

DATE D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT... 14 mars 2023

DATE D'ADOPTION DU RÈGLEMENT.....

NUMÉRO DE RÉOLUTION.....

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE
EN VIGUEUR.....

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1261-23 – RÈGLEMENT CONCERNANT UN PROJET-PILOTE POUR AUTORISER LES CAMIONS-CUISINE DE RUE À L'EXTÉRIEUR DES EMPRISES DE CHEMINS

ATTENDU QUE plusieurs demandes ont été déposées à la Municipalité de Chelsea pour des camions-cuisine de rue;

ATTENDU QUE le nouveau règlement de zonage numéro 1215-22 autorise les camions-cuisine de rue simultanément avec les usages temporaires de marchés publics et d'événements autorisés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE l'autorisation de camion-cuisine pour ces usages temporaires n'était qu'une première étape et qu'il y a lieu d'étudier la possibilité d'autoriser les camions-cuisine sur les propriétés privées;

ATTENDU QU'UNE réflexion pan-MRC des Collines-de-l'Outaouais est en cours sur les camions-cuisine;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu uniquement jusqu'à maintenant des demandes pour des camions-cuisine sur des propriétés privées;

ATTENDU QU'IL est de plus en plus difficile de trouver des employés dans le secteur de la restauration, ce qui rend difficile l'opération de restaurants complets;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea juge qu'il est pertinent de mettre en place un projet-pilote pour les camions-cuisine sur les propriétés privées;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 14 mars 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1261-23 – Règlement concernant un projet-pilote pour autoriser les camions-cuisine de rue à l'extérieur des emprises de chemins », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.6) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

PROJETS 2023 PRÉSENTÉS AU FONDS VERT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a créé le Fonds vert afin de permettre aux citoyens, aux organismes et aux services municipaux de réaliser des projets environnementaux, de développement durable et de transport actif;

ATTENDU QUE l'appel de projet a eu lieu à l'automne 2022 et que 6 projets ont été reçus;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a effectué une analyse préliminaire des projets soumis à l'aide d'une grille d'évaluation et d'un système de pointage;

ATTENDU QUE les projets proposés ont été présentés au comité consultatif sur l'environnement, la durabilité, et les changements climatiques (CCEDCC) le 16 janvier 2023;

ATTENDU QUE le CCEDCC a pris connaissance des projets, en ont fait une analyse et recommandent les projets suivants :

1. Projet 2023-02 Hendrick Foundation Monarch Way Station
2. Projet 2023-ENV-06 Incitatif pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie (projet pilote)
3. Projet 2023-04 Increasing active transportation to all summer programming at Cascades Club
4. Projet 2023-03 La mobilité verte et active au CPE
5. Projet 2023-01 Largemouth Bass removal and monitoring project to restore ecosystem integrity in Kingsmere lake
6. Projet 2023-05 Feasibility Study : Increasing capacity for forest and nature school programming in Chelsea Québec

ATTENDU QUE le budget total disponible dans l'excédent affecté - Fonds vert municipal pour ce premier appel de projets est de 31 083,15 \$;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des 6 projets soumis au Fonds vert et a sélectionné les projets;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente sera signé entre la Municipalité et l'organisme récipiendaire pour la réalisation du projet, si celui-ci est accepté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que la Municipalité de Chelsea accepte de fournir le soutien financier du Fonds Vert pour un montant total de 20 442,00 \$ aux projets suivants :

- Projet 2023-02 Hendrick Foundation Monarch Way Station (The Hendrick Foundation) (4 842,00 \$)
- Projet 2023-03 La mobilité verte et active au CPE (CPE La Maison Montessori de Chelsea) (1 000,00 \$ + support)
- Projet 2023-04 Increasing active transportation to all summer programming at Cascades Club (Cascades Club) (5 100,00 \$)

- Projet 2023-05 Feasibility Study : Increasing capacity for forest and nature school programming in Chelsea Québec (Cascades Club & Chelsea Forest School) (5 000,00 \$)
- Projet 2023-ENV-06 Incitatif pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie (projet pilote) (SUDD Équipe de l'environnement) (4 500,00 \$)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 20 442,00 \$ du poste budgétaire 59-131-11-000 (Excédent affecté – Fonds Vert municipal) au poste budgétaire d'affectation 03-510-10-002 (Affectations – Excédent Fonds Vert municipal affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / Mars 14, 2023, ordinary sitting

**DEMANDE À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS DE MODIFIER LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AFIN DE PERMETTRE LA CRÉATION D'UNE
AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE DANS LE SECTEUR
TENAGA**

ATTENDU QUE le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE les lots 3 029 989, 3 029 997, 3 030 068 et 3 265 290 au cadastre du Québec, situés dans un secteur connu comme le hameau de Tenaga, sont désormais dans une aire d'affectation rurale selon le plan des affectations du sol du SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le nouveau plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea prévoit également une aire d'affectation rurale à cet endroit, en concordance au SAD révisé;

ATTENDU QUE les propriétés situées dans ce hameau de Tenaga sont soumises à d'importantes restrictions relatives aux usages de commerces et de services imposés par le SAD dans l'aire d'affectation rurale, étant donné que plusieurs catégories d'usages autorisées autrefois sont désormais prohibées;

ATTENDU QUE le hameau de Tenaga, au même titre que d'autres hameaux sur le territoire de Chelsea, possède un rôle de noyau de commerces et services locaux depuis au moins le début du siècle dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité estime que le SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais n'assure pas adéquatement la pérennité de l'activité commerciale et de services dans le hameau de Tenaga;

ATTENDU QUE la Municipalité estime que cette activité commerciale et de service d'envergure locale est nécessaire pour pouvoir desservir le milieu rural environnant;

ATTENDU QUE la Municipalité souligne que cette activité commerciale et de services permet aux résidents d'éviter de se déplacer sur de longues distances pour des achats de première nécessité et qu'elle n'entre pas en concurrence avec les activités commerciales et de services du centre-village à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QU'UNE modification au SAD pour que ces terrains soient situés dans une aire d'affectation multifonctionnelle, plutôt que rurale, permettra à la Municipalité d'autoriser un plus grand nombre d'usages commerciaux et de services;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa réunion ordinaire du 7 décembre 2022 et que celui-ci a émis une recommandation;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 28-23 le 10 janvier 2023 proposant à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son SAD;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de réviser la résolution 28-23;

ATTENDU QUE toute modification au SAD, le cas échéant, sera suivie de l'adoption par la Municipalité d'une modification au plan d'urbanisme et aux règlements municipaux en concordance avec les amendements apportés au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son schéma d'aménagement et de développement de manière à créer une aire d'affectation multifonctionnelle dans le secteur Tenaga.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 28-23.

**DEMANDE À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS DE PERMETTRE
LA PERMUTATION D'UNE SUPERFICIE DES AIRES D'AFFECTATION
RURALE DE CONSOLIDATION POUR REMPLACER UNE SUPERFICIE DE
L'AIRE D'AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE APPLICABLE AU LOT
3 030 091**

ATTENDU QUE le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE le plan des grandes affectations du territoire du SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais détermine les aires d'affectations du sol applicables au territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le nouveau plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea prévoit les mêmes aires d'affectations, en concordance au SAD révisé;

ATTENDU QUE le lot 3 030 091 au cadastre du Québec est situé dans une aire d'affectation récréotouristique selon le plan des grandes affectations du territoire du SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et selon le nouveau plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'UN projet privé est à l'étude qui prévoit diviser le lot 3 030 091 au cadastre du Québec en trois sections, soit une section qui pourrait être cédée à la Municipalité pour permettre des aménagements municipaux, dont un accès à la rivière Gatineau, une section protégée en tant qu'aire de conservation de la nature et une section pour un développement résidentiel à faible densité;

ATTENDU QUE ce projet permettra à la Municipalité de desservir par un chemin public un terrain municipal situé sur la rive de la rivière Gatineau où un projet de quai public pour tous les résidents de la Municipalité de Chelsea est prévu;

ATTENDU QUE ce projet permettra à la Municipalité de créer un nouveau parc municipal, incluant des milieux humides protégés;

ATTENDU QUE ce projet pourrait permettre de créer une aire de conservation de la nature, contribuant ainsi à atteindre l'objectif visant à protéger 30% des terres et des océans du Canada d'ici 2030;

ATTENDU QUE ce projet permettra de consolider le développement résidentiel sur ce lot complètement entouré par des quartiers résidentiels existants et situé à moins d'un kilomètre du périmètre urbain, évitant ainsi de propager l'étalement urbain ailleurs sur le territoire de la Municipalité ou de la MRC dans des espaces agricoles, ruraux et naturels;

ATTENDU QUE ce projet pourrait amener le propriétaire à décontaminer le lot 3 030 091 au cadastre du Québec, à ses frais, s'il s'avère nécessaire, bonifiant encore davantage l'environnement naturel du territoire;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet est conditionnelle à l'amendement du plan des grandes affectations du territoire du SAD de la MRC, du plan d'urbanisme numéro 1214-22 et du règlement de zonage numéro 1215-22 de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'UNE superficie de 20 hectares de l'aire d'affectation du sol rurale de consolidation devra faire l'objet d'une permutation afin de remplacer l'aire d'affectation du sol récréotouristique actuellement applicable au lot 3 030 091 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette permutation n'aura pas l'effet d'augmenter le potentiel de développement résidentiel à l'intérieur des aires d'affectations rurales ou rurales de consolidation à l'échelle de la Municipalité;

ATTENDU QUE cette permutation aura l'effet de réduire le potentiel de développement récréotouristique à l'échelle de la Municipalité;

ATTENDU QUE tout projet de lotissement sur ce lot fera l'objet d'une demande distincte et subséquente tel qu'exigé par le règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 décembre 2022;

ATTENDU QUE le conseil appuie cette proposition et demande à la MRC la permutation d'une superficie de 20 hectares de l'aire d'affectation du sol *rurale de consolidation* afin de remplacer l'aire d'affectation du sol *récréotouristique* présentement applicable au lot 3 030 091 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le conseil demande à la MRC de remplacer par la suite la superficie actuellement occupée par l'aire d'affectation *rurale de consolidation* faisant l'objet de cette permutation par une aire d'affectation *rurale*;

ATTENDU QUE toute modification au SAD, le cas échéant, sera suivie de l'adoption par la Municipalité d'une modification au plan d'urbanisme et au règlement de zonage en concordance avec les amendements apportés au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son schéma d'aménagement et de développement de manière à permuter 20 hectares de l'aire d'affectation *rurale de consolidation* pour remplacer une partie de l'aire d'affectation *récréotouristique* applicable au lot 3 030 091 au cadastre du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE AU COMITÉ
CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES –
MONSIEUR ROBERT ARNOLD**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1226-21 constituant le comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI), lequel doit recommander au conseil municipal des décisions sur des matières reliées aux travaux publics et infrastructures;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder au renouvellement d'un membre;

ATTENDU QUE Monsieur Robert Arnold accepte un nouveau mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le mandat de Monsieur Robert Arnold soit renouvelé, et ce, pour un nouveau terme de deux (2) ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

DÉMISSION – MONSIEUR FRANÇOIS MASSE

ATTENDU QUE le pompier François Masse était en congé sans solde pour une période d'un an, et ce, à compter du 21 mars 2022 pour occuper un emploi en Alberta;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu un courriel annonçant la démission du pompier François Masse, datant du 21 février 2023;

ATTENDU QUE M. Masse était à l'emploi du Service de sécurité incendie depuis 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte la démission de M. François Masse et le remercie pour les 10 années passées au service de la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

DÉMISSION – MONSIEUR STEPHAN TREMBLAY

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu un courriel annonçant la démission du pompier Stephan Tremblay, datant du 5 février 2023;

ATTENDU QUE M. Tremblay était à l'emploi du Service de sécurité incendie depuis 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte la démission de M. Stephan Tremblay et le remercie pour les 4 années passées au service de la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

DÉMISSION – MONSIEUR MARC-ANTOINE POISSANT

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu un courriel annonçant la démission du pompier Marc-Antoine Poissant, datant du 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE M. Poissant était à l'emploi du Service de sécurité incendie depuis 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte la démission de M. Marc-Antoine Poissant et le remercie pour les 6 années passées au service de la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 14 mars 2023 / March 14, 2023, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette session
ordinaire soit levée.